



BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Rapport - Budget 2019



Le Président,

Séance des 20 et 21 décembre 2018

BUDGET PRIMITIF 2019

« Une gestion exigeante au service d'une région dynamique », telle est l'énergie transversale et permanente de ce budget primitif 2019. L'état que l'Etat resserre chaque année depuis dix ans, obère une fois de plus les marges de manœuvres de la Région. Ce sont dix années de gels de dotations, d'amputations des recettes, de diminution de l'autonomie fiscale, de transfert de compétences sans transfert de ressources, d'exigences toujours plus fortes que doivent financer les Régions.

Et pourtant, les collectivités territoriales ont largement contribué à l'effort de diminution des dépenses publiques et de maîtrise de la dette de notre nation. Elles portent encore aujourd'hui 70% de l'investissement public et prouvent chaque année qu'elles savent mener des politiques publiques ambitieuses en proximité directe avec les citoyens et les habitants des territoires.

A ces contraintes, l'Etat ajoute désormais un encadrement des dépenses, qui bride les régions, départements, communes et EPCI dans leur liberté de bâtir un budget totalement articulé aux priorités de leurs territoires. Ainsi, d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards d'euros supplémentaires. **Le principe de libre administration est ainsi écorné, l'Etat nous enjoignant désormais de contenir la hausse de nos dépenses de fonctionnement à 1.2%.**

Ce mécanisme inédit limite les marges de manœuvres régionales et produit des effets pervers. Ainsi, toute dépense nouvelle jugée utile par notre collectivité devra désormais s'effectuer au détriment d'une autre dépense de fonctionnement. Ceci est vrai quand bien même la dépense nouvelle serait couverte par une recette de fonctionnement que la collectivité régionale aurait obtenue par ailleurs.

D'autre part, cette limitation de la hausse des dépenses se traduit en réalité par une diminution de la capacité à agir si l'on tient compte de l'inflation, prévue en 2019 à 2,3%. Concrètement, cela prive en 2019 de moyens financiers à hauteur de 11 millions d'euros. Cela correspond à la moitié du budget consacré à la culture, ou à l'intégralité des interventions en faveur des associations ou de l'Economie sociale et solidaire. Cette nouvelle contrainte réduit notre capacité à agir pour le développement de l'économie et de l'emploi, pour la recherche, pour le numérique éducatif, ainsi que notre capacité à investir pour améliorer la performance énergétique des lycées ou la mobilité ferroviaire.

Dès lors il semble de plus en plus difficile d'affirmer qu'il existe une véritable autonomie des collectivités locales. Nous assistons de fait à une recentralisation sans précédent depuis 1980 des politiques publiques ; la réforme de l'apprentissage en est sans doute le plus triste exemple. Et des incertitudes fortes subsistent concernant le

transfert de la compétence information – orientation scolaire tant sur le périmètre d'intervention que sur les moyens consacrés à sa mise en œuvre.

Face à cela, deux attitudes possibles : la résignation ou la mobilisation. Ce budget est celui de la mobilisation car nous voulons engager notre région et ses territoires dans la réponse aux défis majeurs qui les concernent. Les attentes des habitants sont de plus en plus fortes et nous obligent à innover sans cesse, inventer, créer pour mieux préparer l'avenir.

Le dérèglement climatique est à l'œuvre. A court ou moyen terme, il risque d'impacter l'économie régionale et le mode de vie des habitants. **Le rôle d'une région mobilisée et responsable est d'anticiper les changements, d'accompagner la résilience des territoires et d'investir, aux côtés des collectivités locales et des acteurs locaux, dans la transition écologique** de l'habitat, des entreprises, de l'agriculture et des mobilités.

Chaque jour des initiatives naissent sur nos territoires. Des innovations économiques, sociales, numériques, environnementales, agricoles ou citoyennes, sont portées par les femmes et les hommes de notre région. Notre rôle est de permettre à ces projets d'émerger et de se développer, parce qu'ils sont porteurs d'un avenir meilleur pour notre région et ses habitants.

Les transitions que notre société traverse s'accélèrent et le rôle de la Région est à la fois d'anticiper et d'adapter sans cesse ses politiques publiques pour y répondre. Pour cela, la Région Centre-Val de Loire a choisi de bâtir un budget 2019 autour de 3 axes : responsabilité, attractivité, solidarité.

Responsabilité, parce que nous refusons de répondre à la baisse des dotations par un endettement déraisonnable. C'est pour cela que les ratios budgétaires établis au début de la mandature sont tenus et l'agence de notation qui suit notre prospective salue le sérieux de notre collectivité. Les efforts de gestion que nous menons nous permettent de maintenir un niveau d'investissement élevé et équivalent aux années précédentes.

Attractivité, parce que nos territoires sont remplis de richesses qu'il faut valoriser, appuyer et accompagner. A ce titre, l'année 2019 sera largement consacrée au 500^{ème} anniversaire de RenaissanceS en Centre-Val de Loire. Nous avons souhaité faire de cette occasion un événement puissant pour développer l'attractivité de notre région et en montrer les plus belles réussites au plan national comme international. Promotion du tourisme, de la culture, de l'innovation, de la recherche, du bien-vivre en Centre-Val de Loire, le 500^{ème} anniversaire permettra d'associer dans une initiative commune l'ensemble des forces vives de ce territoire et de faire émerger plus de 700 événements.

Solidarité, parce que les politiques publiques portées par la Région doivent toujours plus assurer un accès de tous à une vie meilleure et au plaisir de vivre en Centre-Val de Loire. Le financement des projets portés par les territoires, ruraux comme urbains, la politique en faveur de l'emploi associatif, le combat pour mieux accompagner et mieux former les demandeurs d'emploi, le soutien à la culture et au sport ; toutes ces politiques sont menées car elles sont porteuses du vivre-ensemble dont nous avons besoin.

Pour l'emploi, priorité à l'innovation, à la transition écologique et à la révolution numérique

Deux ans après la création de Dev'up, le développement de l'emploi en région demeure la priorité des priorités. Malgré les contraintes budgétaires, nous avons souhaité maintenir à l'euro près le budget consacré au développement économique.

Soutenir nos filières industrielles d'excellence, accompagner l'économie touristique, renforcer notre tissu de PME avec des aides calibrées à leurs besoins, telles sont nos priorités ! Pour cela, nous travaillons efficacement et de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs du monde économique. La nouvelle création d'un fond d'urgence pour soutenir les entreprises en difficultés, comme la mise en œuvre d'un plan de soutien au commerce de cœur de ville seront deux innovations mises en place en 2019 qui enrichiront la mobilisation en faveur de l'activité économique. Le soutien aux pôles de compétitivité, aux programmes de recherche, à l'innovation et à la transition numérique notamment avec le fort engagement dans la French Tech, dans la French Fab, dans l'industrie du futur, seront au cœur de nos priorités.

Placée au cœur de notre politique en faveur de l'emploi, la transition écologique sera un axe fort de 2019. Le développement d'une économie à faible teneur en carbone est un axe important du programme FEDER que nous voulons amplifier. Il se traduira par l'adaptation de nos unités de production aux révolutions à l'œuvre dans notre société. Cette transition écologique et énergétique se traduira également par le soutien renforcé à l'économie circulaire et aux circuits-courts dans la restauration de nos lycées notamment.

Au-delà, nous allons prioriser plus fortement la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie. En lançant en 2019 la COP régionale nous participerons à la mobilisation contre le réchauffement climatique et pour le maintien de la biodiversité.

Pour l'emploi et le développement économique, des salariés plus sécurisés et toujours mieux formés.

Les transformations de l'économie et en particulier la révolution numérique modifient en profondeur le rapport au travail et à l'emploi. Changements de pratiques, nouvelles compétences, transformations des métiers, les défis ne manquent pas et doivent replacer l'homme au cœur du système économique.

Pour y parvenir nous donnons une absolue priorité à la formation. Former et qualifier est indispensable pour maintenir les salariés dans leur travail, faciliter l'accès et le retour à l'emploi et améliorer l'insertion des jeunes. Sécuriser les parcours professionnels en favorisant les formations tout au long de la vie, adapter l'offre de formation aux besoins d'emplois des territoires, préparer aux métiers de demain, garantir les savoirs de base, seront au cœur d'une démarche très ambitieuse tout au long de l'année 2019.

En écho à l'objectif national de former 2 millions de jeunes et demandeurs d'emploi, nous engagerons avec l'Etat dès 2019 un Plan d'Investissement dans les Compétences très innovant en lien avec les partenaires sociaux. Un budget global de 250 M€ sur 4 ans sera consacré à cet effort supplémentaire dont 40 millions d'euros dès 2019.

Notre ambition visera à assurer dans notre région la qualification des hommes et des femmes dans de véritables parcours de formation en lien avec les secteurs porteurs

d'emploi et souvent confrontés à des difficultés de recrutement, à accompagner le développement des entreprises et services de notre région dans la performance grâce à la mobilisation de talents et à répondre aux besoins de recrutements à horizon 2025.

Nos objectifs communs sont ambitieux : assurer un meilleur accès à l'emploi avec 7000 places de formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi directement en lien avec les offres d'emploi dans les territoires, développer les actions connexes à la formation et visant à lutter contre les freins à l'accès en formation ou à l'emploi (Mobilité, hébergement, garde d'enfants, etc.), développer les chantiers-écoles et élaborer une offre mobile de formation disponible au plus près des besoins des habitants et des territoires.

Par ailleurs, nous gardons au cœur de nos priorités, l'absolue nécessité de garantir l'accès aux savoirs de base pour chacun de nos citoyens.

2019 sera l'occasion de conforter le travail partenarial porté sur le territoire régional à travers la 3^{ème} édition des Cordées du territoire.

Malgré une réforme de l'apprentissage qui réduit considérablement à terme la capacité des régions à agir, nous continuerons en 2019 à soutenir l'apprentissage sous toutes ses formes : orientation, mobilité, investissement dans les locaux et les équipements, création de nouvelles formations.

Pour la solidarité territoriale et la mobilité.

Les territoires ruraux comme urbains sont inquiets, ils seront soutenus.

Un phénomène de concentration d'une ampleur jamais constatée tend à priver beaucoup de villes et de territoires ruraux de services et d'atouts pour préparer leur avenir. Parce qu'elle fait confiance à la dynamique de chaque territoire, notre Région continuera à les soutenir massivement en 2019.

D'abord par solidarité, parce que les projets des territoires méritent d'être soutenus. C'est la manifestation de l'attachement de la Région à l'ensemble des territoires qui la composent, riche de leur diversité.

Ensuite, parce que c'est dans les territoires que les idées émergent, que nous pouvons agir sur le réel pour favoriser l'adaptation et l'anticipation aux transitions que notre société connaît : écologiques, numériques, économiques, agricoles et citoyennes.

Le soutien à toutes les initiatives en matière de lutte contre la désertification médicale est majeur. En 2019, nous soutiendrons une quinzaine de maisons de santé pluridisciplinaires supplémentaires et le développement en réseau de centres de téléconsultation sur des territoires aujourd'hui désertés. Ainsi nous favoriserons toutes les innovations qui permettront aux habitants de notre région d'obtenir une amélioration de leur accès aux soins.

Parce que le soutien au tissu associatif est le corollaire du bien-vivre ensemble, nous maintiendrons notre engagement fort dans le dispositif Cap asso qui permet à notre région de bénéficier d'une vitalité associative exemplaire.

Concernant le transport qui constitue désormais le 1^{er} poste budgétaire, nous poursuivrons le développement des mobilités durables à travers une offre ferroviaire plus attractive, complétée par un soutien à nos aéroports régionaux, par le développement du transport en commun inter-urbain et par les véloroutes.

Nous nous battons et nous soutiendrons également les lignes du quotidien qui sont de plus en plus menacées. C'est un outil puissant d'aménagement du territoire qu'il nous faut préserver.

La solidarité, nous l'exprimons enfin par la défense du pouvoir d'achat des familles avec la gratuité du transport scolaire, mobillico pour les trajets domicile-travail et le forfait transport pour les apprentis. A cet égard, un effort important sera porté en 2019 afin de faciliter la mobilité de celles et ceux pour qui ni les lignes ferroviaires ni les lignes routières régulières n'offrent d'alternative à la voiture.

En impulsant dès 2019 la création d'une centrale régionale de co-voiturage, nous allons doter notre plate-forme « JV Malin » d'un volet covoiturage afin d'agrèger toutes les offres existantes, de les rendre totalement complémentaires et plus facilement utilisées. D'autre part, **un fonds spécial sera mis en place pour répondre aux enjeux spécifiques de la mobilité rurale** : il s'agira d'accompagner les initiatives locales, portées par des collectivités, des associations ou des acteurs privés pour offrir des solutions innovantes. Les expérimentations comme celle développée autour de la zone de Poupry-Artenay sont autant de possibilités que nous souhaitons encourager sur des secteurs comme le bassin d'emploi d'Aubigny-sur-Nère, au sein des liaisons routières comme celle d'Orléans-Châteauneuf ou encore sur le bassin de vie autour de Châteaudun.

Au-delà, des « **diagnostics innovation mobilité** » afin de faciliter un plan de déplacement des salariés de l'entreprise seront **proposés à toutes les PME** qui souhaiteront s'engager dans un processus de mobilité durable avec leurs salariés.

Au plus près des réalités locales, un élu régional sera délégué aux mobilités du quotidien. Nommé depuis le mois d'octobre dernier, il aura la charge de proposer des dispositifs innovants qui permettront de développer toutes les alternatives au déplacement individuel automobile qui pèse tant sur les finances des ménages et qui parfois, freine le retour à l'emploi ou l'accès à une formation.

Par ailleurs, nous déclinerons en région le plan national vélo présenté il y a quelques semaines en favorisant toujours plus toutes les nouvelles formes d'intermodalité que nos citoyens appellent de leurs vœux.

En outre, le lancement de la nouvelle gamme tarifaire REMI à la rentrée 2019 permettra de rendre plus accessible le train longue distance pour tous et notamment pour les jeunes et les familles à travers une puissante simplification renforçant ainsi l'attractivité de nos offres tarifaires, qu'elles soient ferroviaires ou routières.

Enfin, de manière complémentaire et puisqu'il est dans l'ADN de notre région d'explorer toutes les voies d'innovation qui permettent de développer un service public de qualité, notre région se portera candidate à toute expérimentation que mettrait en œuvre et financerait l'Etat et qui pourrait concourir, au-delà de nos propres dispositifs, à favoriser la mobilité de nos concitoyens tout en préservant leur pouvoir d'achat et en promouvant de nouvelles formes de transports plus écologiques et respectueux de notre environnement. De même la Région serait très disposée à s'investir de manière expérimentale en ce qui concerne la coordination des politiques de l'Emploi.

Pour une Région attentive à sa jeunesse et à ses aînés.

2018 a permis de faire avancer la cause de la jeunesse. Une importante consultation de l'ensemble des acteurs de la jeunesse a été réalisée sur tous les territoires et la mise en place de la plateforme YEPS à destination de tous les jeunes de 15 à 25 ans constitue désormais une très belle avancée. Dans ce cadre, le conseil

régional de la jeunesse a pris toute sa place et nous tenons à remercier les jeunes pour leur engagement et leur implication pour contribuer à l'élaboration des politiques régionales et participer à faire vivre le débat en Centre-Val de Loire.

En tant que cheffe de file dans le domaine des politiques jeunesse, la Région engagera un dialogue structuré avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse et des collectivités, par la création du **Conseil d'Orientation Régional des Politiques Jeunesse**.

Au-delà, nous souhaitons tout faire pour que chaque jeune puisse se former et acquérir les savoirs lui permettant de trouver sa place dans la société. La Région se mobilisera pour que soient proposées les conditions d'études et de réussite de tous en lien avec les évolutions économiques et sociales de notre société. Pour cela, nous continuerons à investir, notamment dans le numérique éducatif dont la place sera très sensiblement renforcée à l'occasion de la réforme des enseignements en lycée et lycée professionnel qui interviendra en 2019 et 2020.

Parallèlement, nous poursuivons les politiques de solidarité envers nos aînés, notamment à travers l'aide à la rénovation d'EHPAD, en lien avec les Départements, afin de faire de notre région, un territoire de solidarité intergénérationnelle.

Pour une région attractive et reconnue pour sa qualité de vie.

La préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel et historique est une ambition que nous portons au plus haut niveau. Nos atouts sont enviés bien au-delà de nos frontières et l'augmentation de la fréquentation touristique que nous constatons depuis plusieurs années l'atteste.

Les 500 ans de RenaissanceS co-construits avec les collectivités et les acteurs culturels, touristiques, universitaires du territoire, ainsi qu'avec l'Etat représentent une opportunité unique pour notre région de montrer au monde nos plus belles richesses et de mobiliser tous les territoires autour d'un projet fédérateur proposant près de 700 événements : spectacles, colloques, expositions, publications, parcours...

Cette dynamique exceptionnelle est l'occasion pour nous de célébrer notre patrimoine, notre histoire, nos paysages, les personnages illustres comme Léonard de Vinci et les valeurs qui ont animé notre région telles que l'humanisme, l'utopie ou encore la nature. Elle permet par ailleurs de mettre en lumière le souffle de la créativité de l'innovation qui aujourd'hui se traduit dans les arts et la culture, les sciences et les techniques, le vivre ensemble et l'art de vivre au service d'une vision humaniste de notre avenir.

La vie associative comme le sport continueront en 2019 de bénéficier de notre soutien actif. Leur dynamisme constitue un puissant facteur de développement économique et social. La poursuite de la mise en place des mesures co-construites lors des Etats Généraux la Culture a notamment permis de développer l'aménagement des territoires culturels avec une augmentation de plus 18% de communes bénéficiant d'une intervention de la Région.

Pour une région participative et citoyenne.

Un des fils conducteurs de cette mandature consiste à mettre le citoyen au centre de la construction des politiques publiques régionales, à travers nos différents temps de concertation sur l'économie, la culture, le numérique, la formation, par le lancement de la démarche de démocratie permanente. C'est une réponse forte face au défi du populisme.

En effet, nous voulons toujours plus articuler les politiques publiques aux aspirations citoyennes. La participation la plus large des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques constitue un levier indispensable à l'enrichissement de la pratique démocratique. C'est un défi que nous voulons relever avec les autres collectivités.

Nous mettons en œuvre des formes diversifiées de participation pour répondre aux attentes des citoyens et combattre la résignation et la défiance démocratique.

Ce budget 2019 traduit la double priorité : solidarité et préparation de notre région à son avenir. Il confirme les engagements pris de maîtrise des équilibres financiers par une optimisation des interventions régionales, avec l'objectif maintenu de conserver une collectivité bien gérée, comme cela est souligné depuis plusieurs années maintenant par les différentes instances en charge de l'observation de notre gestion financière.

Ce budget se déclinera avec la préoccupation constante des citoyens et des territoires pour que tous puissent affronter de manière résolue et confiante les enjeux majeurs liés aux révolutions numériques, industrielles et énergétiques.



François BONNEAU

BUDGET PRIMITIF 2019

SOMMAIRE

I – Présentation générale

A – LA REPARTITION GLOBALE DES DEPENSES.....	10
B – LA REPARTITION GLOBALE DES RECETTES.....	11
C – LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)	12
D – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION	12

II – Présentation du budget primitif par politique

A – INTERVENTIONS REGIONALES	16
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	17
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	32
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	60
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	70
EUROPE	98
B - OPTIMISATION DES RESSOURCES	102
COMMUNICATION	103
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION	105
MOYENS GENERAUX FINANCIERS.....	109
RESSOURCES HUMAINES	121

III – Décisions budgétaires 2019

A – LE VOTE PAR FONCTION.....	126
<i>Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE</i>	<i>126</i>
<i>Les AP et AE par fonction et par politique régionale</i>	<i>128</i>
B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE	135
C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE.....	137
D – LES DISPOSITIONS DIVERSES.....	138
<i>Barème de la région pour le financement de l'apprentissage en 2019</i>	<i>138</i>
<i>Coût standards de formations sanitaires et sociales 2019</i>	<i>139</i>
<i>Remises gracieuses</i>	<i>140</i>
<i>Admissions en non valeurs.....</i>	<i>140</i>
<i>Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement</i>	<i>143</i>
<i>Autorisations</i>	<i>143</i>
<i>Tableau des emplois</i>	<i>144</i>
<i>Attribution de la subvention 2019 au COS et approbation de la convention</i>	<i>144</i>
<i>Méthodes comptables</i>	<i>144</i>
<i>Affectations</i>	<i>144</i>
<i>Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE</i>	<i>144</i>
<i>Annulations-clôture des AP/AE.....</i>	<i>145</i>
<i>Changement de libellés.....</i>	<i>145</i>

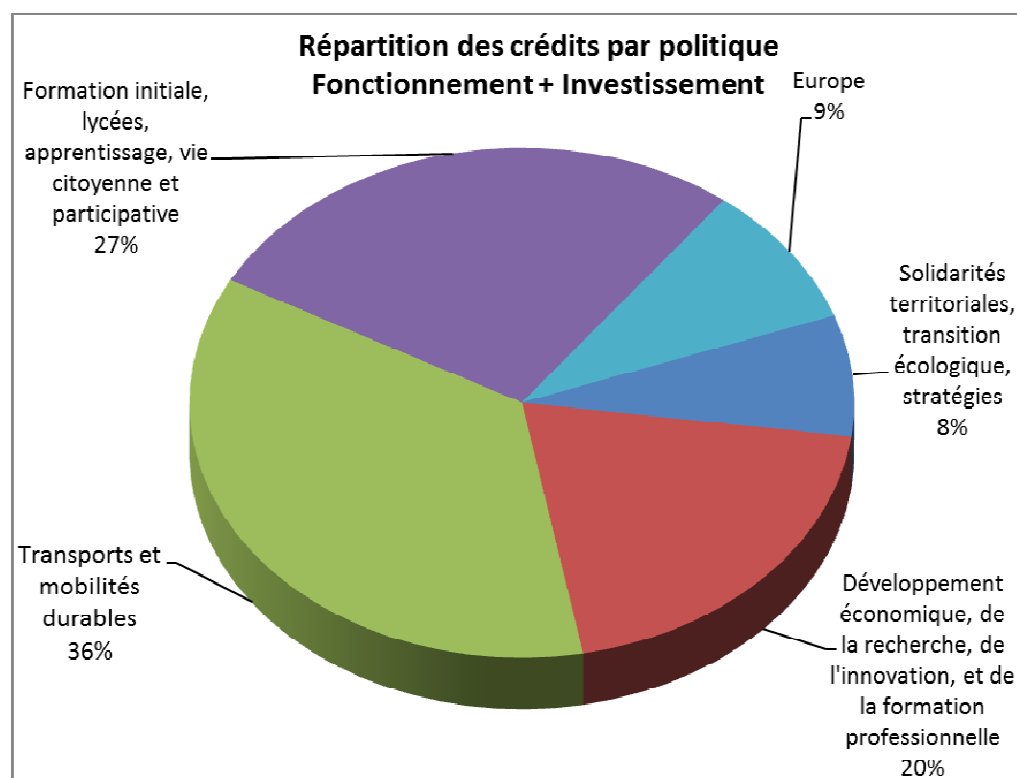
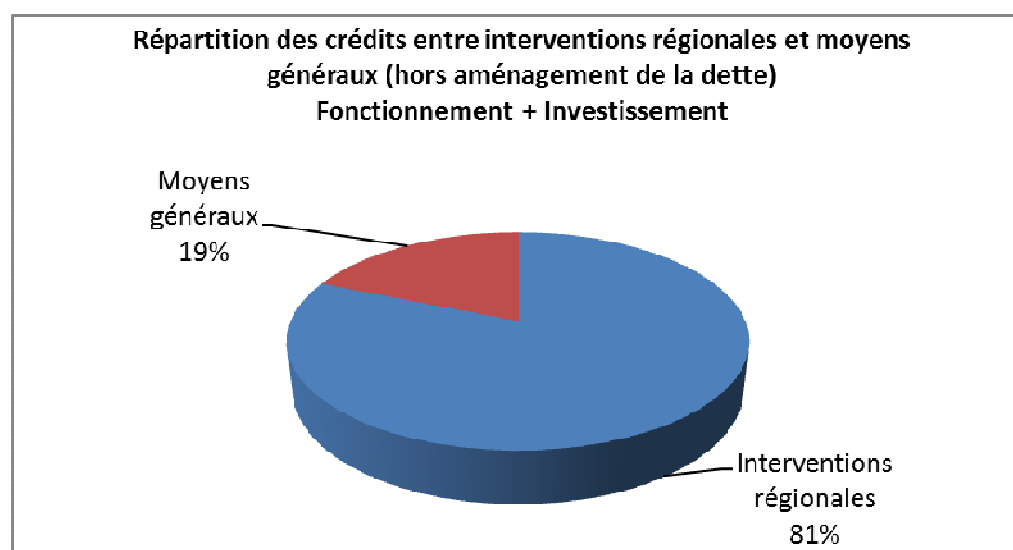
PRESENTATION GÉNÉRALE

A – La répartition globale des dépenses

Le budget 2019 s'équilibre au global à 1,501 Md€ (dont 30 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes).

Hors crédits de réaménagement de la dette, le budget s'élève à 1,471 Md€ dont :

- o En fonctionnement : 1,032 Md€ de crédits régionaux dont 56,2 M€ au titre de la gestion des fonds européens
- o En investissement : 439 M€ d'investissement régional répartis de la façon suivante :
 - 301 M€ sur les politiques régionales
 - 50,7 M€ au titre de la gestion des fonds européens
 - 27,3 M€ pour l'acquisition de matériel TET
 - 60 M€ de remboursement en capital de la dette



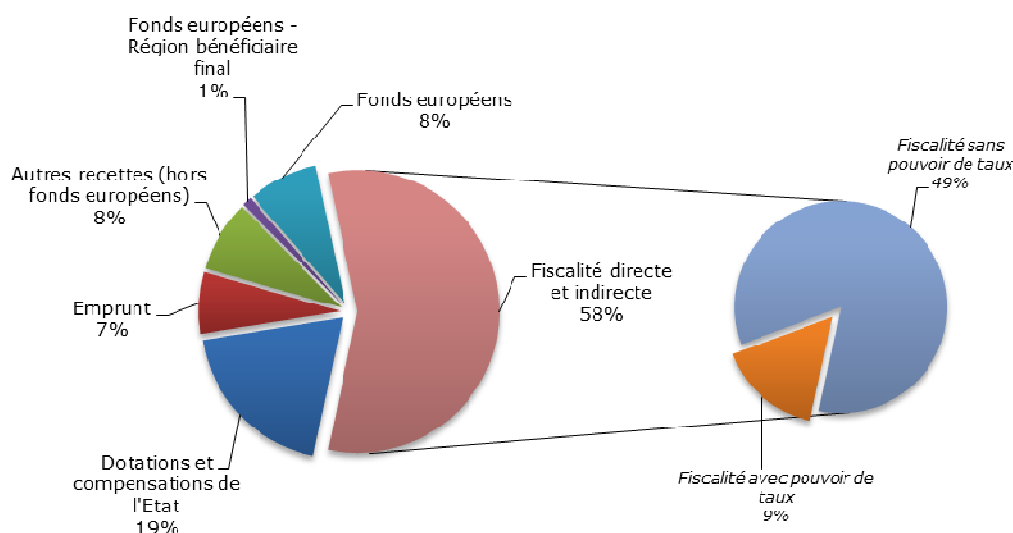
B – La répartition globale des recettes

Le profil des ressources régionales est similaire à celui de 2018. Hors réaménagement de la dette, les ressources régionales progressent par ailleurs de 3 % par rapport au budget primitif 2018 et se répartissent comme suit :

	BP 2019	Evol. BP/BP
Fiscalité directe et indirecte	834 233 714,00	0,52%
Dotations et compensations de l'Etat	281 141 302,00	-1,63%
Emprunt	103 150 000,00	-24%
Autres recettes (hors fonds européens)	119 651 513,00	44%
Fonds européens – Région bénéficiaire final	16 213 100,00	56%
Sous-total	1 354 389 629,00	1%
Fonds européens	116 746 000,00	36%
Total (hors réaménagement de la dette)	1 471 135 629,00	3%

Sous l'effet du remplacement de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de la TVA au profit des Régions ainsi que de l'anticipation du dynamisme de la CVAE, la part du produit de la fiscalité directe et indirecte dans l'ensemble des ressources régionales (56,7 %) diminue de 1,3 points par rapport au budget primitif 2018. La part des dotations et participations de l'Etat (19,1 %) est en baisse (- 0,9 points).

Si le produit de l'emprunt diminue de près de 24 % par rapport au BP 2018, sa part dans l'ensemble des ressources régionales (7 %) baisse par rapport à l'exercice précédent (- 2,3 points). Les autres ressources, hors fonds européens, progressent de 8,1 % par rapport au BP précédent. Cette hausse concerne principalement le Pacte régional d'investissement dans les compétences (+ 40 M€).



Au budget primitif 2019, les ressources fiscales résultant de dispositifs fiscaux sans pouvoir de taux pour les Régions représentent 49 % de l'ensemble des ressources régionales et 84 % du produit total de la fiscalité directe et indirecte.

Ainsi, le financement du budget 2019 de la Région Centre-Val de Loire est assuré :

- en maintenant le tarif de la majoration « Grenelle » de la TICPE conformément à la délibération prise le 18 octobre dernier ;
- en maintenant le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0 € et celui de la taxe sur les certificats d'immatriculation à 49,8 € par cheval fiscal ;
- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 103,1 M€, soit 7 % des ressources régionales (fonds européens compris).

C – Le volume des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagements (AE)

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2019 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits

Le montant total des AP ouvertes en 2019 s'élève à 236 612 550 € (379,075 M€ au BP 2018).

Le montant total des AE ouvertes en 2019 s'élève à 358 671 900 € (781,471 M€ au BP 2018).

D – Les principaux indicateurs de gestion

Conformément aux objectifs de bonne gestion financière retenus par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 3,8 ans ce qui est inférieur à la durée plafond de 5 ans que s'est fixée la Région (3,7 ans au BP 2018) ;
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 16,7 % (17,3 % au BP 2018) et reste donc supérieur au seuil plancher de 15 % que s'est fixé la Région.
- l'épargne nette atteint 146,6 M€ (145,7 M€ au BP 2018) et permet de financer 41,7 % des investissements hors TET, ce qui est conforme à l'objectif fixé à 35%.

	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019
Recettes de fonctionnement	1 092 017 452	1 170 558 100	1 239 015 372
- Dépenses de fonctionnement	875 821 601	955 680 522	1 019 853 529
= Epargne de gestion	216 195 851	214 877 578	219 161 843
- Intérêts de la dette	13 300 000	12 492 778	12 600 000
= Epargne brute	202 895 851	202 384 800	206 561 843
- Remboursement de la dette en capital	54 150 000	56 645 000	60 000 000
= Epargne nette	148 745 851	145 739 800	146 561 843
+ Dépenses d'investissement	349 411 500	406 489 100	378 682 100
- Recettes d'investissement	82 665 649	124 449 300	128 970 257
= Besoin de financement en investissement	266 745 851	282 039 800	249 711 843
Emprunt	118 000 000	136 300 000	103 150 000

BP 2019 : répartition par politique des dépenses et des recettes

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2 018	BP 2019	BP 2 018	BP 2019	BP 2019
FONCTIONNEMENT	968 173 300	1 032 453 529	1 170 558 100	1 239 015 372	358 671 900
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 500 000	4 122 330	0	0	
ENVIRONNEMENT	6 950 000	7 045 000	192 800	251 750	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	3 147 000	3 716 400	0	0	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	1 200 000	0	30 000	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	15 797 000	16 083 730	192 800	281 750	1 597 254
ECONOMIE INNOVATION	28 540 500	28 540 500	0	0	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	7 482 500	7 320 750	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 496 000	2 416 000	0	0	
TOURISME	3 977 100	3 944 400	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	83 480 500	130 000 000	13 360 000	63 000 000	
ORIENTATION	2 532 100	2 143 000	0	0	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	128 508 700	174 364 650	13 360 000	63 000 000	298 949 183
TRANSPORTS	365 073 600	353 595 700	16 895 100	7 067 367	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	365 073 600	353 595 700	16 895 100	7 067 367	-15 759 160,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	58 329 600	58 247 100	9 997 800	10 517 800	
APPRENTISSAGE	83 850 000	83 850 000	300 000	450 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	45 249 000	47 926 298	0	0	
CULTURE	22 617 800	24 900 000	140 000	100 000	
SPORTS	4 012 900	3 900 000	0	0	
VIE CITOYENNE	450 000	450 000			
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	214 509 300	219 273 398	10 437 800	11 067 800	71 569 623
COMMUNICATION	4 010 000	4 000 000	0	0	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15 548 700	15 911 400	70 000	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	51 570 300	50 897 751	1 076 926 700	1 079 689 355	
RESSOURCES HUMAINES	135 400 000	140 800 000	2 956 000	3 447 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	206 529 000	211 609 151	1 079 952 700	1 083 136 355	2 000 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	36 583 425	56 186 900	39 334 396	58 249 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 172 275	1 340 000	0	0	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	10 385 304	16 213 100	
TOTAL EUROPE	37 755 700	57 526 900	49 719 700	74 462 100	315 000

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2 018	BP 2019	BP 2 018	BP 2019	BP 2019
INVESTISSEMENT	473 134 100	468 682 100	270 749 300	262 120 257	236 612 550
TERRITOIRES SOLIDAIRES	75 040 000	68 681 300	0	0	
ENVIRONNEMENT	3 798 100	6 300 000	60 000	0	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	480 000	480 000			
COOPERATION INTERNATIONALE	195 000	205 000	0	61 000	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	79 513 100	75 666 300	60 000	61 000	21 294 764
ECONOMIE INNOVATION	35 651 100	33 545 500	6 119 200	7 000 000	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	19 880 400	18 981 800	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 377 500	6 120 000	0	0	
TOURISME	3 993 600	4 628 000	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	330 000	300 000			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	66 232 600	63 575 300	6 119 200	7 000 000	39 792 500
TRANSPORTS	99 491 000	75 601 600	31 000 000	25 990 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	99 491 000	75 601 600	31 000 000	25 990 000	3 236 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	97 797 400	81 025 500	1 850 000	1 646 596	
APPRENTISSAGE	10 000 000	14 800 000			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 600 000	1 700 000	0	0	
CULTURE	7 083 100	9 040 000	10 000	60 000	
SPORTS	1 724 100	1 400 000	0	0	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	120 204 600	107 965 500	1 860 000	1 706 596	168 198 286
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	3 162 500	5 156 400	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	66 645 000	90 000 000	185 115 700	168 865 661	
Dont remboursement en capital de la dette	56 645 000	60 000 000			
Dont réaménagement de la dette	10 000 000	30 000 000	10 000 000	30 000 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	69 807 500	95 156 400	185 115 700	168 865 661	4 091 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	37 885 300	50 717 000	46 574 400	58 497 000	
REGION BENEFICIAIRE FINAL			20 000	0	
TOTAL EUROPE	37 885 300	50 717 000	46 594 400	58 497 000	-
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	1 441 307 400	1 501 135 629	1 441 307 400	1 501 135 629	595 284 450
Fonctionnement	968 173 300	1 032 453 529	1 170 558 100	1 239 015 372	358 671 900
Investissement	473 134 100	468 682 100	270 749 300	262 120 257	236 612 550
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	1 356 838 675	1 364 231 729	1 345 398 604	1 354 389 629	
Fonctionnement	931 589 875	976 266 629	1 131 223 704	1 180 766 372	
Investissement	425 248 800	387 965 100	214 174 900	173 623 257	

EMPRUNT	103 150 000
---------	-------------

**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF
PAR POLITIQUE**

A – Interventions régionales

**STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES ORIENTATIONS 2019

2019 sera une nouvelle année d'investissements massifs en faveur des territoires. Après avoir allongé la durée des contrats et conforté leur contenu, nous allons poursuivre la dynamique en faveur de la solidarité territoriale.

Notre ambition à travers ces accompagnements financiers est à la fois de soutenir les initiatives des territoires dans leurs projets d'investissements, mais aussi de travailler avec eux à la construction d'un modèle de développement durable. La démarche portée par le projet de SRADDET y contribue. Il s'agit bien de co-construire avec les territoires, la Région de demain.

D'importants investissements structurants seront accompagnés par la Région. Nous pouvons citer parmi les plus importants l'aménagement du pôle gare de Chartres, le Centre aquatique de Châteauroux et le projet CO'Met à Orléans. Au-delà, ce sont 8,6 M€ en faveur du Très haut débit pour l'ensemble des territoires et des crédits affectés aux projets de requalification de l'immobilier commercial des centres-villes qui seront engagés par la Région.

Parmi les contractualisations à noter pour 2019, nous pouvons citer les contractualisations avec les territoires chartrains, lochois et le nouveau territoire du montargois en gâtinais.

La santé figure sans doute à la première place des préoccupations des habitants de notre territoire. L'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale sont prioritaires et la Région reste très fortement mobilisée. 15 Maisons de santé pluridisciplinaires ou cabinets secondaires verront le jour en 2019. D'importants moyens sont consacrés au développement de la télémedecine et de la télécommunication et à la coordination des acteurs de proximité au travers des CLS et des CPTS.

Les enjeux de la transition écologique et citoyenne marqueront cette année 2019, dans la continuité des rapports structurants déjà votés en session qui ont permis de réaliser un travail de fond depuis le début du mandat. **Dans un contexte d'urgence climatique et environnementale afin d'accélérer la mise en œuvre, la Région a décidé de mettre en place, avec la DREAL et l'ADEME, une instance de pilotage de la transition énergétique pour améliorer la mobilisation transversale des acteurs et mieux articuler les trois piliers de la transition : sobriété, efficacité énergétique et production d'énergie renouvelable.** Elle permettra d'organiser les échanges et de coordonner l'action entre tous les acteurs. Cette instance contribuera notamment à la préparation d'une COP régionale, processus de négociation et de mobilisation, inspiré des conférences climat mondiales. Face à l'urgence, il est nécessaire que les acteurs publics, les acteurs économiques, les territoires et la société civile se mobilisent à la fois sur des objectifs communs et sur des actions tangibles pour réussir cette transition. **La transition se fait au cœur des territoires et nous souhaitons favoriser l'élaboration de systèmes énergétiques territoriaux, permettant de travailler à l'échelle locale sur un meilleur équilibre entre production et consommation d'énergie.** L'année 2019 verra le déploiement des Plateformes Territoriales de la Transition Énergétique (PTRE), le lancement de la Société de Tiers Financement et le soutien au portage et à l'investissement citoyen dans les projets d'énergie renouvelables, comme à Vierzon, Vendôme, Dordives, Saint Hilaire ou Saint Benoît la Forêt. Ainsi l'accompagnement des territoires, pour que la transition énergétique soit perçue comme une véritable opportunité, sera renforcé.

Un travail important va être mené sur la base des défis famille à énergie positive et alimentation, en vue de créer un défi transversal de la transition qui proposerait un éventail de défis sur les thèmes de la transition écologique.

Après des mois de concertation pour l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) ambitieux, la Région souhaite désormais en accompagner la mise en œuvre. L'appel à projet économie circulaire sera le dispositif phare pour financer les projets permettant de réduire le gaspillage alimentaire, favoriser le tri à la source des biodéchets et développer le recyclage. Les industries seront également impliquées par l'expérimentation dans le domaine de Ecologie Industrielle et Territoriale visant à rechercher les synergies entre les acteurs économiques pour les flux de matière et d'énergie. Cette expérimentation est déployée sur sept zones d'activité pilotes situées à Bourges (18), Epernon (28), Châteauroux (36), Amboise (37), Loches (37), Vendôme (41), et Ormes/Saran/Neuville-aux-Bois (45).

L'Agence Régionale de la Biodiversité sera lancée dès janvier 2019. Elle sera une vitrine régionale de l'action en faveur de la biodiversité et le carrefour de tous les acteurs pour permettre une meilleure prise en compte de cet enjeu dans tous les domaines. Cette agence sera complémentaire à tout le travail mené par la Région sur les rivières, les Parcs Naturels et les Réserves Naturelles Régionales. Les contrats de rivière contribuent notamment à la restauration de la biodiversité et une meilleure connaissance des cours d'eau de notre région, dont la grave sécheresse traversée par tout le pays cette année a mis en évidence la vulnérabilité.

Les transitions de notre modèle de développement s'incarnent également dans les territoires par les initiatives locales. Les dispositifs d'appui aux initiatives locales et collaboratives, issus des citoyens et acteurs des territoires, continuent à monter en puissance grâce au dispositif A vos ID et à l'extension du programme LEADER à l'ensemble des territoires de la Région. L'émergence d'initiatives comme les ressourceries - recycleries ou les commerces initiés par des habitants sous des formes coopératives ne sont plus isolées et foisonnent sur le territoire. 2019, c'est l'année d'une plus grande mise en réseau, de la diffusion des initiatives inspirantes avec le réseau Oxygène – le lab des initiatives.

La nouvelle politique de coopération contribuera de façon très pragmatique à la résolution des défis planétaires par l'éducation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale par la solidarité et la coopération internationales au service d'objectifs de développement durable. La mobilité internationale des jeunes sera également un axe fort en lien avec la politique jeunesse et le soutien à toutes les formes d'engagement. La Région soutiendra les acteurs sur tous ces volets. Elle lancera un nouveau projet de coopération ambitieux au Laos, soutenu par ailleurs par l'AFD. L'année 2019 sera marquée par des temps forts annuels (rencontres de la coopération, Festisol, Alimententerre...) pour échanger, co-construire et célébrer ensemble la solidarité internationale.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	22 699 200,00	-795 000,00
Autorisations d'engagement	2 845 000,00	-1 247 746,30

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MONTANT ANNULÉS
Autorisations de programme	-609 435,68

CRÉDITS DE PAIEMENT

SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
Investissement	79 513 100,00	75 666 300,00	60 000,00	61 000,00
Fonctionnement	15 797 000,00	16 083 730,00	192 800,00	281 750,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CONTRATS RÉGIONAUX D'AGGLOMERATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	9 200 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	200 000,00	170 000,00	0,00	0,00

7 Contrats régionaux d'Agglomérations de 3^{ème} génération ont été signés (l'Agglomération de Montargis ayant bénéficié directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour un montant total de près de 168 M€. Plus de 150,8 M€ ont été engagés et le reste à mandater s'élève à environ 5,5 M€. Les 3 derniers (agglomérations de Dreux, Chartres et Châteauroux) se sont achevés le 1^{er} janvier 2018, et devraient produire leurs derniers effets financiers en 2019 et 2020, pour un montant estimé en 2019 à 3 M€ en investissement et 170 000 € en fonctionnement.

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	10 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	400 000,00	200 000,00	0,00	0,00

26 Contrats régionaux de Pays de 3^{ème} génération ont été signés pour un montant total de plus de 150 M€. Plus de 132,8 M€ sont engagés et le reste à mandater s'élève à environ 4 M€ pour une douzaine de contrats, à payer essentiellement en 2019 et 2020, pour un montant estimé en 2019 à 2 M€ en investissement et 200 000 € en fonctionnement.

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	980 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 250 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2019 (1 M€ en investissement et 1,4 M€ en fonctionnement) correspondent aux besoins estimés pour honorer, en 2019, les engagements antérieurs et les nouvelles initiatives dont le champ est désormais étendu aux agglomérations. Cela a été acté lors de la signature de CRST ou d'avenants pour Tours, Orléans, Bourges, Châteauroux, Dreux, Blois et sera fait en 2019 pour Chartres et Montargis.

Sont également intégrés en fonctionnement les crédits pour honorer le financement du Réseau régional « Oxygène, le lab des initiatives » à destination des acteurs du développement territorial, lancé officiellement le 31 janvier 2018. Ce réseau assure également les missions du Réseau Rural Régional et est à ce titre cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du FEADER.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	2503	31/12/2023	CRST VENDOMOIS CONSEQUENCE BAISSSE THD	814 200,00	0,00	0,00
AP	2019	2504	31/12/2021	CRST GRANDE SOLOGNE CONSEQUENCE BAISSSE THD	740 000,00	0,00	350 000,00
AP	2019	2505	31/12/2025	CRST MONTARGOIS EN GATINAIS	17 000 000,00	900 000,00	800 000,00

La création d'une AP de 17 M€ est prévue pour assurer au cours du 1^{er} semestre 2019 la signature du CRST du Montargois en Gâtinais, issu de la fusion des 2 CRST « Agglomération de Montargis » et « Pays Gâtinais », qui sera porté par le PETR en cours

de constitution entre la Communauté d'Agglomération et les Communautés de communes du Gâtinais.

Concernant les autres AP, il s'agit de transférer aux territoires du Vendômois et de Grande Sologne des capacités d'investissement initialement fléchées vers le Très Haut Débit, compte-tenu des besoins qui ont été réduits dans le cadre de la DSP conduite par le SMO Val de Loire Numérique.

Les crédits THD n'ayant pu être désengagés comme dans d'autres territoires, car d'ores et déjà mandatés, il est nécessaire d'avoir recours à ces AP.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	37 200 000,00	44 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 770 000,00	1 550 000,00	0,00	0,00

Fin 2018, 34 CRST ont été validés et 33 sont actifs compte-tenu de la fusion des CRST du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon.

En 2019, après signature des CRST de l'Agglomération de Chartres, de Loches Sud Touraine et du Montargois en Gâtinais, 35 CRST seront actifs pour un montant contractualisé de 401,7 M€.

Le montant mandaté à fin 2018 pourrait dépasser 79 M€, soit un RAM qui reste élevé à plus de 322 M€.

La signature des derniers CRST au 2^{ème} semestre 2018 (agglomérations de Châteauroux, Blois et Dreux, Pays Chinonais) et au 1^{er} semestre 2019 (agglomérations de Chartres, Loches Sud Touraine, Montargois en Gâtinais) et l'engagement de plusieurs projets structurants (pôle gare de Chartres, centre aquatique de Châteauroux, COMET à Orléans...) permettent d'envisager le mandatement en 2019 de 44 M€ en investissement et de 1,55 M€ en fonctionnement.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- s de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	4 387 000,00	4 853 300,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	370 000,00	262 330,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2019 (4,85 M€ en investissement et 262 330 € en fonctionnement) correspondent aux besoins estimés pour le financement des projets inscrits dans les conventions Région-Départements : hébergement ou maintien à domicile des personnes âgées (EHPAD pour l'essentiel avec près de 4 M€) ou logement des jeunes, ainsi que hors convention, en faveur du e-logement et de l'intermédiation locative pour les jeunes apprenants ou en insertion professionnelle.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0702	31/12/2019	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2019	1 500 000,00	1 250 000,00	125 000,00

Il s'agit de l'AP annuelle dédiée au Fonds Sud « équipements structurants » hors CRST, dont un montant de 1 M€ est fléché vers le déploiement du THD dans le Cher et l'Indre.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2015	18237		18-37 TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	1 260 000,00	-340 000,00
AE	2015	41201		41- TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	720 000,00	678 000,00

Il s'agit d'ajustements d'AE liées à la participation statutaire de la Région au fonctionnement des SMO numériques, ajustements engendrés par l'évolution du SMO Cher Touraine Numérique et à la création du SMO Val de Loire Numérique qui fédère le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	13 074 000,00	13 828 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	380 000,00	400 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2019 (13,8 M€ en investissement) correspondent principalement aux engagements de la Région :

- o en matière de Très Haut Débit (8,6 M€ pour ce seul programme),
- o à des opérations inscrites au CPER (pôles multimodaux, friches urbaines, maisons de santé pluridisciplinaires, télémédecine...), dans les conventions Région-Départements ou financées au titre du Fonds de Développement du Sud
- o ainsi qu'aux premiers paiements à intervenir (0,3 M€) au titre du Fonds régional d'intervention pour la restructuration de l'immobilier commercial en centre-ville.

En fonctionnement (0,400 M€), les crédits correspondent à la participation de la Région aux SMO numériques.

EXPERTISE MUTUALISEE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	130 000,00	140 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2019 (0,140 M€) correspondent au financement d'études stratégiques ou du centre de ressources « Villes² » au titre du CPER, ou à des cotisations à des structures liées au développement territorial (A3P et ANPP).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
TRANSITION ÉNERGETIQUE	Investissement	1 701 490,00	4 275 000,00		
	Fonctionnement	764 062,00	625 000,00	0,00	0,00

En investissement, les crédits de paiements (4,275 M€) permettent :

- de solder certains dossiers relevant du CPER notamment sur les projets d'énergie renouvelable et les projets de rénovation énergétique des bâtiments ;
- de poursuivre l'émergence de projets d'énergie renouvelable par le biais d'appels à projets (AAP) cofinancés pour partie par le FEDER (AAP Méthanisation, AAP Chaleur renouvelable, géothermie...) et de projets de rénovation énergétique des bâtiments au travers, notamment, de l'appel à projets « ma maison Eco » dans le cadre du CPER 2015-2020 ;
- d'engager la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Énergie avec la création d'une société de tiers financement (participation au capital de la structure) pour 1,1 M€.

En fonctionnement, dans le cadre du CPER 2015-2020, 625 000 € de crédits de paiements sont inscrits afin de :

- poursuivre l'animation régionale pour les énergies renouvelables, l'information/sensibilisation des particuliers aux rénovations énergétiques, avec la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique conformément à la loi transition énergétique pour la croissance verte ;
- mandater les crédits engagés sur les dispositifs audits énergétiques chez les particuliers et pour les bâtiments publics dans les collectivités ;
- poursuivre l'étude sur le service public régional de l'Énergie.

GESTION DE L'EAU

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
GESTION DE L'EAU	Investissement	791 706,00	700 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	800 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00

En investissement, les crédits de paiements (0,7 M€) sont nécessaires au mandatement des dossiers CPER pour les opérations de restauration de rivières dans les contrats signés ou en émergence. En fonctionnement, les crédits de paiements inscrits (1,1 M€) concernent principalement les dossiers relatifs à l'animation aux études des contrats signés ou en émergence ainsi que l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1679	31/12/2019	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00	15 000,00	45 000,00
AE	2019	2419	31/12/2022	MOBILISATION CITOYENNE	1 030 000,00	330 000,00	180 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2015	15275		CPER 3 ECOPOLE 2015-2020	1 050 000,00	74 253,70

Une AE annuelle est ouverte à hauteur de 60 000 € pour l'animation pédagogique du site de l'arboretum. Une AE est ouverte à hauteur de 1 030 000 € pour l'animation citoyenne. Elle regroupera les Manifestations pour la Mobilisation pour l'environnement, le volet animation des défis énergie des conventions vertes, un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour définir le nouveau contenu des défis de la transition écologique et énergétique, l'organisation d'un événement de clôture des défis énergie et alimentation, la mise en place d'une instance de pilotage de la transition énergétique et le lancement d'un processus de mobilisation opérationnelle des acteurs autour de la transition (acteurs publics, économiques et citoyens) en région du type conférence climat régionale, le soutien aux associations pour la biodiversité en dehors des conventions vertes

Il convient de revaloriser l'AE Ecopôle pour affecter les crédits prévus pour le versement de la dotation de fonctionnement de l'ARB qui en prend le relais au 1^{er} janvier 2019.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	382 132,00	505 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 179 000,00	2 256 300,00	135 000,00	194 000,00

Les crédits de paiement en investissement permettront de financer :

- les dossiers relatifs aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes ;
- le premier acompte à Lig'air pour les investissements réalisés en 2019 ;
- les dossiers retenus au titre des appels à projets économie circulaire 2018 et 2019 ;
- les investissements pour mettre en place une écologie industrielle territorialisée (EIT) dans les sept zones d'activités tests étudiées en 2018.
- les mandatements relatifs aux conventions PPRT.

Les crédits de paiements en fonctionnement concernent principalement les dossiers relatifs à l'éducation à l'environnement Conventions vertes pour 1 M €, à l'économie circulaire et aux déchets, et à la qualité de l'air (soutien à Lig'air pour 82 000 €).

La création de l'ARB a été approuvée en CPR de novembre 2018 et prévoit le transfert de l'Écopôle à l'ARB. 265 000 € sont ainsi inscrits pour la dotation statutaire de la Région à cette nouvelle agence.

Par ailleurs, 475 000 € sont inscrits pour renforcer le volet économie circulaire, dans le cadre de l'élaboration du Plan régional d'économie circulaire avec le soutien de projets et de démarches dans les domaines de l'Écologie Industrielle et Territoriale (100 000 €).

Ces crédits s'inscrivent dans le Contrat de Plan État Région 2015-2020.

Les crédits inscrits en recette (194 000 €) correspondent au versement de la subvention forfaitaire de la convention d'objectif avec l'ADEME pour l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), de la subvention de l'ADEME pour l'AMO PRPGD ainsi que le versement de la subvention par l'Agence Française pour la Biodiversité pour la préfiguration de l'ARB.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	557 022,00	590 000,00	60 000,00	0,00
	Fonctionnement	1 867 511,00	1 723 700,00	57 800,00	57 750,00

En investissement, sont inscrits 390 000 € de crédits de paiements pour les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public...) et pour les programmes d'investissement dans les PNR.

Par ailleurs, 200 000 € de crédits de paiements sont réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux (non ligériens) réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, les crédits de paiements en fonctionnement permettent d'accompagner, d'une part, la mise en œuvre des actions d'animation et de communication réalisées par les Parcs Naturels régionaux et le Conservatoire d'Espaces Naturels et, d'autre part, la coordination des actions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication).

Par ailleurs, hors CPER, les dotations des trois Parcs Naturels Régionaux sont inscrites pour un montant de 1 032 000 €.

Enfin, au titre des études d'opportunité puis de faisabilité pour le projet de PNR sur le Sud Berry sont inscrits 20 000 € de crédits de paiement pour les premiers mandatemements.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	365 750,00	230 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 339 427,00	1 340 000,00	0,00	0,00

En investissement, les crédits de paiements permettent de :

- poursuivre l'action en matière de prévention du risque inondation (l'aménagement de champs d'expansion de crues) ;
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (appui au CEN pour les actions de restauration et d'entretien des milieux ligériens...) ;
- équiper les maisons de Loire dans le cadre du dispositif des conventions vertes.

Dans le cadre du CPIER 2015-2020, 495 000 € de crédits de paiements sont réservés pour :

- poursuivre les actions en matière de prévention du risque inondation (amélioration de la connaissance, actions de sensibilisation par les maisons de Loire des scolaires au risque inondation, élaboration de documents d'information communaux sur les risques majeurs...),
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (suivi des populations de poissons migrateurs, des espèces invasives, appui au Conservatoire des Espaces Naturels...)
- accompagner les actions des maisons de Loire en matière de sensibilisation à la Loire et à son patrimoine.

Les dotations au fonctionnement de la Mission Loire et de l'Établissement Public Loire sont également inscrites pour un montant de 845 000 €.

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 450 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00

L'année 2019 marque un palier dans le déploiement de la fibre optique dans les sites d'enseignement (lycées, CFA, IFSI). L'objectif pour 2019 est de consolider l'offre proposée afin de l'adapter aux différents usages pédagogiques sur support numérique.

La contribution statutaire du GIP RECIA (250 K€) est maintenue à un montant identique depuis 2015. L'activité du GIP RECIA sera marquée par une accélération de l'accompagnement des collectivités territoriales dans le domaine de l'eAdministration (projet SOLAERE) mais également dans la mise à jour de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN).

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	41221	31/12/2021	CD41-TIERS LIEU ET MEDIATION NUMERIQUE	400 000,00	200 000,00	200 000,00
AP	2019	41222	31/12/2021	CD41-RESEAU WIFI TERRITORIAL	400 000,00	200 000,00	200 000,00
AP	2019	37233	31/12/2021	CD37-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE INV	350 000,00	100 000,00	100 000,00
AE	2019	37235	31/12/2021	CD37-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE FONCT	400 000,00	100 000,00	100 000,00
AP	2019	37234	31/12/2021	CD37-RESEAU WIFI TERRITORIAL	250 000,00	150 000,00	100 000,00
AP	2019	41220	31/12/2021	CD41-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE INV	700 000,00	200 000,00	200 000,00
AE	2019	41223	31/12/2021	CD41-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE FONCT	665 000,00	200 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	480 000,00	480 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	697 000,00	1 016 400,00	0,00	0,00

2019, est l'année de la concrétisation du plan d'action de la Stratégie Numérique Usages et Services votée en juillet 2017, avec notamment l'organisation de la semaine du numérique du 19 au 26 janvier 2019, co-pilotée avec le Conseil régional du Numérique. Cette semaine du numérique doit permettre d'interroger la place de l'humain dans la société numérique à travers des événements sur tout le territoire, mettant également en lumière la vitalité et la diversité de l'écosystème numérique régional.

Le budget 2019 propose également d'accompagner les structures de médiations numériques (Dispositif Webocentre) qui permettent de rapprocher de l'usage l'ensemble des publics.

Les crédits 2019 permettront également d'inscrire la Région dans des réseaux nationaux comme l'AVICCA (Associations des villes et collectivités agissant dans le domaine numérique), l'association OpenData France (avec l'accompagnement de notre plateforme), ou encore la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).

Dans le cadre du redéploiement des crédits THD des départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, des AP et AE ont été ouvertes pour accompagner des projets numériques dans ces deux départements, dont le projet de Wifi territorial, et deux fonds numériques qui permettront notamment d'accompagner des initiatives autour de l'Open Data et de l'inclusion numérique.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	0,00	200 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 200 000 € de crédits de paiement pour les opérations de communication.

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	2550	31/12/2021	PROJET LAOS-AFD	245 000,00	81 660,00	81 660,00
AE	2019	2552	31/12/2019	PROJET LAOS -AFD-	110 000,00	36 660,00	36 660,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2016	0255		MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	360 000,00	-300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	50 000,00	91 660,00	0,00	61 000,00
	Fonctionnement	474 000,00	529 660,00	0,00	30 000,00

Pour l'année 2019, la Région poursuivra ses engagements auprès des partenaires extérieurs avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

A noter que cette année, la Région Centre-Val de Loire, avec le soutien de l'Agence Française de Développement via la FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises) portera un projet d'envergure portant sur l'assainissement et l'accès à l'eau en zone rurale et sur l'assainissement en zone urbaine dans la province de Luang Prabang. Ce projet d'un coût total de 960 000 € sera financé à hauteur de 70% par l'AFD.

Au-delà de ces partenariats stratégiques, la Région se réserve désormais la possibilité de conclure avec d'autres autorités locales étrangères, des coopérations d'opportunité autour d'un projet ou d'un enjeu spécifique. En lien avec l'association France Volontaires, la Région mobilisera à nouveau des Volontaires de Solidarité Internationale auprès des institutions partenaires pour la conduite des programmes de coopération au Maroc, en Inde, en Chine et comme évoqué ci-dessus, au Laos.

Pour la réalisation du projet Eau et Assainissement au Laos, il est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 110 000 € et l'inscription de 36 660 € de crédits de paiement et d'une autorisation de programme de 245 000 € avec une inscription de 81 660 € en crédits de paiement. Les recettes attendues de l'AFD s'élèveront pour 2019 à 30 000 € en fonctionnement et 61 000 € en investissement.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	2551	31/12/2021	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	300 000,00	70 000,00	46 680,00
AE	2019	2553	31/12/2019	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	290 000,00	170 000,00	100 000,00
AE	2019	2554	31/12/2019	AAP COOPERATION DE DEVELOPEMENT	60 000,00	30 000,00	30 000,00
AE	2019	1686	31/12/2019	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	230 000,00	175 000,00	55 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2016	1694		APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	840 000,00	-495 000,00
AE	2016	1687		APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	2 280 000,00	-1 300 000,00
AE	2018	1388		CITOYENNETE EUROPEENNE	600 000,00	-360 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	145 000,00	113 340,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	696 000,00	640 340,00	0,00	0,00

Pour permettre le financement des projets, il est proposé l'ouverture d'une AE annuelle à hauteur de 290 000 € et l'inscription de 170 000 € en crédits de paiement et d'une AP triennale de 300 000 € en investissement pour un décaissement en crédits de paiement de 70 000 € sur 2019.

La Région lancera un appel à projet thématique tous les 2 ans à compter de 2019 pour encourager les pratiques innovantes et les projets collaboratifs, en phase avec l'agenda régional, afin de mettre en exergue un thème majeur de l'action de coopération internationale de la Région.

Pour cet appel à projet, il est proposé l'ouverture d'une AE de 60 000 € et l'inscription de 30 000 € en crédits de paiement.

La Région poursuivra également son soutien à la structuration des acteurs régionaux de la coopération par un appui renouvelé à l'association Centraider ainsi que la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière d'action internationale notamment par l'animation des travaux de la conférence permanente des relations internationales installée en juillet 2018.

Pour le soutien aux acteurs dont le réseau multi-acteurs Centraider, il est proposé l'ouverture d'une AE de 230 000 € et l'inscription de 175 000 € en crédits de paiement.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région se réserve la possibilité d'apporter son soutien à des initiatives le justifiant ; 50 000 € sont inscrits à cet effet au BP. Afin de maintenir sa participation à des organismes extérieurs de coopération, 36 000 € seront nécessaires au titre des adhésions.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 30 000 € de crédits de paiement pour les opérations de communication.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

LES ORIENTATIONS 2019

La Région engage un nouvel élan en matière de formation professionnelle, notamment dans le cadre du pacte Régional d'Investissement dans les Compétences mené en partenariat avec l'Etat. L'action de notre collectivité reste guidée par la volonté de qualifier les demandeurs d'emploi dans une économie en mouvement et un monde en compétition. Un chiffre pour illustrer notre ambition : 40% de places de formation en plus pour les demandeurs d'emploi en 2019.

Par ailleurs, nous gardons au cœur de notre action l'absolue nécessité de garantir l'accès aux savoirs de base pour chacun de nos citoyens à travers le financement de parcours de formation complets et adaptés. Des expérimentations visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi par le développement d'actions connexes à la formation visant à lutter contre les freins à l'accès en formation ou à l'emploi (mobilité, hébergement, garde d'enfants...) seront fortement développées.

Nous poursuivrons le déploiement de partenariats « gagnant-gagnant » au plus près des besoins des territoires et des personnes en engageant aux côtés de la Région, les acteurs de l'emploi (Pôle emploi et missions locales) et les entreprises à l'image des expériences menées avec les entreprises du Ferroviaire en Indre-et-Loire, DURALEX et FAURECIA dans le Loiret. Dans le même esprit, la Région mettra en œuvre une écoute permanente avec la 3^{ème} génération des **cordées du territoire** pour définir avec tous les acteurs les besoins de formation.

En 2019, l'offre de formation touristique sera mobilisée pour répondre au succès des événements mis en œuvre dans le cadre des 500 ans de RenaissanceS en Centre-Val de Loire. Notre attractivité sera renforcée et permettra de mettre en lumière nos richesses, notre patrimoine naturel et culturel, notre art de vivre. Pour notre collectivité et les acteurs du tourisme (restaurateurs, hébergeurs, sites de visites et de loisirs...) un accueil de qualité pour les touristes français et internationaux sera une priorité. Nous serons tous mobilisés au travers de cette compétence partagée et les territoires s'appuieront particulièrement sur les offices de tourisme. Ce sera aussi l'occasion d'associer au plus près les habitants, notamment par leur participation à l'accueil à travers les greeters.

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre Région, nous conserverons à l'euro près notre soutien en faveur du développement économique, avec un budget supérieur à 100 millions d'euros pour 2019.

Ces moyens permettent d'apporter une réponse adaptée aux projets des entreprises aux différentes étapes de leur vie (création, transmission, développement) et permettront de décliner les différentes orientations actées par la Région dans le cadre de sa stratégie régionale.

L'année 2019 verra la création de deux outils au service de l'économie régionale. Premièrement, la création d'un fond dédié au soutien des commerces de centres-villes dont tout le monde connaît la grande vulnérabilité face aux zones commerciales de périphéries et au e-commerce.

Par ailleurs, la Région se dotera d'un outil permettant d'accompagner les entreprises en difficultés. Pour cela, elle s'appuiera sur l'expertise des Tribunaux de commerce afin de déterminer le meilleur soutien possible pour des entreprises en fragilité.

Notre accompagnement au développement de l'économie régionale passe également par la construction d'un écosystème favorable à la création d'activités et d'emploi. Notre soutien aux différentes têtes de réseaux consulaires, à nos clusters et pôles de compétitivité sera important. De même DEVUP sera plus que jamais l'outil privilégié pour accompagner, de manière réactive et coordonnée, les porteurs de projet économiques.

En matière agricole, notre mobilisation restera forte à la fois pour accompagner à court terme les agriculteurs face aux crises qu'ils traversent, et pour accompagner le monde agricole à affronter les évolutions de leur modèle sur le moyen et long terme. En effet, la multiplication des aléas climatiques en raison des dérèglements climatiques oblige l'ensemble de la profession agricole à interroger son modèle. Pas seulement son modèle de production, mais aussi son modèle de transformation et de vente avec notamment la montée en puissance des circuits de proximité.

L'année 2019 est la première année opérationnelle pour l'ensemble des lycées et CFA pour la mise en œuvre généralisée de l'outil d'approvisionnement local, de qualité et biologique. C'est une étape importante dans la structuration d'un plus fort approvisionnement par les producteurs de la région et la construction de nouveaux liens aux territoires, afin d'accompagner les établissements vers les objectifs de la Loi Egalim (50% local, 20% bio).

L'année 2019 devra permettre une coopération plus forte de tous les acteurs qui interviennent avec la 1^{ère} conférence régionale de l'alimentation et enclencher de nouvelles coopérations très opérationnelles entre les acteurs et avec les collectivités pour participer à un changement systémique vers une plus forte relocalisation des échanges. La 2^{ème} édition du Défi Alimentation participera à démontrer que la qualité n'est pas réservée aux plus aisés.

Les aides au secteur associatif et à l'ESS seront confortées, à la fois par la sanctuarisation du budget dédié à CAP asso et par la mise en place d'outils dédiés à l'économie sociale et solidaire, notamment en matière d'innovation sociale et d'incubation de projets ESS.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE** **L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	39 792 500,00	
Autorisations d'engagement	298 798 335,00	201 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MONTANT ANNULÉS
Autorisations d'engagement	-50 151,61

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
Investissement	66 232 600,00	63 575 300,00	6 119 200,00	7 000 000,00
Fonctionnement	128 508 700,00	174 364 650,00	13 360 000,00	63 000 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CRÉATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0791	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES	800 000,00	680 000,00	120 000,00
AE	2019	1631	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES	300 000,00	150 000,00	150 000,00
AP	2019	1769	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE	4 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00
AP	2019	0830	31/12/2019	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	350 000,00	350 000,00	0,00
AE	2019	1632	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	65 000,00	55 000,00
AE	2019	1646	31/12/2020	BGE ET COUVEUSES	212 500,00	170 000,00	42 500,00
AE	2019	1647	31/12/2020	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	900 000,00	400 000,00	500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	5 250 000,00	4 284 000,00	1 110 000,00	1 400 000,00
	Fonctionnement	1 482 725,00	1 450 000,00	0,00	0,00

L'action que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de « CAP CREATION-REPRISE », permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises et de PME d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement. Cette action, qui est le fruit de la fusion des

anciens dispositifs « Artisanat » et « Industrie » est dotée de 3 126 000 € en crédits de paiement.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien au financement des Boutiques de Gestion et des Entreprises (BGE) et des couveuses pour leur action auprès des porteurs de projets créateurs d'entreprises. Elle accompagne également l'action des 8 Plateformes d'Initiatives actives en région, de la plateforme régionale dédiée à la transmission reprise ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires, et dote les différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises.

En application de la loi NOTRe, le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise) géré en région par la Direccte a été transféré à la Région au 1er janvier 2017. Le dispositif PASS CREATION qui lui a succédé est opérationnel depuis janvier 2018. Afin d'assurer sa mise en œuvre, 800 000 € ont été inscrits en crédits de paiement.

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	1759	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	9 700 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00
AE	2019	1633	31/12/2020	ARDAN	220 000,00	176 000,00	44 000,00
AE	2019	1635	31/12/2020	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00	40 000,00	10 000,00
AE	2019	1636	31/12/2020	GPEC	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AE	2019	1637	31/12/2020	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	10 000,00	10 000,00
AE	2019	1648	31/12/2020	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	500 000,00	100 000,00	400 000,00
AE	2019	1634	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	60 000,00	30 000,00	30 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	9 761 600,00	5 960 000,00	919 000,00	1 100 000,00
	Fonctionnement	876 000,00	740 080,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP DEVELOPPEMENT » permet d'offrir à l'entreprise la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets. Au-delà d'un soutien à l'investissement, il permet également le recours à des conseils spécialisés pour notamment le développement commercial en France et à l'international, l'accès au numérique mais aussi des diagnostics innovation mobilité. Le travail de simplification de nos outils permet dorénavant une mobilisation facilitée des aides de petits montants.

La Région poursuit également son soutien à l'association ARDAN Centre pour un montant de 220 000 €. Cette action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles et, en s'appuyant sur la formation professionnelle, de mettre à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Pour mener son action, l'association bénéficie également chaque année de fonds européens FEDER.

La Région accompagne la structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières ou thématiques (métiers d'art, environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, numérique), mis en

œuvre sur chaque département par les chambres consulaires. Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1791	31/12/2020	ACTION DE VALORISATION	95 000,00	47 500,00	47 500,00
AE	2019	1638	31/12/2019	ANIMATION ECONOMIQUE	436 000,00	218 000,00	218 000,00
AE	2019	1786	31/12/2019	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	85 000,00	84 281,50	718,50

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	630 670,00	693 170,00	0,00	0,00

Depuis de nombreuses années, la Région encourage les entreprises artisanales à développer des démarches collectives de commercialisation en facilitant leur participation à des salons professionnels et à des manifestations susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0929	31/12/2019	CAP SOLIDAIRE	50 000,00	50 000,00	0,00
AP	2019	1260	31/12/2020	SCOP	300 000,00	180 000,00	120 000,00
AE	2019	3706	31/12/2020	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	300 000,00	139 500,00	150 000,00
AE	2019	0584	31/12/2020	CAP ASSO	9 000 000,00	2 988 358,00	1 872 000,00
AP	2019	14600	31/12/2019	CENTR'ACTIF	230 000,00	230 000,00	0,00
AE	2019	1641	31/12/2020	TETES DE RESEAU REGIONAL	1 015 000,00	805 000,00	210 000,00
AE	2019	2601	31/12/2021	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	500 000,00	176 396,00	155 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	442 000,00	490 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 734 000,00	10 453 000,00	0,00	0,00

Avec le dispositif « CAP ASSO », la Région marque son souhait fort d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif. Ce dispositif soutient les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables. Cette ligne est dotée de 9 000 000 € en crédits de paiement.

« La stratégie régionale de l'ESS » adoptée en assemblée plénière de juin 2018, marque la volonté régionale d'une politique innovante et ambitieuse pour l'économie sociale et solidaire en région Centre-Val de Loire. De nouveaux dispositifs vont pouvoir être déployés pour favoriser le développement de cette économie dès 2019 (Incubateur d'innovation sociale, Appel à projets PTCE, Pass création ESS...). 190 000 € en crédits de paiement doivent permettre le financement des premières mesures.

Par ailleurs, afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son soutien aux principales têtes de réseau :

- Le Mouvement Associatif, structure coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et notamment en faveur de « CAP ASSO » ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional ;
- L'association France Active Centre – Val de Loire. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers ;
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP), dont l'action est de promouvoir la culture coopérative et favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En parallèle, depuis 2012 la Région dispose d'un dispositif dénommé « CAP SCOP » pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise ;
- La Fédération des Entreprises d'Insertion qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement ;
- L'association Centre Réseau Solidaire (CRE-SOL) représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional ;
- L'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Enfin, la Région continue à accompagner des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP SOLIDAIRE ».

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1795	31/12/2019	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	50 000,00	50 000,00	0,00
AP	2019	1789	31/12/2020	AIDE A LA CREATION REPRISE	100 000,00	65 500,00	34 500,00
AE	2019	1796	31/12/2019	FRENCH TECH	100 000,00	50 000,00	40 000,00
AE	2019	1797	31/12/2020	AIDE A LA CREATION	130 000,00	70 000,00	60 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	100 000,00	930 000,00	394 000,00	500 000,00
	Fonctionnement	170 000,00	195 000,00	0,00	0,00

Le Fonds régional de garantie Centre-Val de Loire poursuivra son activité en faveur des projets de création/transmission. La Région interviendra également aux côtés de

BPIFRANCE (Banque Publique d'Investissement) pour renforcer la trésorerie des PME/TPE ayant des difficultés d'accès aux ressources bancaires. Le fonds sera doté à hauteur de 500 000 € en 2019.

La ligne « AIDES A LA CREATION » en investissement, dotée de 100 000 €, permettra, d'une part, d'accompagner l'association Val de Loire Entreprendre au titre de prêts d'honneur accordés aux entreprises dont les projets innovants ressortent et, d'autre part, de récompenser les lauréats du concours « Graine de Boîte 2018-2019 ».

L'accompagnement au titre du fonctionnement concernera de nouveau principalement le soutien aux actions de sensibilisation ou de formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation du concours « Graine de Boîte », les récompenses des lauréats du prix régional « Crea Campus », le soutien à l'opération « PEPITE STARTER » ou encore le salon des Jeunes Inventeurs de Monts. Cette ligne est dotée de 90 000 €.

La ligne de fonctionnement « French Tech », dotée de 50 000 €, sera utilisée, d'une part, pour financer l'organisation de startup week-end en région et, d'autre part, pour attribuer des bourses régionales à des étudiants créateurs d'entreprise sur notre territoire et ainsi soutenir le démarrage de leur activité.

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	4002	31/12/2020	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 000 000,00	500 000,00	250 000,00
AP	2019	1630	31/12/2020	FRENCH TECH	500 000,00	250 000,00	250 000,00
AE	2019	2602	31/12/2020	GPECT	420 000,00	140 000,00	140 000,00
AP	2019	2604	31/12/2020	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
AP	2019	2605	31/12/2021	PIA VOLETS FILIERES	500 000,00	250 000,00	100 000,00
AE	2019	2606	31/12/2020	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS	150 000,00	150 000,00	0,00
AP	2019	1349	31/12/2021	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AE	2019	1347	31/12/2019	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 750 000,00	4 750 000,00	0,00
AE	2019	1619	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	900 000,00	793 000,00	107 000,00
AE	2019	1798	31/12/2020	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	175 000,00	54 100,00	85 000,00
AE	2019	1617	31/12/2019	AUTRES OPERATIONS	135 000,00	93 500,00	41 500,00
AE	2019	4003	31/12/2020	CAP FORMATION CENTRE	600 000,00	240 000,00	180 000,00
AE	2019	1618	31/12/2020	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	165 000,00	63 000,00	102 000,00
AE	2019	1799	31/12/2019	EXPERTISE DE DOSSIERS	40 000,00	40 000,00	0,00

Deux AP correspondant à des actions nouvelles seront ouvertes en 2019 :

- la première concerne le nouveau fonds de prévention des entreprises en difficulté visant à financer la trésorerie des entreprises qui ont fait appel au tribunal de commerce pour entrer dans une procédure amiable telles que le mandat ad hoc ou la conciliation,
- le seconde, intitulée Programme d'Investissement d'Avenir volet « Filière » vise à soutenir les projets structurants de mutualisation de moyens et d'équipement de recherche et/ou de production portés par les filières industrielles régionales.

La création de deux nouvelles AE vous est également proposée :

-la première concerne le soutien aux opérations de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales déployés par les acteurs économiques et de l'emploi locaux,

-le seconde, intitulée « RDV compétences emplois » vise à soutenir les manifestations dont les principaux objectifs sont de développer l'attractivité des métiers et d'établir une meilleure connexion entre les demandeurs d'emplois et les entreprises connaissant des besoins de recrutement.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	4 790 000,00	6 769 500,00	3 445 200,00	3 700 000,00
	Fonctionnement	7 012 400,00	7 211 500,00	0,00	0,00

La Région poursuivra son accompagnement du fonds « Loire Valley Invest ». Un nouveau fonds d'investissement appelé Go Capital Amorçage 2, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et d'accélération, sera accompagné dans sa montée en puissance. En complément, il est important d'accompagner la dotation en équipements des tiers-lieux tels que les Fab-Labs, Industry Lab... L'action, en investissement, intitulée « French Tech », est dotée de 1 020 000 € en crédits de paiement.

En 2019, la Région renouvellera son soutien à l'agence régionale de développement économique « Dev'Up », pour lui permettre d'assurer ses différentes missions telles que:

- L'observation et la réalisation d'études,
- Le développement international,
- La diffusion technologique,
- L'orientation des entreprises et l'animation territoriale,
- Les rencontres et les événements économiques,
- La professionnalisation des développeurs économiques,
- Le développement d'une stratégie régionale de promotion économique et de prospection,
- La valorisation des savoir-faire et des produits de la région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région accompagnera principalement l'Agence de Développement Touristique de l'Indre pour la mise en œuvre du plan de communication Berry Province annuel ainsi que le programme d'expositions du Parvis des Métiers du Cher.

Par ailleurs, les clusters ont un rôle important à jouer dans l'attractivité des métiers et l'employabilité territoriale. Au titre des actions collectives et des clusters, la Région accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, l'AREA, POLEPHARMA, LES CHAMPS DU POSSIBLE, NOVECO, AGREEEN TECH VALLEY et VALBIOM.

La Région continuera en outre d'accompagner les programmes d'actions annuels proposés par les chambres consulaires dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de promotion de l'Industrie du Futur, une diminution de subvention sera toutefois réalisée à travers la mutualisation des actions territoriales.

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux priorités qui ont été déclinées, différentes actions collectives thématiques pourront également être soutenues.

La ligne « autres opérations » concerne essentiellement le soutien au forum « Odyssée » consacré au développement export, le fonctionnement du Centre Technique Régional de la Consommation et le soutien au forum des entreprises de Sologne.

Le dispositif « CAP EMPLOI/FORMATION CENTRE » permet, à travers le volet Emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

A travers son volet Formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales, réalisent un effort significatif de dépenses de formations, afin, d'une part de maintenir ou accroître leur compétitivité, et d'autre part, de sécuriser l'employabilité de tous leurs salariés par un développement de leurs compétences.

Dans la même perspective consistant à allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra en 2019 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi (seniors, pénibilité, égalité professionnelle, développement des compétences, mutations technologiques et gestion du changement...). Inscrite au Contrat de Plan Etat -Région, ce soutien fait l'objet d'une inscription à hauteur de 200 000 € en crédits de paiement.

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales pour un montant de 165 000 €.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2608	31/12/2020	CEA TECH	180 000,00	180 000,00	0,00
AP	2019	0897	31/12/2020	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6 000 000,00	3 500 000,00	500 000,00
AP	2019	0422	31/12/2020	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00
AE	2019	1620	31/12/2020	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	800 000,00	500 000,00	300 000,00
AP	2019	1262	31/12/2022	APPEL A PROJETS INNOVATION	4 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00

Une AE « CEA Tech » sera ouverte en 2019 afin de permettre aux entreprises de notre région d'accéder à toute l'offre technologique du CEA. L'objectif est de pouvoir mettre à disposition les brevets, les compétences et les plateformes du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) de manière à favoriser les projets d'innovation des entreprises.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	12 007 500,00	11 512 000,00	135 000,00	150 000,00
	Fonctionnement	940 000,00	1 133 000,00	0,00	0,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de Recherche, Développement et d'Innovation des entreprises ;
- le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT) en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Les PME-PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation ;
- le soutien aux pôles de compétitivité : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche.

En 2019, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE.

Seront également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS (pôle du végétal spécialisé qui se nommera prochainement pôle mondial du végétal suite à sa fusion avec Céréales Vallée) et ATLANTPOLE BIOTHERAPIES basés dans les Pays de la Loire. Ces pôles font l'objet d'un soutien financier visant à permettre un accompagnement des projets de R&D détectés sur le territoire régional.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif « Fonds Unique Interministériel » (FUI) et de simplifier l'accès à ces financements par les porteurs de projets, la Région confie à BPIFRANCE Financement la gestion des fonds destinés à financer les bénéficiaires qu'elle aura préalablement choisis et labellisés par les Pôles de compétitivité.

En 2017 puis en 2018, une expérimentation a été lancée avec l'Etat en matière d'innovation (selon un principe de financement à parité Etat - Région) dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) 2. Une enveloppe de 2,5 M€ a été consacrée à cette opération.

En 2019, l'enveloppe prévue pour le PIA 3 régionalisé volet 1 permettra de poursuivre le soutien des projets innovants individuels et/ou collectifs des entreprises.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	647 000,00	547 000,00	0,00	0,00

Le programme « Promotion de l'agriculture » est articulé autour de quelques priorités. Il permet le financement du Salon International de l'Agriculture, des opérations de promotion agricole, dans ou hors CAP filières et filières locales (comme OpenAgrifood, les forums et base internet productions sans OGM de la Confédération Paysanne) et les cotisations aux associations de Régions promouvant certaines productions au niveau européen.

ALIMENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	0834	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	808 000,00	404 000,00	404 000,00
AE	2019	1623	31/12/2019	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE	160 000,00	160 000,00	0,00
AE	2019	1628	31/12/2020	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	170 000,00	160 000,00	10 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 108 000,00	1 078 000,00	0,00	0,00

Afin d'apporter une meilleure visibilité au programme alimentation, il est proposé de fusionner les deux AE « Opération collective restauration » et « Cité de la gastronomie » en une seule AE « Valorisation touristique de la gastronomie » pour un montant de 160 000 €. Il est proposé de fusionner les deux AE « ARIAC » et « Soutien aux métiers de bouche » en une seule AE « filière alimentaire et transformation » pour un montant de 170 000 €

La politique alimentation se décline, en particulier, à partir de trois nouveaux cadres d'intervention : un appel à projet pour la structuration d'un appui régional visant à accompagner les acteurs de l'alimentation dans la mise en place des systèmes alimentaires territorialisés ; un cadre d'accompagnement des opérations de promotions des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux ; un cadre d'intervention permettant de soutenir les actions de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.

L'ensemble de ces actions se traduit par une inscription de crédits de paiement à hauteur de 1 078 000 €.

INSTALLATION – TRANSMISSION – EMPLOI

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 428 705,00	1 253 455,00	0,00	0,00

Un des 3 piliers du SRDEII de la Région est de mettre en avant une région entreprenante et solidaire qui met l'humain au cœur du développement de ses entreprises.

Dans ce cadre, la Région maintient son soutien en matière d'installation et de transmission au travers des dispositifs suivants : CAP installation, CAP transmission, le repérage des cédants et la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture.

Au-delà de ces phases essentielles de l'installation et de la transmission, la Région a voulu mettre l'humain au cœur du développement des entreprises et renforcer l'accompagnement des réflexions stratégiques individuelles des agriculteurs.

Ainsi, le dispositif d'accompagnement stratégique doit permettre aux agriculteurs de travailler sur la multi-performance des exploitations avec un objectif de résilience, la gestion des ressources humaines, la stratégie d'entreprise et la compétitivité de l'entreprise. Ce dispositif sera en outre spécifiquement mobilisé pour les sortants des zones défavorisées. Un accompagnement spécifique a été élaboré avec les partenaires pour assurer un soutien aux agriculteurs en situation de fragilité. Plus de 450 000 € sont mobilisés pour ces accompagnements des exploitants agricoles, soit environ 100 accompagnements sur le volet ressources humaines, 450 accompagnements stratégiques dont 250 à destination des agriculteurs en situation de fragilité.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	885 000,00	885 000,00	0,00	0,00

Le programme spécifique de « Développement à l'agriculture biologique » est articulé autour de plusieurs axes.

Le premier axe concerne le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à Biocentre et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux. Ces soutiens sont contractualisés avec les organismes dans un projet commun global.

Le deuxième axe concerne le soutien à la conversion. La Région apporte une aide à la certification, sur une durée de 4 ans, depuis 2007 et accompagne aussi, depuis 2013, un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années, via le « CAP CONVERSION ».

Depuis 2017, la Région intervient également sur le financement du maintien à l'agriculture biologique, sur quelques priorités ciblées, en contrepartie du FEADER.

Enfin, la Région intervient en faveur de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains « CAP FILIERES », bonifications systématiques des projets d'investissement ou renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes par exemple.

Ce programme spécifique permet de financer les deux premiers axes de la politique régionale.

CAP FILIÈRES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
CAP FILIERES	Investissement	3 300 000,00	3 600 000,00	116 000,00	150 000,00
	Fonctionnement	2 626 000,00	2 901 295,00	0,00	0,00

Les « CAP filières » structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales, 13 filières agricoles (bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles, lapins), ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture - pépinière, viticulture, semences, légumes, grandes cultures) et la filière forêt – bois, est couverte par un CAP filière de 4 ans. Chaque année 3 ou 4 CAP filières sont réécrits en partenariat avec les principaux acteurs de la filière concernée. Pour 2019 seront renouvelés les CAP Semences, Légumes, Forêt-Bois.

Chaque CAP filière est un programme composé de projets collectifs, de financement de l'expérimentation et du transfert, de mesures de financement des investissements, de conseil et d'appui technique individuel et/ou collectif, de financement de l'animation du programme et de la communication.

Le programme « Herbe et fourrages » a été inscrit dans chacun des quatre CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers des meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

Sur le volet investissement, depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour le cofinancement des projets d'investissement des agriculteurs, des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural. Depuis 2018, ce dispositif est élargi aux CUMA. En 2019, le FEADER viendra compléter les crédits de la Région sur les projets d'investissements productifs dans les exploitations agricoles et dans les CUMA pour un budget prévisionnel de 1,5 M€ et à hauteur de 0,3 M€ environ pour les investissements des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural.

Les crédits d'investissement permettent également d'accompagner les programmes d'expérimentation et d'investissement immatériel dans les exploitations agricoles (audits et appuis techniques).

Sur le volet fonctionnement, ce programme permet d'accompagner les actions des CAP filières, des filières locales, les actions liées à l'innovation et au sanitaire. L'animation des filières avec un CAP filière ou un projet de CAP filière est confiée à des pilotes à même de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière : Chambre régionale d'agriculture, Association Régionale Filière Vins, Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière, Fédération Aquacole de la Région Centre... Cela représente un montant d'environ 350 000 € par an. Ce programme permet également de financer l'ensemble des actions d'animation à l'intérieur des CAP filières et de transfert des connaissances des CAP filières et du Partenariat Européen pour l'Innovation. Les actions de transfert et du Partenariat Européen pour l'Innovation mobiliseront en 2019 environ 900 000 € chacune de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Dans le domaine agricole et alimentaire, le sanitaire fait référence à l'ensemble des pratiques concourant à l'hygiène alimentaire, à la santé animale, et par extension à la santé publique. Lorsqu'une exploitation est touchée par un problème sanitaire, tout le territoire national peut être concerné, la diffusion d'une maladie ne s'arrêtant pas aux

frontières. Il est possible de répondre à l'ensemble de ces besoins en organisant l'action collective et en élaborant une réelle politique sanitaire préventive permettant d'éradiquer les maladies

Les défis sanitaires à relever en région Centre-Val de Loire sont les suivants :

- Maintenir une surveillance optimale des maladies réglementées dans un contexte de mondialisation et de généralisation des échanges.
- Accélérer l'assainissement des zones encore touchées par des maladies ayant un impact commercial et économique pour les élevages.
- Répondre aux enjeux actuels d'intérêt public : notamment sur les volets du bien-être animal, du développement des circuits courts et de l'agro-écologie.

Pour mener cette stratégie fondée sur la prévention, la Région soutient les GDS, les groupements de défense sanitaire, organismes reconnus par les pouvoirs publics ("organisme à vocation sanitaire" ou OVS). Le programme 2019 permettra d'accompagner la gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementée, de renforcer la lutte contre les maladies réglementées et d'assurer un accompagnement optimal des éleveurs.

La Commission Permanente Régionale du 16 novembre 2018 a adopté le nouveau cadre d'intervention des filières locales. Ce dispositif vise un triple objectif :

- Accompagner des démarches collectives de filières portées par des acteurs volontaires et soutenir la structuration de l'ensemble des acteurs amont et aval de la filière,
- Soutenir le développement durable des filières agricoles,
- Maintenir l'emploi sur le territoire.

L'animation des filières locales sera financée avec ce programme. Elle s'appuie sur l'implication de nombreux partenaires (Chambre régionale d'agriculture et ses déclinaisons départementales, syndicats de producteurs...) tout en maintenant un lien de complémentarité avec les CRST.

Un cadre d'intervention transversal sur l'innovation, permettant de compléter les dispositifs de la Région et de la direction de l'agriculture pour le développement de l'innovation sera proposé à la commission permanente en 2019 afin d'intervenir sur les trois axes prioritaires du SRDEII : la transition agro écologique et le changement climatique, la diversification des systèmes d'exploitation et la transition numérique. Une somme indicative de 400 000 € pour 2019 est réservée à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0850	31/12/2020	APPEL A PROJETS 2019	6 100 000,00	1 830 000,00	610 000,00
AE	2019	1850	31/12/2021	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT 2019	2 800 000,00	560 000,00	560 000,00
AE	2019	1428	31/12/2020	STUDIUM	600 000,00	600 000,00	0,00
AE	2019	0472	31/12/2020	BOURSES DOCTORALES	3 735 000,00	311 250,00	1 245 000,00
AE	2019	1594	31/12/2020	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	80 000,00	45 000,00	35 000,00
AE	2019	1595	31/12/2020	CORIT	10 000,00	10 000,00	0,00
AE	2019	1597	31/12/2020	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	395 000,00	395 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	19 880 400,00	18 981 800,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 822 500,00	6 460 750,00	0,00	0,00

Les programmes « Ambition Recherche Développement 2020 » (ARD 2020) seront poursuivis :

- Lavoisier (matériaux pour les nouvelles énergies, porté par le CEA),
- Biomédicaments (porté par l'Université de Tours),
- Cosmétosciences (porté par l'Université d'Orléans),
- Intelligence des patrimoines (porté par l'Université de Tours),
- PIVOTS (ingénierie et métrologie environnementale, porté par le BRGM).

Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. Les phases 2 ont démarré fin 2017 pour les quatre premiers de ces programmes ; elles se poursuivront en 2019 et jusqu'en 2020. En 2019, PIVOTS poursuivra sa première phase et l'opportunité de lancer une deuxième phase sera examinée. Au total, plus de 6,3 M€ seront mandatés au bénéfice des programmes ARD 2020.

Le CERTEM (Centre d'Etude et de Recherche en Microélectronique) bénéficiera d'un soutien de 1 M€ pour l'achat d'équipements.

Par ailleurs, le soutien apporté par la Région au développement de la recherche continuera à se décliner en :

- un soutien à la recherche d'intérêt régional, pour des projets articulés avec les différentes politiques régionales. Ce soutien s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt régional ;
- un soutien à la recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires.

Des crédits de paiement à hauteur de plus de 3 M€ seront ainsi attribués aux 7 grands projets retenus dans le cadre du volet « Recherche » du CPER.

Au total, les paiements associés aux soldes intermédiaires et finaux des projets lancés les années précédentes et aux premiers versements de la nouvelle édition des appels à projet d'intérêt régional et d'initiative académique, dont la sélection sera finalisée en 2019, se monteront à près de 8,4 M€ en investissement et à 720 000 € en fonctionnement. Les projets du Cancéropôle Grand Ouest continueront à être soutenus, dans le cadre plus souple de l'appel à projet d'initiative académique. Un volet supplémentaire dédié à l'accueil de nouveaux chercheurs en Centre-Val de Loire sera ajouté à cet appel dont l'enveloppe sera augmentée.

Les nouveaux Réseaux Thématiques de Recherche (RTR) soutenus par la Région, sélectionnés à la fin de l'année 2018 dans le cadre d'une concertation avec les établissements de recherche, bénéficieront des financements nécessaires à leur démarrage. L'IEHCA (Institut Européen d'Histoire et de Culture de l'Alimentation) devrait bénéficier de ce dispositif grâce au soutien qui lui est apporté par l'Université de Tours. Les RTR incluront dans leur programme des actions destinées spécifiquement à favoriser l'accès des laboratoires à des partenariats et à des financements européens.

Les financements des colloques internationaux de recherche, du programme général du Studium pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau et des bourses doctorales seront poursuivis en 2019.

Le soutien à la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), compétence régionale, sera amplifié. Il bénéficiera aux programmes d'actions des structures concernées (Centre Sciences, Pôle Sciences et Techniques de la Fédération Régionale des MJC). Un appel à projets sera lancé dans le cadre de la Stratégie régionale de la CSTI adoptée en juin 2018 : l'objectif est de démultiplier les actions et de cibler préférentiellement les publics dont l'accès à la CSTI est plus difficile, pour des raisons géographiques aussi bien qu'économiques.

Il est proposé de doter ce programme de 18 981 800 € en crédits de paiement en investissement et 6 450 750 € en fonctionnement.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1503	31/12/2019	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	1 090 000,00	590 000,00	500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	660 000,00	860 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche...

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS et par les deux universités, et destinée à faciliter par des actions collectives (veille, sensibilisation, formation, ...) l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon 2020 en particulier) et aux financements qui y sont associés ;
- Le Pôle d'entrepreneuriat régional, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;
- L'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau dans les universités et écoles, qui sera étendu aux écoles d'art.

Il est proposé de doter ce programme de 860 000 € en crédits de paiement en fonctionnement.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	5 812 500,00	5 450 000,00	0,00	0,00

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ou celui des Conventions Région - Département.

Les crédits de paiement 2019 permettront, d'une part, le démarrage des opérations suivantes :

- Extension du bâtiment de Polytech de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions
- Réaménagement des locaux de restauration du CROUS à Orléans
- Quatrième et dernière phase de réhabilitation de l'IUT d'Orléans

et, d'autre part, de terminer les travaux sur d'autres opérations :

- Réhabilitation de l'IUT de Bourges ;
- Réhabilitation du bâtiment VIALLE de l'UFR de médecine à Tours ;
- Restructuration et extension des locaux de l'INSA Centre-Val de Loire à Bourges et à Blois.

Il est proposé de doter ce programme de 5 450 000 € en crédits de paiement en investissement.

VIE ETUDIANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1134	31/12/2020	MOBICENTRE	1 700 000,00	850 000,00	850 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
VIE ETUDIANTE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 780 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00

L'objectif de MOBI-CENTRE est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre - Val de Loire. Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure. L'augmentation des effectifs étudiants et l'inclusion obligatoire de plus en plus fréquente d'un ou plusieurs séjours à l'étranger dans les cursus se traduisent par une augmentation du nombre de départs, mais aussi par une grande diversité de situations pour les étudiants. Une évolution du dispositif sera envisagée afin de mieux répondre aux besoins des étudiants qui sont soumis aux plus fortes contraintes économiques pour financer leur

séjour à l'étranger, tout en maintenant les crédits de paiement dans la limite de 1 700 000 €.

Il est donc proposé de doter ce programme de 1 700 000 € en crédits de paiement en fonctionnement.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	1508	31/12/2020	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	150 000,00	75 000,00	75 000,00
AE	2019	1248	31/12/2019	INSA	135 000,00	135 000,00	0,00
AP	2019	0460	31/12/2020	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION	2 000 000,00	250 000,00	500 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	36218		CRD 36 ADESI	934 000,00	176 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	565 000,00	670 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	716 000,00	716 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2019, des financements en investissement (500 000 €) et en fonctionnement (135 000 €) seront déployés dans le cadre du programme d'actions « Université Numérique et Formation » pour appuyer les établissements d'enseignement supérieur dans les profondes transformations des modes de formation que nécessitent l'évolution des profils des étudiants d'une part, et des besoins en compétences des acteurs économiques, d'autre part. Il s'agit de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives, mais aussi de faciliter et de diffuser les nouvelles pratiques pédagogiques au sein du corps enseignant.

Par ailleurs, les formations suivantes seront soutenues :

- Le développement à Chartres de l'antenne de Polytech Orléans, école d'ingénieurs interne de l'Université d'Orléans, avec comme spécialité « Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » pour un montant de 261 000 € en fonctionnement ;
- La montée en puissance de l'INSA Centre Val-de-Loire sur ses deux sites de Blois et de Bourges (acquisition d'équipements mutualisés, connexion haut débit, déplacements entre les deux sites...) pour un montant de 135 000 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement ;

- Le programme d'actions coordonné par l'ADESI, Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (Convention Région - Département de l'Indre) pour un montant de 185 000 € en fonctionnement.

Au global, il est proposé de doter ce programme de 670 000 € en crédits de paiement en investissement et de 716 000 € en fonctionnement.

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1228	31/12/2019	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS	40 000,00	30 000,00	10 000,00
AE	2019	2651	31/12/2020	FESTIVAL DE LOIRE	30 000,00	30 000,00	0,00
AE	2019	1615	31/12/2019	UNAT	69 000,00	69 000,00	0,00
AE	2019	1246	31/12/2020	CRT HORS CPIER	1 753 900,00	1 577 700,00	176 200,00
AE	2019	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIEN (2015-2020)	1 700 000,00	1 609 743,00	90 257,00
AE	2019	1241	31/12/2019	DEVELOPPEMENT RESEAU ACCUEIL PAYSAN	25 000,00	25 000,00	0,00
AE	2019	1218	31/12/2019	FLEURISSEMENT	50 000,00	50 000,00	0,00
AP	2019	1229	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	325 000,00	150 000,00	175 000,00
AE	2019	1235	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	100 000,00	50 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	350 000,00	785 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 881 100,00	3 795 400,00	0,00	0,00

La Région confie, pour un montant de 3 448 900 € en crédits de paiement, au Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRT), la mise en œuvre de la stratégie marketing, fondée sur les orientations de la stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021. En 2019, le CRT s'attachera en particulier à la promotion et la « mise en tourisme » des 500 ans Renaissance.

La Région poursuivra en 2019 le soutien au développement de nouvelles offres dans le domaine du tourisme grâce au dispositif « CAP Développement Tourisme et Loisirs ». Cette intervention porte sur le financement de projets participant à l'enrichissement de l'offre touristique en proposant de nouvelles expériences de visite, de nouveaux services participant à la satisfaction et la fidélisation des clientèles.

Ce dispositif intègre également les aides à la batellerie traditionnelle. Dans le cadre de sa stratégie de soutien à cette filière, la Région finance la construction de bateaux traditionnels et le développement de l'activité touristique des structures de batellerie.

La ligne CAP « Développement Tourisme et Loisirs » doit aussi permettre de soutenir des actions en faveur du développement du tourisme des jeunes, ainsi que le soutien aux démarches qualité et notamment l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » et le titre « Maître-restaurateurs » pour les hôteliers et les restaurateurs.

La Région maintient son appui, pour un montant de 69 000 €, à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre-Val de Loire), tête du réseau des organismes et établissements œuvrant pour la formation des personnels, l'aide au départ en vacances

et l'accueil des visiteurs dans les hébergements du secteur du tourisme social et solidaire.

Elle reconduit également son soutien à l'Association Régionale du Fleurissement (ARF), pour la mise en œuvre du volet régional du concours national des villes et villages fleuris ainsi qu'à l'association Accueil Paysan pour permettre de poursuivre le développement de son réseau d'hébergements touristiques en région Centre –Val de Loire et le soutien aux porteurs de projet.

La Région subventionnera des manifestations, animations et événements contribuant au rayonnement touristique de la région comme le Festival de Loire à Orléans.

De nouvelles opérations sont inscrites dans les avenants aux conventions Région - Département :

Avec le Département du Cher :

- Etang de Goule : amélioration de la qualité de la baignade
- Abbaye de Noirlac : acquisition immobilière pour créer un hébergement et réaliser un espace de restauration
- Pôle de l'âne et du cheval : aménagement d'un nouvel espace dédié à l'événementiel
- Etang du Puits : aménagements de valorisation touristique

Avec le Département du Loir-et-Cher :

- Location des bornes Timescope installées à Chaumont et en gare d'Austerlitz

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0068	31/12/2020	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 347 500,00	650 000,00	348 750,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 597 739,00	1 372 500,00	0,00	0,00

Le dispositif régional d'aide aux hébergements touristiques « CAP Hébergement Touristique pour tous » permet d'accompagner la création et la rénovation de l'offre d'établissements touristiques classés et/ou labellisés (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes et autres meublés de tourisme) ou du secteur du tourisme social et solidaire (Villages-Vacances, Auberges de Jeunesse, Centres Internationaux de Séjour, Centres Régionaux Jeunesse et Sports...).

La Région a notamment pour objectifs :

- d'accélérer le développement qualitatif et quantitatif de l'offre en région, en favorisant notamment le rééquilibrage de l'offre entre les territoires ;
- de diversifier le parc existant, pour améliorer l'accueil d'un public varié (jeunes, itinérants, affaires, familles) et développer des hébergements innovants ;
- de soutenir l'hôtellerie rurale qui connaît des difficultés importantes.

Les financements régionaux, soit 1 372 500 €, sont complétés, dans les zones rurales, par des cofinancements européens prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Rural Régional (PDRR) du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2014-2020.

Par ailleurs, la Région mènera une expérimentation en proposant à des propriétaires et gestionnaires d'hôtels situés en milieu rural, un accompagnement. Cette mission, confiée à un cabinet-conseil, devra permettre de réaliser un diagnostic de l'établissement et d'élaborer une stratégie de développement, en lien notamment avec les atouts touristiques locaux.

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0078	31/12/2019	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	10 000,00	0,00
AP	2019	1219	31/12/2020	TOURISME EQUESTRE	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AE	2019	1616	31/12/2019	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLABLES	10 000,00	10 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
ITINERANCES DOUCES	Investissement	2 045 861,00	2 470 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	96 000,00	104 000,00	0,00	0,00

En fin d'année 2018, le réseau cyclotouristique régional comptabilisait prêt de 5050 km d'itinéraires organisés autour d'une armature de plusieurs Véloroutes structurantes et d'un maillage territorial de 142 boucles locales idéales pour le développement des courts séjours touristiques et/ou de loisirs de proximité.

En 2019, le réseau de boucles devrait se développer sur les pays Vendômois et Gâtinais.

Sur les véloroutes, les actions suivantes sont programmées :

- La finalisation de la Scandibérique par le département du Loiret et l'agglomération de Montargis reliant d'un seul tenant le nord du département à Briare, point de contact avec la Loire à Vélo.
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre de la véloroute de Saint-Jacques à vélo via Vézelay sur les départements de l'Indre et du Cher.
- La poursuite de la véloroute « Cœur de France à vélo » qui longe le val de Cher et le canal de Berry :
 - ⇒ L'aménagement de la dernière tranche de travaux sous responsabilité du département d'Indre-et-Loire entre Bléré et la limite de Tours Métropole
 - ⇒ l'organisation de la maîtrise d'œuvre avec le pays Cher Romorantinais et les deux communautés de communes concernées par l'opération ;
 - ⇒ La finalisation de deux tranches entre Saint-Amand, Epineuil et Bourges - Marmagne et la poursuite des travaux sur les communes de Mehun et Plaimpied-Givaudins ;

Dans le domaine de la randonnée équestre, les comités régionaux d'équitation et de tourisme équestre poursuivent le programme de diagnostic, de qualification et de numérisation d'une sélection de boucles touristiques à l'échelle régionale. En 2019, le CRE balisera les premiers 250 km des routes équestres européennes de d'Artagnan qui convergent et se croient au Château de Chambord. Ils seront inaugurés dans le cadre d'un évènement d'exception qui réunira « 500 cavaliers pour les 500 ans de Chambord » le dernier weekend de juin.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	0,00	45 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 45 000 € de crédits de paiement pour les opérations de communication.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Dépenses

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1757	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 000 000,00	990 000,00	10 000,00
AE	2019	0577	31/12/2021	CHEQUE FORMATION 2019	1 500 000,00	555 000,00	600 000,00
AE	2019	0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2019	2 620 000,00	1 458 000,00	1 162 000,00
AP	2019	0179	31/12/2020	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES	80 000,00	61 898,00	18 102,00
AE	2019	1758	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	165 000,00	125 000,00	40 000,00
AE	2019	2607	31/12/2020	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	2 930 000,00	2 895 000,00	35 000,00
AE	2019	1756	31/12/2020	CRIA ET ELS	420 000,00	260 000,00	160 000,00
AE	2019	2221	31/12/2022	PACTE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES	250 980 000,00	40 000 000,00	65 000 000,00

Recettes

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2221R	31/12/2022	PACTE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES	250 980 000,00	40 000 000,00	65 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	80 769 500,00	128 841 000,00	13 360 000,00	63 000 000,00

Après l'amorçage en 2018 du Plan d'Investissement dans les Compétences, l'année 2019 sera marquée par la mise en place pour la 1^{ère} fois d'une contractualisation pluriannuelle entre l'Etat et la Région, au titre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022. En cinq ans, quinze milliards d'euros seront mobilisés au niveau national en vue d'assurer la montée en compétence et l'orientation vers l'emploi d'un million de jeunes et d'un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés en même

temps que sera accélérée la transformation du système de formation professionnelle par l'expérimentation et l'évaluation.

L'Etat a prévu pour le territoire de la région Centre – Val de Loire, une enveloppe financière de 250,98 M€ pour la période 2019-2022.

Les propositions élaborées par la Région avec l'Etat en Centre – Val de Loire, en lien avec les principaux partenaires concernés, ont été remises au Haut-Commissariat aux Compétences et à l'inclusion par l'emploi à la mi-novembre. La très grande qualité de ces dernières a été soulignée par le Haut-Commissariat. L'Etat a dès lors décidé d'attribuer dès 2019, 40 M€ pour permettre la mise en œuvre des actions proposées. Ce financement intégrera notamment la prise en charge de 12 nouveaux postes afin que les services du Conseil régional soient en mesure de préparer et mettre en œuvre l'ambitieux programme d'actions.

Il est dès lors proposé de créer une autorisation d'engagement « Pacte régional d'investissement dans les compétences » à hauteur de 250,98 M€ en dépenses et en recettes. En crédits de paiement, pour 2019, il est proposé d'inscrire 40 M€ en dépenses et en recettes.

En pleine articulation avec ce Pacte, la Région poursuivra en 2019 son propre effort de formation en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle pour favoriser leur insertion dans l'emploi grâce à la qualification obtenue.

Cette dynamique portera principalement sur le déploiement d'une offre de formation adaptée et évolutive pour répondre aux besoins de formation des publics, et toujours plus en prise avec les besoins de compétences des entreprises et des territoires.

Au travers de son Programme Régional de Formation, cette offre reposera sur l'organisation et la mise en œuvre :

- d'actions de formations professionnelles collectives en faveur des jeunes et des demandeurs d'emploi : Parcours Métiers, formations subventionnées et Fonds réActif Emploi Formation soit 43,34 M€ en crédits de paiement

En articulation avec les formations organisées par Pôle Emploi, la Région mobilisera près de 11 000 places de formation collectives en faveur des personnes à la recherche d'un emploi, principalement peu ou pas qualifiées. Elles viseront à répondre aux enjeux de l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs tels que l'industrie, la logistique, le numérique, la transition énergétique...

Ce volontarisme s'inscrira dans la continuité des actions engagées jusqu'alors par la Région et amplifiées grâce aux moyens financiers supplémentaires apportés par l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre des plans de formations supplémentaires, l'amorçage 2018 du Plan d'Investissement dans les Compétences et des résultats tout à fait positifs enregistrés en termes d'accès et de retour à l'emploi à l'issue des formations. Ainsi, parmi les jeunes et les demandeurs d'emploi sortis de formation en 2017, 43 % de ceux ayant suivi une formation pré-qualifiante, ont trouvé un emploi durant les 6 mois. Ce taux est de 68 % pour ceux qui ont suivi une formation qualifiante.

Une dotation de 40,845 M€ en crédits de paiement est prévue pour financer les frais pédagogiques de ces actions dont 10 M€ au titre du Fonds réActif Emploi Formation.

En recettes, des crédits européens seront sollicités de manière significative, afin de favoriser l'insertion des publics concernés et notamment dans le cadre du programme

« Initiative pour l'Emploi des Jeunes » âgés de moins de 26 ans, sans emploi et ne suivant ni études ni formation.

Il est également proposé l'inscription de 23 M€ de recettes (en plus des 40 M€ de recettes évoquées précédemment au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019) dont notamment :

- Solde des conventions 2016/2017 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels pour le paiement des heures liées au Compte Personnel de Formation : 3 M€,
- Solde de la convention 2018 / FPSPP / CPF : 1 M€,
- Solde de la convention Etat / Plan de formations supplémentaires 2017 : 1 M€,
- 2^{ème} acompte et solde de la convention Etat / Amorçage 2018 du Plan d'Investissement dans les compétences : 18 M€.

- du dispositif d'aides individuelles « Chèque Formation » soit 2,368 M€ en crédits de paiement

Ce dernier permettra aux demandeurs d'emploi de bénéficier (sous conditions) d'un soutien dans leur projet de formation si la réponse à leur besoin n'est pas disponible dans le cadre des actions collectives présentées ci-dessus.

Le Chèque Formation s'inscrit lui aussi en pleine complémentarité avec le dispositif de Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation).

- d'une rémunération et de droits connexes en faveur des stagiaires de la formation professionnelle soit 26,015 M€ en crédits de paiement (crédits d'intervention) et 0,65 M€ au titre des frais de gestion

Cette rémunération permet aux stagiaires de suivre leur formation dans de meilleures conditions matérielles et de les soutenir jusqu'à son terme. Les actions engagées depuis 2017 seront poursuivies pour accélérer le délai entre l'inscription en tant que demandeur d'emploi et l'entrée effective en formation.

- d'actions de formation aux savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme soit 5 M€ en crédits de paiement

Le déploiement de cette politique partenariale s'appuie sur les orientations retenues par l'ensemble des acteurs impliqués dans le nouveau Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de Base, volet du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) signé le 7 juillet 2017.

L'intervention de la Région porte principalement sur la définition et la mise en œuvre des Visas. Ces derniers répondent depuis le 1^{er} janvier 2017 à des objectifs et contenus modifiés afin de tenir compte notamment des évolutions suivantes :

- la loi du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de la contribution prévue de la part des Régions au titre de la lutte contre l'illettrisme,
- le décret du 13 février 2015, proposé par les partenaires sociaux, prévoyant la mise en œuvre de CLEA (socle de connaissances et compétences professionnelles éligible au Compte Personnel de Formation),
- la nécessité d'une ouverture encore plus probante des actions Savoirs de base vers le monde professionnel ou vers un accès à la formation qualifiante,
- de la réponse que les Visas permettent d'apporter aux enjeux du numérique.

En 2019, les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront ainsi à nouveau bénéficier d'environ 12 500 visas, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation.

Des travaux seront engagés en 2019 dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences pour construire une nouvelle offre de formation privilégiant l'acquisition de compétences transversales et notamment à partir de mises en situations professionnelles et ce, afin de tenir compte de l'évolution des caractéristiques et des besoins des publics.

Un financement spécifique sera recherché (dans le cadre de ce Pacte) pour compléter l'offre ou faire évoluer l'offre de formation « Visas ».

En complément de cette mesure, la Région poursuivra sa contribution à la lutte contre l'illettrisme, principalement par le biais du soutien financier qu'elle apporte aux actions déployées par les Centres de Ressources contre l'Illettrisme et l'Analphabétisme et les Espaces Libres Savoirs (0,570 M€ de crédits de paiement).

- d'actions de formation professionnelle au sein des établissements pénitentiaires : 1,050 M€ de crédits de paiement

La 1^{ère} vague de transfert de compétences de l'Etat vers la Région est intervenue le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements dits en gestion publique : maisons d'arrêt de Bourges, Blois, Châteauroux et Tours. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région est également compétente pour les établissements dits en gestion déléguée : centres de détention de Châteaudun et Châteauroux. Des actions sont également mises en place depuis décembre 2018 au sein de l'établissement d'Orléans-Saran.

En complément du Programme Régional de Formation, la Région conforte différentes actions d'accompagnement des personnes vers la formation et l'emploi, au premier rang desquels figurent les jeunes. A ce titre, figure principalement la participation de la Région au fonctionnement des Missions Locales, pour un montant de 2,895 M€ en crédits de paiement.

Il est par ailleurs proposé d'affecter la somme de 1,5 M€ sur l'autorisation d'engagement 2019-577 CHEQUE FORMATION 2019.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1993	31/12/2020	PCP	120 000,00	82 500,00	0,00
AE	2019	1755	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT VAE 2020	205 000,00	113 000,00	92 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	1 990 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne principalement la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans une telle dynamique de parcours :

- mobilisation du Chèque Accompagnement mis en place en février 2013 pour un montant de 0,195 M €,

- déploiement des Points d'Informations Conseils ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification pour un montant de 0,74 M€.

Il est proposé d'affecter la somme de 0,205 M€ sur l'Autorisation d'Engagement 2019-1755 ACCOMPAGNEMENT VAE 2019.

QUALITE DE FORMATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	721 000,00	59 000,00	0,00	0,00

La mise en place du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences portera en 2019 de façon très significative sur la réingénierie de l'offre de formation afin de répondre aux nouveaux défis : individualisation des parcours de formation, positionnement des organismes de formation dans un rôle d'accompagnateurs des apprenants, nouveaux supports pédagogiques et notamment digitaux, ...

Des financements spécifiques seront sollicités dans ce cadre afin d'amplifier les actions menées jusqu'alors par la Région au titre de l'innovation pédagogique et de la qualité de la formation.

Pour s'assurer de la qualité des actions de formation, la Région poursuivra par ailleurs sa démarche d'évaluation qui porte sur les résultats en termes d'insertion professionnelle des stagiaires et l'appréciation par les apprenants de la qualité des formations financées par la Région.

Il est proposé de doter ce programme global de 0,059 M€ en crédits de paiement.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Investissement	250 000,00	220 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 220 000 € sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage avec l'amélioration de la plateforme ZEFIR, le développement d'un outil d'orientation et de recrutement et la poursuite des développements de la solution logicielle inter-régionale de gestion des Instituts Sanitaires et Sociaux « SolSTISS »

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2101	31/12/2019	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	52 000,00	208 000,00
AE	2019	1917	31/12/2019	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	478 935,00	256 084,40	222 850,00
AE	2019	1578	31/12/2019	STRUCTURES D'AIO	200 000,00	137 640,00	62 360,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2018	1980		LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00	25 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	2 532 100,00	2 143 000,00	0,00	0,00

Le BP 2019 pour le budget « orientation » s'élève à 2,143 M€.

Une baisse de 23 465 € est opérée sur la ligne destinée aux Campus des métiers et des qualifications, dans l'attente du nouveau cahier des charges du Ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur pour ces campus, qui devrait générer un temps d'adaptation dans les mises en pratique.

Il est également procédé au transfert de la subvention versée aux CAD (Centre d'Aide à la Décision des chambres de métiers et de l'artisanat qui œuvrent en matière d'orientation vers l'apprentissage) sur le budget de l'apprentissage au titre des charges financées par la taxe d'apprentissage, occasionnant une baisse de 0,257 M€ de CP sur le budget orientation.

Enfin, ce budget ne prend pas en compte les crédits d'intervention de la DRONISEP (Délégation Régionale de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions en application de l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) qui doivent également être transférés avec les services au 1^{er} janvier 2019 et pour lesquels nous n'avons pas d'information à ce jour.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES ORIENTATIONS 2019

Acteur désormais central en matière de mobilités, la Région Centre-Val de Loire organise la part majeure des transports ferroviaires, interurbains et scolaires sur le territoire régional. Cette prise de compétence a placé l'échelon régional au centre des enjeux de mobilité, sujet essentiel pour les habitants et les acteurs économiques.

A cet égard, un effort important sera porté en 2019 afin de faciliter la mobilité de celles et ceux pour qui ni les lignes ferroviaires ni les lignes routières régulières n'offrent d'alternative satisfaisante à la voiture.

En impulsant la création d'une centrale régionale de co-voiturage, nous allons doter notre plate-forme « JV Malin » d'un volet covoiturage afin d'agréger toutes les offres existantes et de les rendre totalement complémentaires.

D'autre part, un fonds spécial sera mis en place pour répondre aux enjeux spécifiques de la mobilité rurale : il s'agira d'accompagner les initiatives locales, portées par des collectivités, des associations ou des acteurs privés pour offrir des solutions innovantes. Les expérimentations comme celle concernant la zone de Poupry-Artenay sont autant de possibilités que nous souhaitons encourager sur des secteurs comme celui du bassin d'emploi d'Aubigny-sur-Nère ou sur la liaison routière Orléans-Châteauneuf ou encore dans le bassin de vie autour de Châteaudun.

Enfin, le lancement de la nouvelle et très attractive gamme tarifaire REMI à la rentrée 2019 permettra de rendre plus accessible le train longue distance pour tous et notamment pour les jeunes et pour les familles.

En matière d'investissements ferroviaires, la Région se mobilisera pour sauvegarder les lignes du quotidien avec une intervention forte pour la sauvegarde des lignes dites « 7 à 9 ». Ce sera notamment le cas pour les lignes Tours-Chinon, Chartres-Courtalain, Tours-Loches, Dourdan-La Membrolle et Bourges-Montluçon.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 300 000,00	1 936 000,00
Autorisations d'engagement	184 400 000,00	-199 945 000,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)

	MONTANT ANNULÉS
Autorisations d'engagement	-214 160,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
Investissement	99 491 000,00	75 601 600,00	31 000 000,00	25 990 000,00
Fonctionnement	365 073 600,00	353 595 700,00	16 895 100,00	7 067 367,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2264	31/12/2021	DSP 28	47 000 000,00	14 800 000,00	15 096 000,00
AE	2019	2265	31/12/2021	DSP 45	79 000 000,00	25 200 000,00	25 704 000,00
AE	2019	2266	31/12/2025	AIDES / REMBOURSEMENTS AUX FAMILLES	5 000 000,00	700 000,00	700 000,00
AE	2019	2267	31/12/2022	DSP 18	13 000 000,00	2 800 000,00	2 856 000,00
AE	2019	2268	31/12/2022	DSP 41	27 000 000,00	6 200 000,00	6 324 000,00
AE	2019	2269	31/12/2022	AMO DSP / MARCHE	600 000,00	100 000,00	100 000,00
AE	2019	2270	31/12/2025	TRANSPORT EVENEMENTIEL	350 000,00	50 000,00	50 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2017	1539		TRANSFERT DEPARTEMENT DSP MIXTE (TTC)	235 000 000,00	-110 000 000,00
AE	2017	1542		TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN (HT)	82 000 000,00	-50 000 000,00
AE	2017	1543		TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN DSP (TTC)	63 000 000,00	-40 000 000,00

- Les crédits de paiement

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
	Investissement	725 000,00	900 000,00	0,00	350 000,00
	Fonctionnement	138 398 556,00	134 493 000,00	5 075 100,00	5 425 100,00

Pour l'exercice budgétaire 2019, il est proposé, dans la suite de ce qui a été engagé en DM 2 2018, de rendre le programme « Transport Routier de Voyageurs » plus lisible, par une granularité plus fine des autorisations d'engagement. Il ne s'agit donc pas de nouvelles dépenses, mais d'une affectation plus précise de celles-ci.

Ainsi, il est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement par DSP, ainsi qu'une autorisation d'engagement regroupant l'ensemble des dispositifs d'aides aux familles. Les autorisations d'engagement sur lesquelles étaient imputées ces dépenses en 2018 peuvent donc être ajustées à la baisse, à due proportion.

Par ailleurs, il est proposé l'ouverture de deux autorisations d'engagement :

- L'une de 0,6 M€, dont 0,1 M€ de crédits de paiement en 2019, permettant à la Région de retenir une AMO pour le suivi des DSP en cours ainsi que pour la définition de la stratégie régionale de renouvellement de ces contrats et l'accompagnement à leur passation. En effet, l'ensemble des contrats interurbains (DSP et marchés) sont à renouveler d'ici fin 2022. L'enjeu budgétaire annuel pour ces 6 contrats est de plus de 60 M€.
- L'autre de 0,35 M€, dont 50 000 € de crédits de paiement en 2019, permettant de mettre en œuvre des transports événementiels à l'échelle régionale, ces transports n'étant pas aujourd'hui couverts par les contrats actuels, qui portent uniquement sur les services réguliers organisés par la Région.

En crédits de paiement, le besoin s'établit à 134,493 M€ dont notamment les opérations suivantes :

- 11 M€ au titre des compensations pour transfert de compétence auprès des agglomérations de la Région
- 14,8 M€ pour la DSP de l'Eure-et-Loir
- 25,2 M€ pour la DSP du Loiret
- 2,8 M€ pour la DSP du Cher
- 6,2 M€ pour la DSP du Loir-et-Cher
- 9,3 M€ pour le marché interurbain de l'Indre et Loire
- 3 M€ pour le marché interurbain de l'Indre
- 45,9 M€ pour les marchés de transport scolaire
- 5,5 M€ pour les AO2 assurant le transport scolaire
- 1,3 M€ au titre des autres dépenses interurbaines (TAD, gares routières...)
- 6,7 M€ pour les lignes routières TER

En investissement, il est proposé l'inscription de 0,9 M€ de crédits de paiement affectés notamment à :

- La fourniture et pose de mobiliers urbains, en particuliers d'abris voyageurs (0,3 M€)
- Des aménagements de sécurité et d'accessibilités aux points d'arrêts (0,5 M€)
- Des investissements en gares routières (50 000 €)

En terme de recettes, 3,4 M€ de recettes commerciales sont prévues, ainsi que 1,6 M€ de recettes liées à la perception des frais d'inscription sur les lignes scolaires.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1410	31/12/2020	AIDE MOBILICO	4 900 000,00	3 000 000,00	1 200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	5 170 000,00	4 520 000,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement de 4,9 M€ est proposée pour la reconduction de la mesure régionale Mobillico Centre, à destination des habitants de la région Centre-Val de Loire effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail. A ce titre, 4,27 M€ de crédits de paiement sont réservés pour honorer les paiements liés au dernier trimestre 2018 et aux 3 premiers trimestres de 2019.

Par ailleurs, 0,2 M€ de crédits de paiement sont proposés pour le marché relatif à l'instruction des dossiers Mobillico, qui sera renouvelé début 2019.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1485		EQUIPEMENTS ACCUEIL MATERIELS ROULANTS	1 600 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	59 861 000,00	42 120 000,00	31 000 000,00	24 900 000,00
	Fonctionnement	9 708 000,00	10 003 000,00	7 158 000,00	1 580 267,00

La Région procédera à des opérations sur son parc de matériel roulant ferroviaire, et notamment :

- à l'acquisition de 4 automotrices ZGC d'occasion en provenance de la Région Pays de la Loire, destinées au remplacement dès 2019 d'une partie des rames Z2 en fin de vie pour 2,65 M€ de crédits de paiement. La Région aura alors acquis 7 ZGC au total et remplacé ainsi 10 rames anciennes Z2.
- au versement de 27,3 M€ au titre de l'acquisition des rames Régio2N en vue de moderniser le matériel roulant des lignes TET transférées à la Région. L'Etat apportera un financement de 460 M€ sur cette opération dont 24,9 M€ attendus en 2019, auquel s'ajoutera 3,5 M€ correspondant à l'estimation du coût du portage financier par la Région lié au décalage entre les dépenses annuelles auprès de SNCF et les recettes versées chaque année par l'AFITF.

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2014 avec SNCF sur la maintenance lourde du matériel roulant (opérations telles que le remplacement de moteurs ou d'autres éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel actuel). En 2019, il est nécessaire de prévoir 7,2 M€ de crédits de paiement à ce titre.

L'accroissement et la modernisation de la flotte de matériel roulant nécessitent une augmentation des capacités de maintenance et une adaptation des installations. Cela entraîne la réalisation d'études sur le remisage des rames. A ce titre, il est proposé d'abonder de 0,3 M€ l'autorisation de programme « Equipement Accueil Matériels Roulants » et de prévoir 0,536 M€ de crédits de paiement.

Concernant le nouveau centre de maintenance envisagé à Orléans, les études projet se poursuivent et la réalisation devra être engagée en 2019. Des crédits de paiement à hauteur de 4,4 M€ sont à prévoir à ce titre.

Afin que la Région puisse contrôler la réalisation de ce projet d'envergure et auditer les propositions de SNCF, elle s'est attachée les services d'un bureau d'études avec pour conséquence 0,14 M€ de crédits de paiement prévus en 2019.

Concernant les crédits-baux relevant des programmes d'acquisition de 5 TER2Nng et 6 ZGC, ainsi que des 14 rames REGIO2N, 9,799 M€ de crédits de paiement sont prévus. En regard, 1,58 M€ de recettes sont attendues.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1453		CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	500 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	17 084 110,00	13 423 150,00	0,00	740 000,00

L'année 2019 sera marquée par une intervention forte de la Région au titre des lignes de desserte fine du territoire dites lignes UIC 7 à 9, conformément à l'engagement qu'elle a pris en session de mai 2018.

A ce titre, les crédits de paiement à prévoir en 2019 sont de 8,3 M€ :

- Tours-Chinon : 1,8 M€ pour l'engagement des études de rénovation de la ligne
- Chartres-Courtalain : 1,76 M€ pour le solde des travaux de la phase 1 réalisés en 2018, et pour l'engagement des études de la phase 2
- Tours-Loches : 2,9 M€ principalement pour les travaux d'urgence réalisés en 2019
- Dourdan-La Membrolle : 0,7 M€ pour la première phase d'étude sur la section La Membrolle- Châteaudun
- Bourges-Montluçon : 1,2 M€ pour la réalisation de travaux dès 2019 et l'engagement d'études pour la phase suivante.

La Région prévoit par ailleurs d'apporter un financement aux travaux permettant la pérennisation de 5 lignes capillaires fret pour 1,96 M€ de crédits de paiement. A ce titre, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme liée à la ligne Gien-Nevoiy de 0,3 M€ pour la rénovation de la ligne.

En termes de crédits de paiement, les principaux autres projets sont les suivants :

- pour 0,648 M€, la poursuite de la réalisation des installations permanentes de contre-sens (IPCS), en cours sur la ligne POLT entre Toury et Cercottes,
- des travaux de suppression de trois des six passages à niveau prévus également sur la ligne POLT dans l'Indre, pour un montant de 1,043 M€,
- Les études relatives au complexe ferroviaire de Tours pour plus de 0,22 M€.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	14 487 890,00	4 783 450,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	140 000,00	150 000,00	0,00	0,00

Une aide financière sera apportée à Chartres Aménagement pour la réalisation d'une passerelle de franchissement des voies, apte à être équipée de dispositifs de contrôle d'accès. Les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 3,1 M€. L'aménagement du bâtiment voyageur bénéficiera de la poursuite du financement de sa rénovation pour près de 0,125 M€.

0,208 M€ de crédits de paiement sont prévus afin d'assurer le financement des travaux d'allongement - rehaussement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay en lien avec la mise en service en 2018 de nouvelles rames REGIO2N sur la ligne Paris-Melun-Montargis, organisée par IdF Mobilités.

Par ailleurs, 0,734 M€ de crédits de paiement permettront la poursuite des études de mise en accessibilité (sur les gares de Chinon, Illiers et Maintenon) et la réalisation des travaux en gare d'Amboise et dans les bâtiments voyageurs des gares régionales.

Enfin, il est prévu 0,265 M€ de crédits de paiement pour la réalisation d'opérations au sein des gares régionales en 2019 (convention pluriannuelle avec SNCF Gares et Connexion).

En fonctionnement, il est prévu 0,150 M€ pour le financement de la part Centre-Val de Loire de l'opération Train Vélo Loire 2019.

SERVICES TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2271	31/12/2022	AMO NEGOCIATION TER / TET	300 000,00	50 000,00	100 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2013	1184		CONVENTION TOURS-BRESSUIRE	1 270 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES TER	Fonctionnement	208 901 390,00	200 499 678,00	4 600 000,00	0,00

Concernant la convention TER, la prévision de contribution 2019 est de 200,032 M€. Ce montant correspond au devis 2019 aujourd'hui établi par SNCF en vue de l'exploitation des dessertes TER et TET reprises par la Région au 1^{er} janvier 2018 (lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Montargis-Nevers et Paris-Bourges-Montluçon), duquel ont été retranchés 3,2 M€, versés en 2018 alors que l'ensemble des services n'a pas été rendu (effet grèves

et travaux), et 0,8 M€ de taxe sur les salaires induite, devant être compensée par la SNCF à la suite du décret paru le 16 octobre 2018. Par ailleurs, d'autres baisses de charges récurrentes sont à conventionner annuellement avec SNCF et produiront des effets complémentaires (Plan de transport vacances notamment).

Du fait de l'intégration de la compétence transport scolaire par la Région en 2017, les compensations autrefois financées par certains conseils départementaux à la SNCF en termes d'abonnements scolaires ASR-AIS ont été reprises par la Région. Par mesure de simplification, cette compensation a été directement intégrée, à l'automne 2018, dans la contribution régionale forfaitisée. L'impact de cette mesure pour 2019, première année pleine, est une hausse de la contribution de 3,43 M€ HT. Par effet miroir, cette dépense ne figure plus dans le programme Transport routier de voyageurs.

Les crédits de paiement nécessaires au marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs en 2018 sont de près de 0,148 M€.

La desserte Tours-Saumur-Bressuire fait l'objet d'une convention interrégionale avec Pays de la Loire et Poitou-Charentes, conclue en 2013. L'autorisation d'engagement est augmentée de 0,050 M€, et les crédits de paiement 2019 sont portés à 0,220 M€, conformément à la prolongation de cette convention.

Enfin, il est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 0,3 M€, dont 50 000 € de crédits de paiement en 2019, permettant de s'attacher un bureau d'études qui accompagnera la Région dans sa démarche de passation de nouveaux contrats d'exploitation du TER, notamment en vue d'examiner la pertinence d'ouvrir tout ou partie de son périmètre à la concurrence, à la suite de la loi portant un nouveau pacte ferroviaire.

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2273	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE INTERURBAINE	3 000 000,00	300 000,00	500 000,00
AP	2019	2263	31/12/2022	MOBILITES RURALES	300 000,00	100 000,00	50 000,00
AE	2019	2272	31/12/2023	MOBILITES RURALES	600 000,00	200 000,00	150 000,00
AP	2019	2262	31/12/2020	CENTRALE COVOITURAGE	100 000,00	100 000,00	
AE	2019	2274	31/12/2022	CENTRALE COVOITURAGE	600 000,00	50 000,00	150 000,00
AE	2019	2275	31/12/2022	AMO JV MALIN 4	250 000,00	16 000,00	21 000,00
AE	2019	2243	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE	2 800 000,00	0,00	550 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	2 143 000,00	2 350 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	805 654,00	2 037 022,00	57 000,00	57 000,00

Concernant l'intermodalité, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre d'une billettique scolaire à la rentrée, qui génèrera encore pour 2019 0,55 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 0,5 M€ en investissement. Par ailleurs, la poursuite du fonctionnement de cette billettique, au-delà de l'échéance contractuelle de 2019,

nécessite dès à présent l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement à hauteur de 2,8 M€.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région pour le déploiement et l'harmonisation billettique sur le territoire régional. 36 000 € en crédits de paiement sont à prévoir pour 2019.

La convention d'investissement billettique entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liés aux évolutions fonctionnelles du système billettique JV Malin et le renouvellement usuel des outils billettiques existants. Un montant de 0,200 M€ de crédits de paiement est à prévoir pour ces investissements en 2019.

Est également prévu le déploiement d'une billettique interurbaine sur les lignes régulières REMI, qui nécessite, pour 2019, des crédits de paiements à hauteur de :

- 0,2 M€ pour l'AMO qui nous accompagnera sur ce projet, et notamment la définition des spécifications techniques
- 1,4 M€ de crédits de paiement en investissement pour son déploiement
- 0,3 M€ de crédits de paiement en fonctionnement pour le début de la mise en œuvre, sur une autorisation d'engagement de 3 M€ à prévoir en 2019.

La Région prévoit par ailleurs des crédits de paiement en 2019 principalement constitués :

- pour 0,170 M€ du fonctionnement de la centrale d'information téléphonique et de réservation Rémi
- pour 0,200 M€, du fonctionnement de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr, portée financièrement par la Région,
- pour 0,100 M€ des adhésions aux associations
- pour 0,210 M€ des études de mobilités en région et un accompagnement au montage d'un syndicat de transport.

Enfin, il est proposé l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement de 0,250 M€ pour le renouvellement de l'AMO qui accompagne la région dans le pilotage de la centrale d'information JV Malin. 16 000 € de crédits de paiement sont nécessaires en 2019.

Deux nouvelles actions seront engagées par la Région en 2019 qui nécessitent l'ouverture d'autorisations d'engagement et de programme :

- La création d'une centrale de covoiturage à l'échelle régionale (AE de 0,6 M€ dont 50 000 € en 2019 et AP de 0,1 M€ en crédits de paiement 2019)
- La création d'un appel à projet Mobilités rurales qui financera des opérations innovantes en fonctionnement et en investissement, et nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,3 M€ et d'une autorisation d'engagement de 0,6 M€, dont 0,3 M€ au total de crédits de paiement en 2019 (0,1 M€ en investissement et 0,2 M€ en fonctionnement).

AEROPORTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	1773	31/12/2021	FONDS SUD AEROPORT	900 000,00	450 000,00	450 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2018	2261		ETUDE STRATEGIE AEROPORTUAIRE	25 000,00	5 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
AEROPORTS	Investissement	4 850 000,00	11 675 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 950 000,00	1 893 000,00	5 000,00	5 000,00

En ce qui concerne les investissements, les travaux de construction du hangar aéronautique à Châteauroux devraient nécessiter 10,5 M€ de crédits de paiement sur cet exercice.

S'agissant du programme annuel d'investissement de l'aéroport de Châteauroux, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,9 M€, dont 0,45 M€ de crédits de paiement en 2019, permettant la réalisation de la 2^{ème} tranche des bassins de rétention et de la rénovation de la voie ferrée.

Il est également prévu la poursuite des conventions de 2015, 2016 et 2018 pour un total de 0,725 M€ de crédits de paiements.

Pour le fonctionnement, concernant l'aéroport de Châteauroux, la subvention de fonctionnement nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public, et pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport, est intégrée à hauteur de 0,90 M€.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1er juillet 2010. A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2019 est intégrée à hauteur de 0,97 M€.

Par ailleurs, la Région conduit une étude sur la stratégie aéroportuaire régionale et prévoit, à ce titre, 23 000 € de crédits de paiement en 2019.

SERVICES COMMUNS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	2196		POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR TRANSPORT	1 164 000,00	1 336 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Investissement	340 000,00	350 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 0,350 M€ sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information Transports permettant la mise en place d'un système d'information unifié (une seule application en lieu et place des six applications par département) et d'apporter des évolutions fonctionnelles et techniques (performance) au service.

**FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, VIE
CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**

LES ORIENTATIONS 2019

Notre région conservera en 2019 **un haut niveau d'investissement**. Il prendra en compte le travail engagé dans le cadre de la démarche « Lycée et CFA du Futur » pour améliorer la qualité de vie des lycéens, des équipes éducatives et des agents des lycées avec une attention forte en matière de qualité constructive et de bâti responsable, le développement des usages numériques et de modularisation des espaces éducatifs, de services de qualité avec le renforcement des postes des agents dans les établissements mis en œuvre dès 2018. Cela passe également par une généralisation en 2019 dans tous les lycées d'un système d'information permettant l'approvisionnement d'achats de denrées locales et bio pour le « manger mieux ».

Le soutien au pouvoir d'achat des familles sera au cœur du budget avec la gratuité des manuels scolaires qui intégrera la mise à disposition progressive de ressources pédagogiques numériques pour les lycéens en lien la réforme du Lycée qui s'engage et les nouveaux programmes induits.

Une attention particulière à la jeunesse sera portée avec la traduction du rapport « Politique régionale en faveur de la jeunesse » voté en 2018 et qui définit les axes pour inscrire dans la durée notre action envers tous les jeunes de 15 à 25 ans. Un événement jeunesse régional co-construit avec tous les acteurs et le pass numérique Jeunes YEPS qui s'adresse désormais à tous les jeunes sans distinction appartenant à la classe d'âge 15-25 ans marqueront cette année 2019. L'année 2019 incarnera également la coopération avec les acteurs de la jeunesse et les territoires, dont certains se montrent d'ores et déjà intéressés (Blois, Bourges, Dreux, ...)

En matière d'apprentissage, et alors que la « Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » affecte considérablement le rôle des Régions, notre collectivité réaffirme sa volonté d'agir en faveur des apprentis avec la création en 2019 de 856 nouvelles places de formation, soit 2 fois plus qu'en 2018. C'est la preuve de l'engagement de notre Région pour atteindre l'objectif de 23 000 apprentis en 2022 grâce à un haut niveau d'investissement permettant par exemple les restructurations totales ou partielles des CFA CMA 36, 41, 45 et CFSA AFTEC et grâce au soutien renouvelé aux apprentis en matière d'aides à l'hébergement, à la restauration, au transport, au 1^{er} équipement, que nous avons décidé de maintenir en 2019.

S'agissant de la politique d'orientation, notre collectivité s'emploiera activement à développer un service public de l'orientation sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics. Pour cela, elle fédèrera toutes les énergies pour définir et déployer de nouvelles offres de services à destination des jeunes, de leur famille et évidemment des adultes en démarche d'insertion ou de reconversion professionnelle. Ces énergies sont celles des services de l'Etat, des branches professionnelles et de toutes les structures qui doivent conjuguer leurs missions et leurs talents pour répondre à l'attente des jeunes, des familles et des territoires.

Notre politique en faveur des formations sanitaires et sociales demeurera à un haut niveau avec des crédits de fonctionnement en hausse, signe de notre volontarisme : financement des formations et des bourses, maintien au confortement des quotas pour former des professionnels de santé sur tout notre territoire, accompagnement des instituts dans la démarche d'universitarisation des formations, dont la création très innovante et très remarquée d'une école universitaire de masso-kinésithérapie. En investissement, nous allons amorcer la reconstruction de l'IFSI-IFAS de Châteaudun et lancer l'étude pour la réhabilitation de celui de Châlette-sur-Loing.

Pour l'enseignement supérieur, notre action visera à mettre en œuvre les premières applications concrètes de mesures issues du SRESRI (avec notamment le développement des Réseaux Thématiques de Recherche) tout en

maintenant notre aide à la recherche fondamentale (avec le lancement APR-IA 2019) et à la recherche appliquée (spécialement avec les ARD2020). L'année 2019 verra aussi la poursuite des actions en faveur de l'attractivité, de la mobilité des étudiants et le soutien aux bourses doctorales. Une communication renforcée sera mise en œuvre avec les universités et les métropoles pour attirer vers notre région des étudiants engagés dans des études de haut niveau.

Concernant le numérique, la Région porte en 2019 une ambition forte et s'engage notamment vers la généralisation de l'accès aux réseaux et aux données, notamment avec la montée en puissance de l'open data.

L'accompagnement et le soutien à l'écosystème numérique régional est désormais doté d'une gouvernance inédite en France, le Conseil Régional du Numérique. Dans ce cadre une attention particulière sera portée à l'économie numérique et au maillage régional.

La diffusion et la valorisation de la culture numérique, en particulier au travers du triptyque e-inclusion, formation et éducation se traduiront notamment par **la mise en place d'une politique forte en faveur de la solidarité numérique et s'exprimeront lors d'une rencontre régionale en janvier, Human Tech Days**, sur les enjeux des technologies au service de l'humain et la poursuite d'un engagement inédit sur l'impact du numérique sur les services publics (Govtech).

Le développement numérique visera aussi à expérimenter les usages de demain sur les territoires et dans les différents domaines de compétences de la collectivité régionale (tourisme, santé, éducation, sport, arts numériques, mobilité...).

L'année 2019 sera l'année de concrétisation de plusieurs mesures issues de la délibération « faire vivre une démocratie permanente en RCVL ». Ce sera la structuration d'un écosystème numérique par un hackathon avec l'accompagnement de Nékoé basé sur l'innovation par les services afin de mettre en œuvre des solutions centrées sur les usages avec la mobilisation opérationnelle de nombreux outils. Ce sera également la consolidation du réseau des ambassadeurs lancé en 2018 et la structuration d'un réseau de tiers lieux, incubateurs de citoyenneté, s'appuyant sur des lieux existants (numériques, culturels, sociaux...) avec le lancement national du Printemps Citoyen dans la région. L'année 2019 marquera aussi la structuration de la démocratie permanente, outil au service de la participation au plus près des territoires.

L'égalité est un marqueur en transversalité des politiques régionales, et le Plan adopté en 2018 a décidé d'en faire un marqueur partagé avec les partenaires. L'année 2019 sera l'occasion de signer des chartes d'engagement réciproques en faveur de l'égalité autour d'axes et de projets communs. Nous nous engagerons, avec les différents acteurs qui le souhaitent, dans une coordination des observations et des études portant sur l'égalité et nous donnerons une nouvelle impulsion à la semaine de lutte contre les discriminations et à la participation à un concours national pour les jeunes sur les discriminations.

L'ambition de la Région dans le domaine culturel se manifestera très sensiblement en 2019. Les 15 premières mesures issues de notre stratégie en faveur de la culture concernant les enjeux de co-construction des politiques, de développement de l'aménagement culturel des territoires et de la structuration et coopération des filières seront poursuivies. Les axes portant sur les enjeux socioéconomiques de la culture seront engagés, par le biais notamment de l'innovation sociale et de l'accompagnement vers de nouveaux modèles économiques.

« Viva Da Vinci, 500 ans de Renaissance(S) en Centre-Val de Loire ! » En 2019, l'esprit de la Renaissance et de Léonard souffle en région Centre-Val de Loire, avec plus de 700 événements proposés sur tous les territoires comprenant notre région par les

collectivités territoriales, par les acteurs de la culture, du patrimoine, des sciences et de la recherche, de l'innovation, du tourisme, de l'économie...

Célébrer l'effervescence de la Renaissance constitue ainsi une occasion exceptionnelle de partager avec les habitants et les visiteurs, l'héritage prestigieux de la Renaissance, les valeurs d'humanisme et d'universalité et les enjeux qui résonnent avec les défis d'aujourd'hui et de demain.

L'évènement exceptionnel «Destination France 2019 », est porté par une dynamique ambitieuse, collective et participative associant tous les territoires. Il participe directement à l'élaboration d'une programmation exigeante, intersectorielle et durable. Celle-ci s'articule autour de quatre grands thèmes : le patrimoine matériel et immatériel, les sciences et l'innovation, les arts et la culture, l'art de vivre. Cette mobilisation unique participe d'un engagement collectif et dynamique, identifiant fortement notre région Centre-Val de Loire et l'ensemble de ses habitants.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU
MODIFIÉES AU BP**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	157 261 000,00	10 937 285,76
Autorisations d'engagement	72 253 623,00	-684 000,00

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CLOTURÉES ET / OU
NETTOYÉES (détail des enveloppes en annexes dans la partie Décisionnelle)**

	MONTANT ANNULÉS
Autorisations de programme	-172 714,24

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
Investissement	120 204 600,00	107 965 500,00	1 860 000,00	1 706 596,00
Fonctionnement	214 509 300,00	219 273 398,00	10 437 800,00	11 067 800,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Il est proposé de créer des autorisations de programme pour les projets suivants :

- Des opérations d'investissement récurrentes à hauteur de 31,27 M€ dans les domaines :
 - de l'acquisition pour le renouvellement du mobilier,
 - de l'entretien maintenance et des réparations du patrimoine,
 - de l'efficacité énergétique
 - des études préalables et de foncier,
 - des bâtiments démontables,
 - de l'aide à l'investissement pour l'enseignement privé.
- De nouvelles opérations d'investissement majeur à hauteur de 57,5 M€ pour répondre aux enjeux démographiques prévus au sein et à l'est de la Métropole :
 - Voltaire : aménagement fonctionnels pour l'accueil de 200 élèves supplémentaires.

- Benjamin FRANKLIN : construction d'un nouveau bâtiment et aménagements pour l'accueil de 200 élèves supplémentaires.
 - Maurice GENEVOIX : restructuration et extension du lycée pour l'accueil de 400 élèves supplémentaires.
 - Maurice GENEVOIX : construction d'un gymnase au profit du lycée et des habitants de la commune.
 - Châteauneuf sur Loire : construction d'un nouveau lycée pour l'accueil de 1 000 à 1 200 élèves.
- D'autres projets permettant de poursuivre l'action de la Région pour l'amélioration du cadre de vie, l'accueil des élèves et le renouvellement du parc immobilier, à hauteur de 11,7 M€ donneront lieu aux opérations suivantes :
- ROTROU : construction d'un internat de 120 lits qui donnera lieu à la fermeture des locaux existants.
 - AGRICOLE LA SAUSSAYE : restructuration de l'internat existant avec une optimisation des surfaces et adaptations fonctionnelles des locaux.
- La poursuite des engagements régionaux en termes de mise en accessibilité des lycées, donnera lieu à la présentation au vote de la 2^{ème} phase de l'Agenda d'Accessibilité Programmée qui représentera un budget de 32 M€.
- Un budget d'un montant de 0,6 M€ sera présenté et permettra l'acquisition d'un Système d'Information Education et Patrimoine qui permettra une meilleure gestion des données, d'améliorer la gestion financière des opérations et garantira une communication améliorée auprès de l'ensemble des intervenants, et notamment, les établissements eux même, les services et les élus de la collectivité.
- Enfin, une autorisation de programme de 7 M€ est ouverte au BP 2019 au titre du Contrat de Performance Energétique. Il convient d'ouvrir cette enveloppe afin de répondre à l'évolution d'une partie des dépenses relevant désormais de la section d'investissement. Cette autorisation de programme n'a pas d'impact sur le montant global de l'opération, il s'agit d'un transfert entre sections.

Sur le plan du fonctionnement, les autorisations d'engagement sont calibrées sur un niveau comparable à l'année précédente pour un montant de 3,391 M€.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0007	31/12/2019	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	8 850 000,00	5 900 000,00	2 450 000,00
AP	2019	1214	31/12/2019	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	8 000 000,00	0,00	300 000,00
AP	2019	2748	31/12/2019	GENEVOIX ADAPTATION DEMOGRAPHIQUE ACCUEIL 400 ELEVES	11 500 000,00	385 502,58	5 000 000,00
AP	2019	2754	31/12/2021	ENSEMBLE LYCEES ACQUISITION D UN SYSTEME D INFO EDUC PATRI	600 000,00	61 680,41	300 000,00
AP	2019	2755	31/12/2019	BENJAMIN FRANKLIN ADAPTATIONS DEMOGRAPHIQUES ACCUEIL 20	3 000 000,00	77 100,52	1 200 000,00
AP	2019	2756	31/12/2019	VOLTAIRE ADAPTATIONS DEMOGRAPHIQUES ACCUEIL DE 200 ELEVE	2 300 000,00	61 680,41	1 000 000,00
AP	2019	2757	31/12/2019	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET	37 000 000,00	385 502,58	1 000 000,00
AP	2019	2758	31/12/2019	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASE INGRE	3 700 000,00	154 201,03	2 000 000,00
AP	2019	2769	31/12/2019	AGRICOLE DE LA SAUSSAYE RESTRUCTURATION DE L INTERNAT	5 700 000,00	38 550,26	200 000,00
AP	2019	2770	31/12/2019	ROTHOU CONSTRUCTION D'UN INTERNAT 120 LITS	6 000 000,00	0,00	20 000,00
AE	2019	1334	31/12/2019	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	500 000,00	300 000,00	200 000,00
AP	2019	0013	31/12/2019	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	7 000 000,00	2 698 518,05	2 200 000,00
AP	2019	1216	31/12/2019	ACCESSIBILITE	32 000 000,00	0,00	500 000,00
AP	2019	1955	31/12/2019	EFFICACITE ENERGETIQUE	5 000 000,00	115 650,77	400 000,00
AP	2019	3775	31/12/2019	C.P.E. POUR 18 LYCEES (loyer invest L2C)	7 000 000,00	990 000,00	1 015 000,00
AE	2019	1915	31/12/2019	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00	40 000,00	6 000,00
AE	2019	1956	31/12/2019	PETITS TRAVAUX LYCEES	2 200 000,00	1 900 000,00	300 000,00
AE	2019	1997	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP	645 000,00	450 000,00	195 000,00
AP	2019	0933	31/12/2019	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	250 000,00	38 550,26	100 000,00
AP	2019	1913	31/12/2019	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	2 000 000,00	23 130,15	800 000,00
AP	2019	0012	31/12/2019	AIDE A L INVESTISSEMENT DANS L ENSEIGNEMENT PRIVE INFORMAT	170 000,00	85 000,00	85 000,00
AP	2019	2753	31/12/2019	ANET AIDE A L INVESTISSEMENT PRIVE	775 000,00	387 500,00	232 500,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2016	1912		AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	2 500 000,00	800 000,00
AP	2018	2763		PASTEUR RESTRUCTURATION DE LA 1/2 PENSION ET INTERNAT	5 000 000,00	1 700 000,00
AP	2018	2771		AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT	4 000 000,00	600 000,00
AP	2011	2775		C.P.E POUR 18 LYCEES (Loyer Inv)	36 837 000,00	7 000 000,00
AE	2010	1775		C.P.E POUR 18 LYCEES (Loyer Fonct)	43 247 000,00	-2 000 000,00

La finalisation au cours de l'année 2018 des programmes engagées préalablement, ou des études de maîtrise d'œuvre a permis de confirmer les montants estimatifs des opérations et d'arrêter de nouveaux budgets qui seront proposés au vote.

Il s'agit notamment de :

- Gauguin : aménagement et entrée, qui voit le périmètre d'intervention sensiblement modifié afin d'accroître les surfaces consacrées à la pédagogie. Ces modifications nécessitent dès lors une augmentation de budget de 0,8 M€.
- Pasteur : restructuration de la demi-pension et de l'internat. Les travaux pour la demi-pension sont plus importants et pour l'internat le programme a été revu afin d'accroître la performance énergétique du bâtiment. Ces modifications conduisent à reconsidérer le budget de 1,7 M€.
- Agricole de Fondettes : pôle agro équipement pour lequel la finalisation du programme confirme un besoin supplémentaire d'investissement de 0,6 M€, qui

visé en grande partie à améliorer les performances énergétiques de l'établissement

Pour le contrat de Performance Énergétique (CPE), deux ajustements sont proposés :

- Un abondement de 7 M€ sur l'autorisation de programme afin d'anticiper les décaissements prévus jusqu'à la fin du contrat (2025). En effet, compte tenu de la durée du contrat et des évolutions probables, l'autorisation de programme avait été calibrée jusqu'en 2021.
- Une diminution de 2 M€ sur l'autorisation d'engagement afin de prendre en compte le transfert de section lié aux dépenses du loyer L2C et afin également d'intégrer les dépenses prévues jusqu'à la fin du contrat, soit 2025.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	94 210 000,00	77 360 753,30	1 850 000,00	1 646 596,00
	Fonctionnement	7 032 020,00	6 155 484,00	30 800,00	30 800,00

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement :

En dépenses :

- de 77,36 M€ en investissement pour le financement des projets en cours dont 11,3 M€ pour l'équipement, 10,7 M€ pour l'entretien maintenance et les grosses réparations du patrimoine, 15,4 M€ pour l'efficacité énergétique, 15,8 M€ pour les grands projets et 15,9 M€ pour les projets d'extensions restructuration.
- de 6,15 M€ en fonctionnement dont 2,3 M€ pour le loyer du contrat de performance énergétique et 2,2 M€ pour les travaux de réparation entretien maintenance des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

En recettes :

- Au titre de l'investissement

Trois dossiers bénéficieront de recettes :

- un dossier soutenu par l'ANRU au titre des « internats de la réussite pour tous » (Internat du lycée Edouard Vaillant) pour un montant de 0,825 M€.
- un dossier en partenariat avec le conseil départemental d'Eure et Loir pour un montant de 0,532 M€ pour le financement du projet d'extension et de restructuration de la cité scolaire Emile Zola à Châteaudun.
- un dossier conduit avec la contribution du conseil départemental du Loir et Cher pour la restructuration de l'internat de la cité scolaire Edouard Vaillant.

- Au titre du fonctionnement

La région percevra également une recette de 10 000 € d'ERDF au titre du loyer dû pour son occupation d'une partie des ateliers du lycée Blaise Pascal à Châteauroux, une recette de 10 800 € du Rectorat au titre du loyer du CIO de Romorantin installé dans les locaux du lycée Claude de France et une recette de 10 000 € du conseil départemental

du Cher au titre du remboursement des coûts des matières premières nécessaires à la réalisation de chantiers effectués par l'EMOP dans les collèges.

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	43 703 000,00	44 731 541,00	9 767 000,00	10 287 000,00

En dépenses :

Il est proposé d'inscrire 44,731 M€ en crédits de paiement pour financer le fonctionnement des lycées : 33,041 M€ au bénéfice des EPLE et 10,442 M€ au titre de la parité pour les lycées privés.

Concernant la restauration et l'internat, la Région consacrera 0,750 M€ pour la poursuite de l'accompagnement des familles (aide à la restauration et à l'hébergement) et la généralisation en 2019 de l'outil « e-Self o centre » qui permettra notamment à la collectivité et aux établissements d'avoir une visibilité sur l'évolution en matière d'approvisionnement de denrées locales et bio.

En recettes :

La région percevra une recette principale de 10,2 M€ au titre de la participation des familles aux frais de rémunération des personnels de restauration et d'hébergement des lycées publics. Cette adaptation du niveau de recettes s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convergence des tarifs à l'échelle régionale et permet de consolider le dispositif d'aide aux familles pour l'accès à la restauration et à l'hébergement.

Une recette de 0,087 M€ est attendue au titre des sept baux locatifs des lycées privés sous contrat.

MOBILITÉ EUROPEENNE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1169	31/12/2019	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	217 000,00	93 000,00

Compte tenu du regroupement dans un unique appel à projet (100% Education) des soutiens à la mise en œuvre de projets éducatifs dans les établissements, il est proposé de créer uniquement une autorisation d'engagement pour le dispositif « Erasmus + » lycéen(ne)(s) de 0,310 M€. Le soutien régional pour les projets de mobilité est porté dans le programme « politique jeunesse » à un niveau similaire à celui inscrit au budget 2018.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
MOBILITE EUROPEENNE	Fonctionnement	310 000,00	310 000,00	200 000,00	200 000,00

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement de 0,310 M€ en fonctionnement au titre du dispositif « Erasmus + ».

Une recette de 0,200 M€ est inscrite au titre de la mobilité européenne pour le dispositif « Erasmus + ».

POLITIQUE JEUNESSE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	2752	31/12/2019	POLITIQUE JEUNESSE	1 066 000,00	229 433,00	338 134,00
AE	2019	1920	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	380 049,00	259 024,50	121 024,50
AE	2019	2749	31/12/2022	POLITIQUE JEUNESSE	600 000,00	100 000,00	200 000,00
AE	2019	2751	31/12/2020	100 % EDUCATION	1 984 849,00	510 424,50	1 374 424,50
AE	2019	1919	31/12/2020	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	425 000,00	400 000,00	25 000,00
AP	2019	2217	31/12/2019	RESSOURCES NUMERIQUE	4 000 000,00	300 000,00	1 000 000,00
AE	2019	2750	31/12/2022	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	2 800 000,00	700 000,00	700 000,00

Il est proposé la création de 2 autorisations de programme :

- 1,066 M€ sur la « politique jeunesse » afin de financer, jusqu'en 2022, la plateforme Yeps, dédiée aux jeunes de 15 à 25 ans, lancée en septembre 2018 ;
- 4 M€ pour le financement des ressources numériques pédagogiques.

Il est également proposé la création de 5 autorisations d'engagement :

- 0,380 M€ pour principalement des actions conjointes menées en partenariat avec des acteurs de santé mais aussi pour poursuivre les dispositifs de soutien au sport scolaire à travers l'UNSS ou le devoir de mémoire ;
- 0,600 M€ pour disposer de l'ingénierie nécessaire afin de mettre en œuvre la politique jeunesse de 2019 à 2022. Il s'agira principalement à travers un programme d'action défini dans des conventions partenariales de s'appuyer sur des acteurs jeunesse (CRAJEP, CRIJ,...) et de collaborer avec les collectivités territoriales au bénéfice de tous les jeunes de notre région.
- 1,984 M€ pour l'appel à projet 100% éducation 2019/2020 qui permet de soutenir des projets d'établissements engagés sur un ou plusieurs des axes suivants : mobilité, citoyenneté, santé, cadre de vie participatif. Cet appel à projet unique regroupe dorénavant les anciens dispositifs « Trans'Europe Centre », « lycéen(ne)s citoyens », « Bien dans son corps, bien dans sa tête » ;
- 0,425 M€ pour l'aide au 1^{er} équipement, intégrée depuis la rentrée 2018 dans la plateforme Yeps ;
- 2,800 M€ pour le financement de ressources pédagogiques de 2019 à 2022, dans le cadre de la politique de gratuité des manuels scolaires ;

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	0,00	529 433,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 188 940,00	3 768 775,00	0,00	0,00

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement en investissement de 0,529 M€ dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme Yeps (0,229 M€) et du financement des ressources numériques pédagogiques (0,300 M€).

Par ailleurs, il est proposé d'allouer 3,768 M€ de crédits de paiement en fonctionnement pour :

- financer le solde des projets mobilité 2018/2019 (1,298 M€) ;
- soutenir les projets pédagogiques des établissements (mobilité, citoyenneté, santé et cadre de vie participatif) et poursuivre les actions de prévention et promotion de la santé (1,345 M€) ;
- proposer une aide au 1^{er} équipement (0,425 M€) ;
- financer le renouvellement partiel des ressources pédagogiques (0,700 M€)

NUMERIQUE EDUCATIF

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	1908	31/12/2019	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	3 000 000,00	2 500 000,00	500 000,00
AE	2019	1907	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	9 000,00	9 000,00
AE	2019	1918	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	120 000,00	100 000,00	20 000,00

Il est proposé la création d'une autorisation de programme de 3 M€ pour permettre le renouvellement des équipements informatiques dans les EPLE de 2019 à 2022.

Par ailleurs, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement d'un montant de 0,018 M€ dans le cadre du partenariat avec Canopé, dans l'accompagnement aux usages des outils et ressources pédagogiques.

Il est également proposé la création d'une AE d'un montant de 0,120 M€ pour permettre le financement des petits équipements nécessaires aux équipes SNE pour leurs interventions dans les EPLE pour maintenir le bon fonctionnement informatique.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	3 490 900,00	3 003 313,70	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 330 640,00	2 526 300,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement proposés en investissement permettront l'acquisition et le renouvellement de matériels informatiques.

Les 2,526 M€ de crédits de paiement proposés en fonctionnement permettront principalement au GIP Recia :

- d'opérer la maintenance informatique des EPLE, en étroite collaboration avec les équipes de la Direction Education Jeunesse qui interviennent dans les établissements ;
- de maintenir et faire évoluer l'ENT « Net O Centre » utilisé par l'ensemble des EPLE.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Investissement	96 500,00	132 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	765 000,00	755 000,00	0,00	0,00

Une somme de 132 000 € est inscrite pour prendre en charge le renouvellement de 5 véhicules « métiers » de la Direction des Lycées et de l'Action Educative (EMOP, SNE, EREEL).

705 000 € sont programmés pour prendre en charge l'assurance des bâtiments des lycées dans le cadre du marché d'Assurance Dommages aux biens.

Enfin, il est proposé d'inscrire 50 000 € pour les opérations de communication.

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	0180	31/12/2019	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 000 000,00	1 592 659,00	607 341,00
AP	2019	2787	31/12/2019	CFA EST LOIRET	2 100 000,00	2 100 000,00	0,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2018	2783		AFTEC SITE ORLEANS EXTENSION	3 000 000,00	1 000 000,00

Le plan annuel d'équipement des CFA permet d'adapter et de moderniser l'outil de formation au vu de l'évolution des techniques professionnelles et des diplômes.

Il est également proposé d'accompagner le projet de restructuration du site Verdier à Montargis. Ce site accueille un lycée professionnel et le CFA EST Loiret (240 apprentis dans les métiers de la vente, de la coiffure et de la maintenance automobile).

Le montant total des travaux dont la Région assure la maîtrise d'ouvrage, s'établit à 9,1 M€ dont 2,1 M€ concernent spécifiquement le CFA EST Loiret.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	10 000 000,00	14 800 000,00	0,00	0,00

La Région conduit une politique volontariste de modernisation des Centres de Formation d'Apprentis, afin d'offrir aux jeunes les meilleures conditions de formation leur permettant d'accéder à une qualification et à un emploi pérenne.

La politique d'investissement de la Région permet également de réguler et de structurer le développement de l'offre de formation professionnelle sur le territoire régional. La place centrale occupée par la Région en matière d'investissement a été préservée par la loi du 5 septembre 2018 portant réforme de l'apprentissage.

Le budget 2019 permettra d'assurer le financement d'opérations majeures et notamment :

- la reconstruction des ateliers de maintenance automobile du CFA de la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Loiret pour un montant de 2,4 M€ ;
- la rénovation des laboratoires des métiers de l'alimentation et de l'hôtellerie – restauration du CFA de la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Indre pour un montant de 0,4 M€ ;
- l'agrandissement et l'équipement des locaux du CFSA de l'AFTEC : 1,4 M€, l'abondement de l'AP est en effet lié à la prise en compte dans le cadre de ce projet d'une aide la Région au titre de l'équipement ;
- la rénovation des locaux de formation du CFA Est Loiret – site Verdier (Montargis) : 2,1 M€ ;
- la reconstruction du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir et Cher : 5,5 M€.

FINANCEMENT DES CFA

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	61 651 000,00	62 111 218,84	0,00	0,00

L'année 2019 sera pour la Région la dernière année d'exercice de sa compétence générale en matière de conventionnement et de financement des Centres de Formation d'Apprentis.

Cette compétence dévolue à la Région depuis 1983 a permis de structurer un dispositif de formation de grande qualité au bénéfice des jeunes et des entreprises de nos territoires.

Ce sont aujourd'hui 20 000 apprentis, dont un tiers dans des formations du supérieur.

La rentrée de 2018 a permis de constater une forte augmentation des effectifs avec une progression de 5% du nombre de jeunes accueillis par les CFA. Cette situation favorable concerne tous les niveaux de formation du CAP au titre d'ingénieur et tous les secteurs professionnels et notamment le BTP qui constate une progression de plus de 5%.

Ces excellents résultats sont le fruit de la mobilisation orchestrée par la Région de tous les partenaires de l'apprentissage : CFA, branches professionnelles, consulaires, développeurs de l'apprentissage, structures d'information et d'orientation.

Ces résultats sont également le fruit de la capacité de la Région à soutenir, dans des périodes difficiles, les secteurs professionnels et les CFA en difficulté, afin de préserver le dispositif de formation dans les territoires.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le financement de la formation des apprentis sera assuré par des opérateurs de compétences (OPCO) nationaux sur la base de « prises en charge » forfaitaires.

Ce nouveau mode de financement inquiète fortement les CFA et les Régions en raison du risque évident de déconnection avec les réalités du terrain. Les territoires et secteurs professionnels fragiles risquent d'être très exposés.

Le rôle d'accompagnement et de soutien du dispositif, conféré aux Régions par la loi du 5 septembre 2018, afin de préserver l'offre de formation dans les territoires, ne pourra être assuré par la collectivité régionale qu'à la condition de moyens financiers adaptés et d'une liberté dans les priorités d'intervention. Les Régions sont en attente de réponses de la part du gouvernement sur ces points essentiels.

La Région Centre-Val de Loire, dont le bilan est salué par l'ensemble des acteurs y compris par le gouvernement, entend rester un partenaire à part entière de l'apprentissage.

Le budget 2019 reflète cette dynamique. La Région veillera à permettre aux CFA d'aborder dans les meilleures conditions l'année 2020.

EGALITES DES CHANCES DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1621	31/12/2019	ACTIONS QUALITES ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
AE	2019	1546	31/12/2019	PROSPECTION DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	800 000,00	400 000,00	400 000,00
AE	2019	2788	31/12/2019	CENTRE D AIDE A LA DECISION	514 000,00	411 200,00	102 800,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	5 574 000,00	6 226 401,16	0,00	0,00

Le programme « égalité des chances des apprentis » va être profondément impacté par la réforme de l'apprentissage. Les principaux dispositifs portés par ce programme cesseront en 2020. Il en va notamment des « actions qualités » mises en place par les CFA afin d'accompagner la formation des apprentis : soutien, dédoublement, groupes de niveau, individualisation de la formation, médiation des compétences, suivi des jeunes en entreprises, postes de médiateurs...

Le financement de ces actions devrait être intégré dans les futures « prises en charge » (coûts contrats). La Région mobilise actuellement 4 M€ par an pour le financement des « actions qualité » et 1,8 M€ de crédits européens. 5 000 apprentis bénéficient d'un accompagnement pédagogique renforcé et 15 000 jeunes sont directement concernés par le suivi en entreprise. Ce dispositif a depuis longtemps démontré son efficacité avec des taux de réussite à l'examen supérieurs à 80% dès le CAP.

Les centres d'aide à la décision aujourd'hui financés par la Région assurent l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes. Cette aide régionale est, comme en 2018, reconduite, mais là encore les moyens délégués à la Région dans le cadre de la réforme

de l'apprentissage font peser une réelle incertitude quant à la capacité de la Région à maintenir ce soutien.

L'intégration du financement de ces actions dans les « prises en charge » comporte des risques réels de dilution des actions notamment en cas de situation financière précaire des CFA. Par ailleurs, le futur dispositif d'évaluation des CFA basé sur des critères de performance (nombre d'apprentis recrutés, taux d'abandon, taux de réussite à l'examen, insertion professionnelle) risque de discriminer les publics fragiles (mineurs non accompagnés, jeunes en situation de handicap cognitif) dans l'accès à l'apprentissage.

Les Régions ont interpellé le gouvernement sur la nécessité de maintenir des dispositifs d'accompagnement pour des publics identifiés. Par ailleurs, l'animation du réseau des CFA et l'accompagnement des établissements en matière d'innovation pédagogique, constituent des priorités, afin de préserver et renforcer la qualité de la formation des apprentis dans une dynamique d'accès à la qualification et d'insertion professionnelle.

Les Régions, par leur connaissance fine des CFA et leur expérience en matière d'apprentissage, sont légitimes à continuer de piloter des politiques « qualité » et, à ce titre, de disposer des moyens nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme.

Le dispositif régional des développeurs de l'apprentissage qui a permis, grâce aux 30 postes financés par la Région, la conclusion de 3 325 contrats d'apprentissage et de professionnalisation en 2017, avec un objectif de 3 750 contrats à la rentrée 2018, devrait également s'achever fin 2019. La mobilisation des entreprises relèvera désormais des futurs opérateurs de compétences (OPCO) gérés par les branches professionnelles.

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1533	31/12/2019	AIDES AUX EMPLOYEURS D APPRENTIS	14 700 000,00	13 200 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	14 700 000,00	13 600 000,00	0,00	0,00

Le dispositif de primes aux employeurs d'apprentis, géré depuis 2003 par la Région, va être remplacé par un nouveau dispositif d'aides géré par l'Etat pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} janvier 2019.

La Région demeure compétente pour la mise en œuvre des aides pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2018, jusqu'à l'extinction des contrats.

Pour rappel, le dispositif régional des aides aux employeurs d'apprentis permet de soutenir l'effort de formation des entreprises de moins de 11 salariés qui accueillent des apprentis. Le dispositif repose sur une prime de 1 000 € versée à l'issue de chaque année de formation. L'aide peut être majorée notamment lorsque le maître d'apprentissage suit une formation sur son rôle de formateur (majoration de 500 €). Le dispositif régional bénéficie annuellement à près de 9 000 entreprises.

La Région gère également par délégation de l'Etat, l'aide de 1 000 € versée aux employeurs de moins de 250 salariés qui accueillent un apprenti supplémentaire. La Région a fait le choix d'étendre ce dispositif aux employeurs publics. 4 500 aides sont attribuées annuellement.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2790	31/12/2019	EURO METIER BAC +	80 000,00	40 000,00	40 000,00
AE	2019	1593	31/12/2020	ERASMUS APPRENTISSAGE	950 000,00	536 000,00	261 250,00
AE	2019	2789	31/12/2019	TRANS EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES	130 000,00	104 000,00	26 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 075 000,00	1 028 000,00	300 000,00	450 000,00

L'action de la Région porte sur deux grands dispositifs :

- Le dispositif régional Tran's Europe Centre permet à des groupes d'apprentis de bénéficier d'une mobilité d'une semaine dans un pays de l'espace européen. Ce dispositif s'inscrit dans une dimension forte de découverte professionnelle et de valorisation de la citoyenneté.
- Le soutien au dispositif européen de mobilité professionnelle Erasmus +. Ce dispositif permet à des apprentis de bénéficier d'une mobilité de 2 à 3 semaines de stage dans une entreprise pendant leur parcours de formation (jusqu'au bac) ; et à l'issue de leur formation (post apprentissage) de bénéficier d'une mobilité pouvant aller jusqu'à 52 semaines dans une entreprise (dispositif ouvert à tous les niveaux de formation).

800 apprentis devraient bénéficier de ces dispositifs en 2019.

La réforme de l'apprentissage suscite là encore interrogations et inquiétudes liées notamment aux marges de manœuvre dont disposeront les Régions pour accompagner la mobilité européenne des apprentis.

Actuellement la Région gère pour le compte des CFA la complexité du dispositif Erasmus+ et apporte 450 000 € de cofinancement aux crédits européens. La Région ne dispose d'aucune garantie quant à la possibilité de poursuivre cet accompagnement auprès des CFA après 2019.

NUMERIQUE EDUCATIF DES CFA

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
NUMERIQUE EDUCATIF DES CFA	Fonctionnement	600 000,00	634 380,00	0,00	0,00

Le développement de l'usage du numérique constitue une priorité régionale dans une dynamique d'adaptation des pratiques de formation aux besoins des apprenants. La Région développe depuis plusieurs années une politique ambitieuse se traduisant notamment par le déploiement d'un réseau haut débit pour l'ensemble des établissements placés dans son champ de compétence, l'équipement des établissements en matériels informatiques et un accompagnement des équipes des CFA et des écoles du sanitaire et social dans l'appropriation et le développement d'outils numériques. Les crédits prévus pour 2019 permettront de financer principalement le réseau régional haut débit, la télémaintenance, l'hébergement de l'outil de gestion des CFA « YPAREO », et le conseil auprès des établissements dans le déploiement de leurs infrastructures numériques (réseaux, plateformes...).

La politique régionale du numérique éducatif est elle aussi remise en question par la loi du 5 septembre 2018 ; la plupart des services assurés par la Région intégrant le coût – contrat. Une étude sera menée en 2019 afin d'évaluer le périmètre d'une éventuelle poursuite de la politique régionale.

POLITIQUE GRATUITE TRANSPORT APPRENTIS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
POLITIQUE GRATUITE TRANSPORT APPRENTIS	Fonctionnement	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00

En cohérence avec la politique de gratuité des transports scolaires, il est proposé comme en 2018 de reconduire ce soutien de la Région afin de s'assurer qu'il n'existe pas d'écart de traitement entre les élèves et les apprentis au regard des conditions particulières que portent l'alternance.

FINANCEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1532	31/12/2019	ACTIONS PARTENARIALES	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	35 097 000,00	37 674 298,00	0,00	0,00

Le budget dédié au financement du fonctionnement des établissements de formation sanitaire et social pour l'année 2019 vise à préserver l'offre de formation sur le territoire régional (maillage territorial, accompagnement des besoins de recrutement des employeurs). En 2019, la Région souhaite notamment expérimenter une action délocalisée de formation d'ambulanciers sur Blois pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels, lors des Cordées de l'emploi.

Il intègre également les évolutions du dispositif de formation qui devraient être particulièrement fortes cette année avec notamment l'entrée des formations du sanitaire et social, de niveau supérieur (bac+), dans le dispositif de recrutement via « Parcours sup » (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, éducateurs jeunes enfants...). Ces nouvelles modalités de sélection induisent la suppression des concours et des recettes qui leur sont liées.

D'autres évolutions impactent globalement ce secteur sans que l'évaluation financière ne puisse à ce stade être intégrée dans la prévision budgétaire pour 2019 et notamment les surcoûts prévisibles liés à l'universitarisation des formations du travail social (intervention d'universitaires) ainsi qu'à la réingénierie des diplômes qui lui est associée (internalisation de l'organisation des épreuves de certification).

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	1313	31/12/2019	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2019	500 000,00	345 000,00	155 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	3 600 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00

Le montant des crédits prévus pour 2019 permettra d'assurer le financement du plan d'équipement et des dépenses de gros entretien, de financer les projets d'informatisation administrative et pédagogique (Solstiss, Réseau régional haut débit, ...), de financer les programmes d'accessibilité des établissements de formation et de solder les opérations immobilières engagées sur les années précédentes.

Dans le cadre du projet d'implantation de l'institut de formation du sanitaire de Châteaudun sur le site de l'ancienne caserne Kellerman, la Région apporte son concours financier pour un montant de 0,350 M€, le coût du projet étant évalué à 4,118 M€ TTC.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2680	31/12/2019	FONDS SOCIAL REGIONAL	100 000,00	0,00	100 000,00
AE	2019	4010	31/12/2020	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2019-2020	10 000 000,00	4 005 215,00	5 994 785,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	10 152 000,00	10 252 000,00	0,00	0,00

La Région finance la gestion et le versement de bourses d'études, sous condition de ressources, pour les élèves et étudiants inscrits dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

L'enveloppe budgétaire 2019 a été redimensionnée suite à l'alignement du dispositif régional de bourses sur celui de l'enseignement supérieur en 2017 et aux dépenses effectivement réalisées pour la campagne 2017-2018. A l'issue de la campagne de bourses réalisée pour la rentrée de septembre-octobre 2018, on constate un maintien du nombre de boursiers par rapport à 2017.

La proposition intègre, en complément, la poursuite du dispositif de fonds social créé en 2018, ainsi que la prise en charge de boursiers supplémentaires au titre de la 4^{ème} année de masseur-kinésithérapie (100 000 €).

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2370	31/12/2019	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES	650 000,00	390 000,00	260 000,00
AE	2019	2371	31/12/2019	CREATIONS ARTS PLASTIQUES	38 500,00	19 250,00	19 250,00
AE	2019	2372	31/12/2019	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS PLASTIQUES	179 500,00	91 750,00	87 750,00
AE	2019	2373	31/12/2019	FRAC FONCTIONNEMENT	1 032 500,00	774 375,00	258 125,00
AE	2019	2374	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CREATIVITE NUMERIQUE MESURE 15	75 000,00	37 500,00	37 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	1 088 200,00	495 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 984 200,00	1 890 375,00	0,00	19 000,00

L'engagement de la Région en matière d'architecture et d'art contemporain est particulièrement important et repose en particulier sur le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Centre-Val de Loire. En 2019, la Région soutiendra la mise en œuvre du projet de l'établissement en accordant une contribution de 1,032 M€ notamment pour la médiation et le déploiement des actions du FRAC sur l'ensemble du territoire régional. Par ailleurs, 0,150 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour la réalisation de la biennale 2019.

Les institutions, lieux et réseaux arts plastiques architectures font par ailleurs l'objet d'une attention particulière : cet axe de l'intervention régionale comprend le soutien aux centres d'art et aux lieux de création avec un budget de 0,650 M€, avec notamment les 3 centres d'art : Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours, Tanneries à Amilly et Transpalette/Emmetrop à Bourges. En matière de résidences et de

manifestations ainsi que de création artistique, la Région poursuivra son soutien aux résidences et manifestations arts plastiques qui maillent le territoire régional en proposant des aides pour 0,218 M€. Des crédits pour la mise en œuvre d'un SODAVI (Schéma d'Orientation pour le Développement des arts Visuels) sont également prévus (0,045 M€) pour soutenir notamment l'association de préfiguration « devenir'Art ». Un montant de 0,075 M€ est inscrit pour accompagner les projets relevant du CPER numérique.

En matière d'investissement, la Région a renouvelé fin 2018 une commande d'art contemporain au Domaine de Chaumont-sur-Loire (0,200 M€) pour la galerie numérique avec un mandatement du solde de 0,020 M€ sur 2019. Les actions de maintenance du FRAC ainsi que l'acquisition d'œuvres sont maintenues. Par ailleurs, des travaux d'hygrométrie doivent être engagés pour un montant de 0,155 M€.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1466	31/12/2019	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2019	1 103 100,00	551 550,00	551 550,00
AE	2019	1467	31/12/2019	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2019	3 564 000,00	2 494 800,00	1 069 200,00
AE	2019	2210	31/12/2019	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2019	275 000,00	137 500,00	137 500,00
AE	2019	1468	31/12/2019	FORMATIONS ARTISTIQUES 2019	1 478 000,00	1 034 600,00	443 400,00
AE	2019	2375	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES MESURE 13	75 000,00	37 500,00	37 500,00
AE	2019	2376	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CREATION ET PARCOURS DE PRODUCTION	370 000,00	185 000,00	185 000,00
AE	2019	2377	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE MESURE	701 900,00	421 140,00	280 760,00
AE	2019	2378	31/12/2019	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	836 000,00	501 600,00	334 400,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SPECTACLE VIVANT	Investissement	781 500,00	778 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	8 197 818,00	8 104 616,00	0,00	0,00

En matière de spectacles vivants, l'intervention régionale permet de maintenir un programme ambitieux tout en poursuivant la déclinaison des mesures des Etats généraux de la Culture. Le programme se décline en 5 axes :

- Les institutions, lieux et réseaux : les soutiens aux lieux de production et de diffusion, notamment les lieux labellisés (centres dramatiques, chorégraphiques, scènes nationales...), à l'Orchestre Symphonique Tours-Région Centre-Val de Loire, aux théâtres de ville seront poursuivis en 2019 pour un montant de 4,667 M€. A noter dès 2019, une augmentation de la dotation de 14 000 € au Centre Chorégraphique National de Tours dans le cadre d'une prochaine intégration dans de nouveaux locaux. Le soutien aux théâtres de ville sera poursuivi (0,275 M€) ;
- Le soutien aux formations artistiques : le conventionnement de compagnies artistiques et formations musicales, la mobilité des artistes bénéficieront d'une aide de 1,553 M€ ;

- Le soutien à la production, volet essentiel de la politique culturelle régionale avec des aides directes aux projets, notamment dans le cadre des parcours de production solidaire sera doté de 0,370 M€ ;
- L'insertion et la professionnalisation des artistes : Jeune Théâtre en Région Centre, Artefacts, orchestre des jeunes et concours internationaux, plateforme emploi-culture portée par la FRACAMA seront financés à hauteur de 0,702 M€ ;
- Les festivals et manifestations de rayonnement régional seront quant à eux soutenus pour un montant de 0,836 M€.

En investissement, le soutien à la maison de la Culture de Bourges dont la pose de la première pierre a été réalisée en 2018, sera poursuivi avec l'inscription de 0,750 M€ de crédits de paiement en 2019.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2381	31/12/2019	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	182 600,00	91 300,00	91 300,00
AE	2019	2383	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CNV	120 000,00	60 000,00	60 000,00
AP	2019	1899	31/12/2019	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000,00	1 438 000,00	108 000,00
AE	2019	2379	31/12/2019	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 622 500,00	2 622 500,00	0,00
AE	2019	2380	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CNC-ACC MESURE 9	102 400,00	51 200,00	51 200,00
AE	2019	2382	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE COM TV MESURE 9	350 000,00	175 000,00	175 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	2 180 750,00	1 840 000,00	10 000,00	60 000,00
	Fonctionnement	3 343 500,00	3 309 430,00	0,00	80 000,00

En matière d'industrie culturelle, l'intervention régionale permet de maintenir les actions dans les domaines de l'audiovisuel et des musiques actuelles tout en poursuivant la déclinaison des mesures des Etats généraux de la Culture.

En fonctionnement, un effort devra être consenti par l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique qui reste l'opérateur majeur des politiques culturelles dans ce domaine en région. La Région portera son soutien à 2,622 M€ soit une baisse de 0,050M€.

En 2019, les conventions triennales entre l'Etat, la Région CICLIC et le Centre National du Livre (CNL), d'une part, et l'Etat, la Région Ciclic et le Centre National du Cinéma (CNC), d'autre part, seront mises en œuvre. Le contrat d'objectif et de moyens sera poursuivi avec les télévisions régionales à hauteur de 0,350 M€. La Région poursuivra en 2019, son soutien aux festivals de dimension régionale dans les domaines du livre et du cinéma (0,194 M€).

Enfin, l'année 2019 verra aussi la mise en place des premières mesures de structuration des filières avec notamment le contrat de préfiguration de la filière Musiques Actuelles avec l'accompagnement de projets à hauteur de 0,120 M€ et des moyens pour la poursuite de l'ouverture de la plateforme Métier Culture sur l'audiovisuel et le cinéma pour 0,070 M€.

En investissement, les aides à la création audiovisuelle sont maintenues à hauteur de 1,750 M€.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2385	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE AAP CULTURE TOURIMES PATRIMOINE MESURE 5	150 000,00	25 000,00	50 000,00
AE	2019	1609	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CONTRATS REGIONAUX PACT 2019	3 126 000,00	1 563 000,00	1 563 000,00
AE	2019	2384	31/12/2019	AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	100 000,00	100 000,00	0,00
AE	2019	2389	31/12/2021	AUTRES OPERATIONS	476 700,00	158 900,00	158 900,00
AE	2019	2390	31/12/2021	ANIMATION CULTURELLE LOCALE	810 000,00	270 000,00	270 000,00
AE	2019	2391	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS MESURE 4	357 525,00	178 763,00	178 762,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2015	36209		CG36-ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE	760 000,00	56 000,00
AE	2015	36210		CG36-MUSIQUE ET THEATRE PAYS	360 000,00	60 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	247 000,00	196 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 685 282,00	4 420 444,00	0,00	0,00

L'année 2019 est la huitième année de mise en place du dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T. Région Centre »). Pour la poursuite du déploiement des P.A.C.T, une enveloppe de 3,126 M€ est ouverte en 2019. 72 P.A.C.T couvrant 920 communes (+10 % entre 2017 et 2018) et 1 200 000 habitants ont été soutenus en 2018.

Le soutien aux associations interdépartementales ou départementales et le soutien aux manifestations locales (plus d'une quarantaine de manifestations) viennent compléter le maillage culturel et artistique régional du territoire. La Région consacrera 0,270 M€ pour le financement de ces opérations.

Par ailleurs, au titre de sa politique des publics, la Région souhaite également apporter son soutien à des associations et structures artistiques accomplissant un travail atypique d'accompagnement auprès de publics empêchés (handicapés, personnes âgées, hospitalisées, détenues...) et met en place un appel à projet Territoire et Habitant (mesure 4 des Ambitions culturelles) pour un montant total de 0,357 M€.

Enfin, les opérations avec le Département de l'Indre (Musique et Théâtre au pays et animation musicale du territoire) se poursuivent pour un montant de 0,186 M€. Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits au titre de la convention Région – Département du Loir-et-Cher pour des expositions dans le cadre des 500 ans de la Renaissance aux Archives départementales et au Château de Beauregard.

POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2392	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE PARCOURS EAC MESURE 7	630 000,00	100 250,00	200 000,00
AE	2019	2393	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE 6 PARCOURS EAC AUX ARTS LYCEENS MESURE 7	1 320 000,00	440 000,00	440 000,00
AE	2019	2394	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE PARCOURS EAC YEPS MESURE 7	2 400 000,00	800 000,00	800 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 450 000,00	1 421 599,00	0,00	0,00

L'intervention de la Région en matière d'éducation artistique repose en 2019 sur la volonté de contribuer à la sensibilisation des jeunes à la culture et à la diversification de leurs pratiques artistiques.

Ainsi, des dispositifs régionaux ou soutenus par la Région permettent de faire entrer l'art au sein des établissements scolaires (plus de 150 projets « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! » sont ainsi développés chaque année), ce sont 0,440 M€ qui seront accordés en 2019.

Par ailleurs, l'année 2019 verra la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle mesure Yeps avec une enveloppe dédiée de 0,800 M€ intégrant des avantages culture pour les jeunes de 15 à 25 ans.

Par ailleurs, les autres mesures de soutien à l'Education Artistique et Culturelle (lycéens et théâtre contemporain, la Fabrique Opéra...) seront poursuivies en 2019 pour un montant de 0,165 M€.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2395	31/12/2019	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 230 000,00	2 230 000,00	0,00
AE	2019	2214	31/12/2019	FESTIVAL ARTS PLASTIQUES	227 000,00	113 500,00	113 500,00
AE	2019	2215	31/12/2019	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH	49 000,00	24 500,00	24 500,00
AE	2019	2396	31/12/2019	EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS MUSEES	55 000,00	30 000,00	25 000,00
AE	2019	2397	31/12/2019	RECHERCHE INVENTAIRE PARC NATUREL REGIONAL ET ASSOCIATION	137 500,00	68 750,00	68 750,00
AE	2019	2212	31/12/2019	ASSOCIATION PARCS ET JARDINS APJRC	182 500,00	91 250,00	91 250,00
AE	2019	2213	31/12/2019	RECHERCHE INVENTAIRE CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL	71 000,00	35 500,00	35 500,00
AE	2019	2398	31/12/2019	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE	82 500,00	82 500,00	0,00
AE	2019	2399	31/12/2019	ASSOCIATION PERSONNELS SCIENTIFIQUES MUSEES REGIONAUX	30 000,00	24 000,00	6 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2018	41218		CD41 FOND INCITATIF PATRIMOINE	240 000,00	10 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	2 735 650,00	5 700 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 157 000,00	3 353 536,00	140 000,00	1 000,00

Dans le cadre du programme de développement du domaine régional de Chaumont sur Loire, l'année 2019 verra l'engagement de deux chantiers d'envergure pour le château :

- des travaux de restauration de l'aile Est en deux phases et la création d'une galerie numérique contemporaine. 2 M€ sont inscrits au BP 2019 pour le financement de ces travaux.
- la construction d'un hôtel sur le site de la ferme Queneau. 1 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour cette opération en 2019.

Au titre des conventions avec les Départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, des opérations pour Chinon et Loches sont programmées pour un montant de crédits de paiement à hauteur de 0,610 M€ et des aides pour le fonds incitatif en partenariat avec l'Etat et les deux Départements pour 0,110 M€.

Au titre du CPER, la Région va poursuivre ses investissements pour la restauration des grands édifices patrimoniaux tels que le château de Valençay ou l'Abbaye de Noirlac.

En fonctionnement, la dotation au domaine régional de Chaumont sur Loire est stabilisée à hauteur de 2,230 M€. Les aides à l'inventaire sont maintenues en 2019.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Investissement	50 000,00	30 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 30 000 € sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information Culture (autorisation de programme 2017-2197) pour de nouveaux développements sur « GERTRUDE », la solution inter-régionale de gestion de l'inventaire du patrimoine.

Il est proposé d'inscrire 400 000 € pour les opérations de communication.

500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2018	1387		500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	2 000 000,00	1 200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Fonctionnement	400 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00

L'année 2019 sera l'année de la Renaissance. A ce titre et sur la base d'un développement de projet particulièrement important, d'un enthousiasme très large et d'un consensus fort autour de cette idée que notre région soit le théâtre de nombreuses initiatives dans les domaines de la culture, de l'innovation, de la recherche, de l'économie, du tourisme, il est essentiel que nous puissions assurer pleinement notre rôle de structuration et d'animation de ce grand projet pour notre territoire. Au-delà des labellisations, de la mise en avant de notre territoire sur le plan touristique, il importe que nous puissions accompagner au mieux les initiatives et que nous puissions faire découvrir l'ensemble des événements qui se dérouleront en Centre-Val de Loire.

Pour cela et afin de faciliter le suivi budgétaire de cette opération, nous proposons de porter sur une seule autorisation d'engagement l'ensemble des interventions de la Région en matière de la culture, de tourisme et de communication. Un abondement de 1,2 M€ est ainsi proposé afin de porter le niveau de l'intervention régionale à 3,2 M€.

Les crédits inscrits visent à la mise en œuvre de la programmation Renaissance avec le soutien aux projets labellisés pour un montant de 0,4 M€ et le financement d'un spectacle numérique qui se déroulera à l'été 2019 (pour 0,8 M€). Il est également proposé d'inscrire 0,800 M€ pour les opérations de communication liées aux 500 ans de la Renaissance.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1487	31/12/2019	SPORTS PARTENARIATS	1 076 000,00	812 380,00	263 620,00
AE	2019	2327	31/12/2019	POLES ESPOIRS ET PEST	411 000,00	205 500,00	205 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	1 635 030,00	1 661 225,00	0,00	0,00

Au titre de son soutien au sport de haut niveau, la Région est amenée à accompagner individuellement de jeunes sportifs à fort potentiel, mais également les structures qui les accueillent.

Afin d'apporter toutes les garanties à la poursuite des projets individuels de ces jeunes dans la perspective de mener à bien leur double projet (sports et éducation), il est essentiel de soutenir les différentes structures qui s'associent à cet objectif. La Région porte son attention sur les centres de formation des clubs professionnels. L'intervention publique, dans un cadre très réglementé, doit contribuer à la qualité des formations dispensées.

Pour atteindre ces objectifs, quatre dispositifs sont mis en œuvre :

- Le soutien aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel ;
- Le soutien aux pôles espoirs ;
- Le soutien aux parcours de l'excellence sportive territoriale qui contribuent à l'élaboration des filières d'accès au haut niveau de chacune des disciplines ;
- Le soutien aux clubs, mission d'intérêt général et communication ;

Il est proposé d'inscrire pour le partenariat des clubs 1,160 M€, pour les pôles espoirs 0,400 M€ et 0,100 M€ pour les aides aux athlètes.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	2328	31/12/2021	CROS	375 000,00	62 500,00	125 000,00
AE	2019	2329	31/12/2019	MANIFESTATION SPORTIVES	785 000,00	745 000,00	40 000,00
AP	2019	0458	31/12/2019	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000,00	600 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	926 555,00	880 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 714 870,00	1 575 775,00	0,00	0,00

L'intervention régionale en direction du développement et la structuration des pratiques sportives fédérales contribue au développement d'une offre sportive de qualité. Elle contribue à une répartition équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional et de ce fait à un meilleur accès de tous à la pratique sportive.

Quatre dispositifs sont mis en place pour atteindre ces objectifs :

- le soutien aux manifestations ;
- les plans de développement des ligues ;
- le soutien au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ;
- le soutien à l'équipement des associations sportives.

Le soutien aux manifestations sportives permet d'assurer toute l'année sur l'ensemble du territoire la mise en œuvre d'opérations qui contribuent à la promotion du sport et à ses valeurs.

Après une saison de transition post Jeux Olympiques (2017-2018), le mouvement sportif a été consulté pour exprimer ses attentes et besoins avant la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contractualisation.

La Région est soucieuse de développer une offre sportive aussi équilibrée que diversifiée sur l'ensemble de son territoire ; elle souhaite également faciliter l'accès à une pratique sportive notamment pour les plus jeunes (- de 25 ans), en territoire rural et urbain. L'objectif est de prendre en compte et de soutenir la diversité des projets et les particularités sportives et territoriales exprimées par les ligues ou Comités régionaux et le mouvement sportif.

Une nouvelle génération de convention a fait l'objet d'une information auprès de ligues avec lesquelles la Région n'avait pas jusqu'alors établi de coopération.

Une autorisation d'engagement de quatre ans de 2,4 M€ a été votée en 2017. En 2019, 0,637 M€ de CP seront nécessaires pour prendre en compte les actions des ligues retenues dans le cadre de la contractualisation.

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) fédère le mouvement sportif régional. Il est de ce fait l'interlocuteur privilégié de la Région. Dans le cadre de cette coopération et afin de permettre au CROS de mettre en œuvre son programme d'activité, une dotation de 0,125 M€ est prévue au budget régional.

Enfin, les associations ont besoin de matériel sportif et de véhicules afin d'assurer la mise en œuvre de leur activité. Si les matériels sont souvent des éléments incontournables pour la pratique sportive, les véhicules permettent d'assurer le transport des jeunes vers les lieux de pratique, ou leur accompagnement en compétition. Ils peuvent également permettre aux cadres et entraîneurs de déplacer les matériels sur différents sites d'entraînement. Afin de soutenir les associations dans cette démarche, il est prévu une autorisation de programme de 1 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 0,880 M€.

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	797 545,00	520 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Afin de répondre au besoin généré par les AP antérieurs, 0,245 M€ de crédits de paiement seront nécessaires.

Par ailleurs, afin de faire face au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis en place pour le CREPS et qui a fait l'objet de l'ouverture d'une AP de 1,6 M€ en 2016 pour une durée de quatre ans, 0,274 M€ de crédits de paiement seront affectés. Enfin, il est proposé d'inscrire 0,050 M€ de crédit de paiement pour faire face aux travaux de maintenance.

SERVICES COMMUNS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1342	31/12/2019	CLUBS ELITE 2019-2020	613 000,00	158 000,00	455 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	613 000,00	613 000,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement "Clubs Elite 2019-2020" est créée pour une durée de deux ans pour un montant de 613 000 €. Elle permettra de prendre en charge la saison 2019-2020 des grands clubs sportifs.

Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 613 000 € afin de prendre en charge le solde de la saison 2018-2019 et les premiers acomptes de la saison suivante.

DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
VIE CITOYENNE	Fonctionnement	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00

La Région a voté en avril 2018 son plan d'actions « faire vivre une démocratie permanente en Centre-Val de Loire ». Ce programme est dédié aux initiatives de démocratie permanente permettant de faire progresser l'association des habitants à l'élaboration des politiques publiques, notamment régionales, et de développer sur l'ensemble du territoire régional une culture de la participation et de la citoyenneté active.

Après une année 2018 marquée par une activité riche et soutenue du Conseil Régional de la Jeunesse avec un axe fort autour des travaux sur les enjeux du SRADDET pour les jeunes, l'objectif 2019 est de maintenir cette dynamique avec une instance renouvelée des deux tiers. Ses travaux s'inscriront notamment dans le cadre de la politique jeunesse votée en octobre 2018, dans la célébration des 500 ans de la Renaissance et se poursuivront sur les sujets liés à l'engagement, aux enjeux du numérique, mais aussi ceux de l'orientation.

La Région a voté en juin 2018 le plan régional égalité 2018-2021 portant sur l'égalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations et les exclusions, ainsi que le handicap. Ce programme s'inscrit dans ce cadre et vise à soutenir les actions en faveur de l'égalité.

EUROPE

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **EUROPE**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		
Autorisations d'engagement	315 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
Investissement	37 885 300,00	50 717 000,00	46 594 400,00	58 497 000,00
Fonctionnement	37 755 700,00	57 526 900,00	49 719 700,00	74 462 100,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	15 985 300,00	18 067 000,00	24 674 400,00	25 847 000,00
	Fonctionnement	24 433 425,00	35 686 900,00	27 184 396,00	37 749 000,00

La proposition intègre une modification de l'architecture de la programmation 2014-2020. Afin de disposer d'un meilleur suivi budgétaire des Programmes Opérationnels (PO), il est proposé de créer un programme spécifique (Programme Développement Rural FEADER 2014-2020) en y rattachant les lignes budgétaires concernées, permettant ainsi de distinguer le suivi strictement comptable du FEADER des programmes opérationnels dont la gestion financière est assurée pleinement par la Collectivité. Ces deux lignes étaient par ailleurs les seules à faire l'objet d'une gestion hors Autorisation d'engagement et Autorisation de programme.

Les crédits de paiements sollicités s'appuient sur la revue de projets et le calendrier de paiement des opérations programmées au titre des deux Programmes opérationnels gérés par la Région. Ainsi, les montants ont été calculés en intégrant l'ensemble des dossiers dont la demande de paiement (acomptes et solde) sera traitée sur l'exercice 2019.

Avec 35 686 900 € en fonctionnement et 18 067 000 € en investissement, la Région pourra répondre aux engagements financiers pris auprès des bénéficiaires. Elle propose également de mettre en place un dispositif d'avances de 30% en expérimentation pour certains porteurs de projet fragiles.

Les recettes en fonctionnement (37 749 000 €) et en investissement (25 847 000 €) sont déterminées à partir des remboursements attendus de la Commission Européenne dans le cadre des appels de fonds qui seront réalisés sur les deux PO (Programmes

opérationnels FEDER FSE IEJ et Interrégional Loire). Les modalités de calcul des paiements par l'Union Européenne conduisent la Région à percevoir des recettes supérieures aux dépenses effectivement engagées par la collectivité.

PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PROGRAMMATION 2014-2020 PDR FEADER	Investissement	21 900 000,00	32 650 000,00	21 900 000,00	32 650 000,00
	Fonctionnement	12 150 000,00	20 500 000,00	12 150 000,00	20 500 000,00

Comme indiqué supra, ce nouveau programme budgétaire permet d'identifier les mouvements comptables à intégrer dans le budget de la collectivité dans le cadre de la gestion du FEADER mis en œuvre à travers le Programme de Développement Rural (PDR). Il s'agit ici de prendre en compte l'arrêté comptable de l'ASP (Agence de services et de paiement), organisme de paiement, et d'inscrire en dépenses et en recettes les montants relatifs à la gestion financière du PDR Centre-Val de Loire. A ce titre le budget primitif prévoit les crédits de paiements suivants :

- 32 650 000 € en dépenses comme en recettes au titre de la section d'investissement.
- 20 500 000 € en dépenses comme en recettes au titre de la section fonctionnement.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1391	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT MONTAGE DES PROJETS	100 000,00	40 000,00	30 000,00
AE	2019	1392	31/12/2022	INTERREG ENERGIE	215 000,00	50 000,00	55 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	158 275,00	212 500,00	0,00	0,00

Il est proposé d'ouvrir deux nouvelles autorisations d'engagement (AE) :

Une AE pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement aux montages de projets européens sur une durée de 3 ans pour un montant de 100 000 €. Ce dispositif vise à faciliter l'accès au financement communautaire (Programme en gestion directe comme LIFE, Horizon 2020 etc.) par les acteurs régionaux. Il pourrait prendre la forme d'accompagnement mené par un consultant (rédaction des projets, mobilisation partenariat...).

Une AE pour le cofinancement du projet Interreg ENERGIE portant sur l'efficacité énergétique des établissements scolaires, qui a été déposé au 31 octobre 2018 et pour lequel nous aurons le résultat en mars 2019.

Il est à noter que l'AE ouverte pour la mise en œuvre du dispositif Cap Euro a vocation à être clôturée puisque intégrée dans le programme « Soutien aux acteurs » de la Coopération Internationale. Il reste néanmoins des engagements en cours qui feront l'objet de paiement au premier semestre 2019.

Les crédits proposés au titre du BP 2019 permettent de solder les engagements encore en cours au titre du dispositif Cap'Euro. Sur les programmes budgétaires préexistants, les crédits de paiement sollicités sont proches du niveau de 2018. Au final, avec les programmes dont la création est proposée, les crédits de paiement demandés s'établissent à 212 500 € en fonctionnement.

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
ASSISTANCE TECHNIQUE	Fonctionnement	1 014 000,00	1 127 500,00	0,00	0,00

Ce Programme intègre l'ensemble des dépenses réalisées au titre de l'assistance technique sur le budget de la Direction Europe et Internationale. Il s'agit des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des programmes européens (Communication, Evaluation réglementaires, prestations externes...) et qui sont directement réalisées par la Direction Europe et Internationale.

Ces dépenses font l'objet d'une prise en charge au titre des FESI à hauteur de 50 %.

Ces recettes sont valorisées dans le programme suivant Programmation 2014-2020 (Région bénéficiaire Final).

PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	0,00	0,00	20 000,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	10 385 304,00	16 213 100,00

Les recettes attendues au titre du programme « Région Bénéficiaire Final » sont calculées à partir du niveau de dépenses prévues au titre du présent budget sur le Programme « Programmation 2014-2020 » (PCE). Elles concernent, d'une part, les lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final des aides européennes (Formation professionnelle, Apprentissage, Service Public Régional d'Orientation) et d'autre part, les dépenses d'assistance technique pour lesquelles les FESI participent à hauteur de 50 %.

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **OPTIMISATION DES RESSOURCES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000,00	3 091 000,00
Autorisations d'engagement	2 000 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

OPTIMISATION DES RESSOURCES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
Investissement	69 807 500,00	95 156 400,00	185 115 700,00	168 865 661,00
Fonctionnement	206 529 000,00	211 609 151,00	1 079 952 700,00	1 083 136 355,00

COMMUNICATION

COMMUNICATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 010 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00

Les actions de communication de la collectivité se déploient en 2019 autour de grands axes établis par une stratégie pluriannuelle, en lien avec de nouvelles compétences et responsabilités : l'innovation et le développement des entreprises au service de l'emploi, la formation tout au long de la vie et l'épanouissement des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi, l'aménagement équilibré des territoires et l'égalité des chances, la mise en lumière d'un patrimoine naturel, culturel, historique exceptionnel.

Ces actions de communication sont programmées en tenant compte des contraintes budgétaires croissantes, en recherchant l'efficacité, à savoir l'information des citoyens et l'accompagnement des politiques développées pour le développement des territoires.

Plus spécifiquement, l'année 2019 sera marquée par l'anniversaire des 500 ans de la Renaissance, pour lequel un budget spécifique est proposé. Plus de 500 événements proposés par les acteurs du territoire régional, dans les six départements se proposent d'illustrer l'esprit de la Renaissance, l'innovation, l'inventivité, l'audace de la création et de la recherche, et les trésors du patrimoine régional. Cet anniversaire est l'occasion pour la région de communiquer très fortement à l'échelle régionale, au national et par-delà les frontières. Il s'accompagne donc d'une communication « ombrelle » d'envergure valorisant notre territoire et la programmation pluri-disciplinaire proposée aux visiteurs. Cette communication sera également largement déployée sur le territoire régional, associant ainsi étroitement les habitants à l'événement.

2019 verra également le développement de la communication autour de l'orientation tout au long de la vie et de la formation professionnelle, afin d'accompagner le déploiement

du Plan Investissement dans les Compétences sur notre territoire. Cette communication vise à informer les salariés et demandeurs d'emploi des formations disponibles afin d'accroître leurs compétences et leur employabilité. Elle s'opère au travers campagnes de communication, et de présence d'information dans les salons de l'emploi, et d'opérations spéciales menées auprès des publics concernés pour les informer des formations qui leur sont accessibles. Les salons de l'orientation développent au-delà de la formation initiale pour proposer un espace dédié à l'orientation et la formation tout au long de la vie.

Outre ces thématiques, la communication accompagne la montée en puissance du portail internet YEPS portant les dispositifs « Jeunesse » de la collectivité, des contenus rédactionnels d'information et es outils de dialogue avec les 15-25 ans. Une campagne de communication accompagne cette montée en puissance pour informer les jeunes de leurs droits.

Le développement de la marque de transports Rémi vers un positionnement multimodal doit également s'accompagner d'information aux voyageurs et d'évolution du site internet portail des transports.

Plus généralement, la communication accompagne les différentes compétences régionales via l'ensemble de ses outils, afin de faire connaître au grand public ou à des populations ciblées les dispositifs du Conseil régional. : supports écrits et numériques internes, achats d'espaces et grandes campagnes de communication multi-supports (affichage, presse écrite, internet, street-marketing, événementiels), mise en place de signalétique et de visibilité, présence dans les événements, développement des outils numériques et des relations presse, outils d'animation mis à la disposition des acteurs locaux, dans tous les territoires, comme le car podium.

Sur le plan événementiel, la Communication organise la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, via la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques, et l'accueil lors de manifestations dont elle est partenaire.

A ce titre, on peut citer parmi les principales opérations prévues en 2019 :

- La présence appuyée sur les salons de l'emploi : « 2000 emplois, 2000 sourires » à Orléans, Châteauroux, et de nouvelles initiatives dans les principales villes de la Région, les Rendez-Vous Compétences Emplois.
- La présence sur de grands salons : les Artisanales de Chartres, le Salon de l'agriculture à Paris.
- Les forums de l'orientation organisés dans les grandes villes de la région entre décembre 2018 et mars 2019.
- Les festivals et manifestations culturelles de la Région : Fêtes Musicales de Touraine, le Printemps de Bourges, les Nuits de Sologne, Terre du Son, les Rendez-vous de l'Histoire, Les Assises du Journalisme. Le Festival de Loire, manifestation biennale, se déroulera fin septembre 2019 à Orléans, avec une présence régionale autour des 500 ans de la Renaissance.
- Les Echappées à Vélo seront reconduites entre mai et septembre 2019
- Les partenariats avec les grands clubs sportifs de la région : Berrichonne, USO Football, Tours FC, Fleury Handball, TVB, Bourges Basket, ADA Blois, Chambray Touraine Handball, avec une attention particulière aux clubs élite féminins.
- Les grands événements sportifs nationaux et internationaux : Open de tennis d'Orléans, 10/20 km de Tours et Marathon de Touraine, Coupe du Monde de Sabre, Paris-Bourges, Roue Tourangelle, ...
- La saison des animations Nature, le Mois des Parcs, la Semaine des Rivières

La communication accompagne aussi les initiatives de démocratie participative et les consultations que ce soit via les outils numériques ou dans les territoires (réunions d'informations et d'échanges, concertation, forums, plateforme de démocratie permanente).

En dépit de cette ambition forte en matière d'accompagnement des politiques régionales et des initiatives des acteurs du territoire, le budget de la Communication, en réduction constante depuis 2013, est stabilisé cette année avec une légère réduction de 10 000 €.

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AE	2019	1654	31/12/2023	GARDIENNAGE	1 000 000,00	125 000,00	250 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	506 000,00	662 400,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 126 100,00	4 109 300,00	70 000,00	0,00

En investissement, dans le cadre de l'autorisation de programme en cours, des crédits de paiement nécessaires pour couvrir les besoins en matière de travaux dans les différents bâtiments administratifs en 2019 s'élèvent à 304 000 €.

En investissement toujours, 337 400 € de crédits de paiement sont ouverts pour effectuer les opérations d'achat et d'installation de matériel technique, de mobilier et de signalétique.

Par ailleurs 21 000 € de crédits de paiement sont prévus pour couvrir les frais de fonctionnement des groupes d'élus et ceux du CESER en la matière.

Une autorisation d'engagement "Gardiennage" est créée pour une durée de 5 ans, pour le gardiennage des locaux administratifs.

En fonctionnement, des autorisations d'engagement pluriannuelles sont en cours pour le nettoyage des locaux, le gardiennage des locaux et les assurances de l'ensemble des bâtiments régionaux et des expositions. Une somme de 4 109 300 € est inscrite en crédits de paiement pour couvrir ces besoins et permettre la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments, de location et de maintenance de matériel ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1669		POSI - UN SI AGILE, SECURISE ET ADAPTE	2 409 000,00	3 091 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	2 198 000,00	4 179 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 915 900,00	2 948 700,00	0,00	0,00

Le programme 2019 du Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information nécessite une inscription de crédits de paiement à hauteur de 4 179 000 € :

- 1 402 000 € pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information au bénéfice des territoires et de ses habitants et d'une e-administration régionale performante ;
- 2 755 000 € pour les projets relatifs à l'optimisation des services numériques et des infrastructures informatiques et de télécommunications en support aux projets d'évolution des Systèmes d'Information.

L'autorisation de programme "POSI – Un Système d'Information agile, sécurisé et adapté" est augmentée de 3 091 000€.

Par ailleurs 22 000 € de crédits de paiement sont prévus pour couvrir les besoins en logiciel du CESER.

Les crédits de paiement affectés à la location et la maintenance des éléments d'infrastructure et des logiciels, les prestations de services, les frais de télécommunications et de reprographie sont inscrits pour un montant total de 2 939 200 €.

9 500 € sont prévus pour les dépenses du CESER, principalement pour la location des copieurs et frais d'impression.

VEHICULES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
VEHICULES	Investissement	206 500,00	163 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	968 000,00	966 100,00	0,00	0,00

Une somme de 163 000 € est inscrite en investissement pour prendre en charge les dépenses liées au renouvellement des véhicules. Ces crédits permettront l'acquisition de 7 véhicules dont 1 électrique pour les besoins du siège.

Les dépenses en fonctionnement, 843 400 € concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Des crédits de paiement à hauteur de 106 900 € sont inscrits pour les assurances de la flotte automobile dans le cadre d'une autorisation d'engagement.

Un montant de crédits de 15 800 € est inscrit pour les dépenses du CESER en la matière.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 573 600,00	5 918 100,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement sont inscrits hors autorisation d'engagement pour un montant de 4 421 000 € afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités et aux frais de déplacement de l'ensemble des conseillers. Ils couvriront par ailleurs les frais de représentations de l'Assemblée et de sténographie.

Les crédits affectés au fonctionnement des groupes d'élus (hors personnel) s'élèveront à 58 000 €.

Des crédits de paiement de 1 208 100 € sont en outre inscrits pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

L'autorisation d'engagement pour la formation des conseillers régionaux, nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 231 000 € par an.

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	252 000,00	152 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 665 100,00	1 635 200,00	0,00	0,00

En investissement, des crédits sont inscrits hors autorisation de programme à hauteur de 152 000 € afin de poursuivre, notamment, les projets de Gestion Electronique de Document et de Système d'Archivage Electronique.

En fonctionnement, des crédits de paiement à hauteur de 30 000 € sont inscrits pour l'assurance responsabilité civile dans le cadre d'une autorisation d'engagement.

Les crédits hors autorisation d'engagement affectés à ce programme (1 580 100 €) concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de réceptions, les frais de contentieux, les frais de publicité et les dépenses diverses. Ils couvrent également les cotisations aux associations dont la Région est membre.

Un crédit de 25 100 € est en outre prévu pour le CESER au titre de ce programme d'actions.

ÉTUDES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
ETUDES	Fonctionnement	300 000,00	334 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne la réalisation d'études pouvant porter sur tous les domaines d'intervention de la collectivité, permettant d'enrichir la connaissance du territoire régional et de nourrir l'élaboration et l'évaluation des politiques et des schémas. En 2019, il s'agira notamment de finaliser le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 522,22	35 307 522,00	354 603 755,00	348 266 344,00

▪ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les Régions perçoivent 50 % du produit total de la CVAE. Calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par les entreprises, elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants au-delà d'un certain chiffre d'affaires. Son dynamisme n'est pas linéaire. Il demeure fortement dépendant :

- du type d'activités économiques implantées sur le territoire ainsi que de la stratégie des entreprises, des groupes et de leurs filiales ;
- de la logique de caisse de l'impôt collecté auprès des entreprises dont le mécanisme reporte de deux ans le dynamisme de la valeur ajoutée des entreprises.

Après une baisse conséquente en 2018, marquée par une forte diminution de deux secteurs concernant notamment les activités financières et d'assurance et les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le produit 2019 est estimé à 308 M€. Cette estimation est basée selon les premières tendances annoncées par la Direction Régionale des Finances Publiques.

▪ Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)

Le programme de stabilité 2018-2022, document transmis chaque année au mois d'avril par tous les membres de l'Union européenne à la Commission, qui présente la stratégie et la trajectoire à moyen terme des finances publiques, a déterminé l'inflation pour 2019 à +1,2 %, le montant des IFER devrait s'élever à 31,9 M€.

▪ La péréquation des ressources régionales *post-tax* professionnelle

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales – auquel les Régions peuvent être bénéficiaires ou contributrices – consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR) depuis 2011. D'après les estimations réalisées à partir des ressources perçues par les Régions sur la période comprise entre 2011 et 2018, la Région Centre-Val de Loire devrait être bénéficiaire du mécanisme à hauteur de 5,3 M€.

▪ Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »

Sous l'effet des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, la Région Centre Val de Loire perçoit ou verse des attributions de compensation de la part de certains Départements. L'attribution de compensation correspond à la différence entre le montant des charges arrêté et le produit correspondant aux 25 points de CVAE perçus par lesdits Départements, les montants sont stabilisés depuis l'exercice 2016.

Le montant total des attributions de compensation dues par les Départements de l'Eure-et-Loir (1,1 M€) et de l'Indre (1,9 M€) s'élève à 3 M€.

Dans la mesure où le produit correspondant à 25 points de la CVAE est supérieur au coût d'exercice des compétences dans les Départements du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret, l'attribution de compensation au profit des Départements versée par la Région est de 35,3 M€.

En €	Montant de l'attribution de compensation
Département du Cher	462 427
Département de l'Indre-et-Loire	12 044 532
Département du Loir-et-Cher	281 107
Département du Loiret	22 519 454
TOTAL	35 307 521

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2018	BP 2019
CVAE (hors péréquation)	315 527 005	308 000 000
IFER	32 231 747	31 950 677
Péréquation des ressources	3 886 924	5 357 588
Attribution de compensation (au titre des transports)	2 958 079	2 958 079
TOTAL	354 603 755	348 266 344

FISCALITÉ INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	475 304 576,00	485 967 370,00

▪ La fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018. Compte tenu des prévisions inscrites dans la loi de programmation 2018-2022, la fraction de TVA consentie aux Régions devrait bénéficier du dynamisme du produit de la TVA. En conséquence, il est proposé de retenir une évolution à + 2 % de la fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée qui devrait donc s'élever à 188,7 M€.

▪ La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 13 octobre 2016 (DAP 16.04.05), le taux unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est égal à 49,80 € par cheval fiscal sans exonération possible. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est dépendant du volume des ventes de véhicules neufs et d'occasion, de la catégorie ainsi que de la puissance fiscale des véhicules immatriculés. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation devrait s'élever à 102,6 M€ sur la base d'une estimation de la progression de la base taxable égale à + 1,2 %.

▪ La taxe régionale sur les permis de conduire

La taxe sur les permis de conduire est exigible sur tous les permis de conduire – à l'exception de ceux pour les motocyclettes de moins de 125 cm³ – délivrés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire égal à 0 € est maintenu pour la dix-huitième année consécutive. Dans cette hypothèse, comme pour les exercices précédents, le produit de la taxe régionale sur les permis de conduire sera nul en 2019.

- **La modulation du tarif de la TICPE**

La fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional sur la base d'un barème national inchangé (1,77 euro par hectolitre pour les supercarburants et 1,15 euro par hectolitre pour le gazole). Le produit du tarif de la TICPE devrait être égal à 31,1 M€ sur la base d'une légère progression de la consommation de carburants au cours de l'exercice 2019 (+ 0,5 %).

- **La majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**

Dans la délibération adoptée en assemblée plénière du 18 octobre 2018, la Région a décidé de ne pas modifier la majoration du tarif de la TICPE (0,73 euro par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 euro par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Le produit de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE devrait atteindre 30,3 M€.

- **Les ressources de la « formation professionnelle »**

Les ressources fiscales de la formation professionnelle correspondent pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012. Le produit des frais de gestion demeure dynamique depuis sa mise en œuvre (+ 2,6 % en moyenne sur la période 2014-2018, ajustement compris). Le produit des ressources régionales liées à la TICPE devrait être stable et donc égal à 11,2 M€ et celui des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE être égal à 25,3 M€. *In fine*, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à 36,5 M€ (+ 3,1 % par rapport au budget primitif 2018).

- **La ressource régionale pour l'apprentissage (RRA)**

Le montant de la part fixe de la ressource régionale pour l'apprentissage, déterminé en loi de finances initiale pour 2016, demeure égal à 64,2 M€ pour la Région Centre-Val de Loire. Quant à la part variable, assise sur la progression de la masse salariale privée de l'avant-dernière année mentionnée au rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances (+ 3,5 %), elle est estimée à 16,4 M€. Ainsi, le produit total de la ressource régionale pour l'apprentissage, toutes parts confondues, devrait s'élever à 80,760 M€.

- **La compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis**

Depuis l'exercice 2017, seules les « nouvelles » primes versées aux employeurs d'apprentis sont financièrement compensées par l'Etat sous la forme d'une fraction supplémentaire du tarif de la TICPE qui s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2015. Le montant définitif de la compensation due à la Région Centre-Val de Loire est estimé à 11,3 M€.

Par ailleurs, l'article 123 de la loi de finances initiale pour 2015 prévoit une compensation financière de l'aide de 1 000 € par apprenti supplémentaire accordée par les Régions aux employeurs d'apprentis. Sur la base du nombre de contrats d'apprentissage projetés sur l'année 2018-2019, le montant de la compensation, financé par une fraction du tarif de la TICPE, devrait être de 4,5 M€.

En définitive, le montant de la compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis devrait s'élever à 15,8 M€.

La loi pour un nouvel avenir professionnel a été votée durant l'été, elle implique des modifications substantielles pour l'apprentissage, notamment pour les ressources. La prime versée aux employeurs d'apprentis prévue à l'article L. 6243-1 du code du travail, dans sa rédaction antérieure à la présente loi, est versée par les régions aux employeurs jusqu'au terme des contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019. Ceci signifie que la Région n'a plus la compétence à partir du 1^{er} janvier 2019. A compter de 2020, les recettes seront donc minorées.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité indirecte (en €)	BP 2018	BP 2019
Fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	185 061 396	188 762 624
Taxe sur les certificats d'immatriculation	101 471 341	102 688 997
Taxe sur les permis de conduire	-	-
Ancienne modulation régionale de la TICPE	30 949 231	31 103 977
Majoration « Grenelle » de la TICPE	30 225 264	30 376 390
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	24 164 179	25 359 039
TICPE « formation professionnelle »	11 227 577	11 136 343
Ressource régionale pour l'apprentissage – Taxe d'apprentissage	70 109 703	74 317 000
Ressource régionale pour l'apprentissage – TICPE	6 415 885	6 443 000
TICPE au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis	15 680 000	15 780 000
TOTAL	475 304 576	485 967 370

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ETAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	38 785 700,00	35 685 661,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	247 018 369,00	245 455 641,00

Le remplacement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par une fraction régionale de la TVA, la suppression du fonds transitoire en faveur de l'action économique, ainsi que la participation financière de l'Etat au titre de la reprise par la Région Centre-Val de Loire de plusieurs lignes de train d'équilibre du territoire (TET) au 1^{er} janvier 2018 ont modifié substantiellement les dotations en section de fonctionnement.

▪ La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation »

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond aux compensations financières dans le cadre des transferts de compétences des lois de décentralisation, entre 2005 et 2018.

Le produit de la TICPE compensation est obtenu par application d'une fraction du tarif de la TICPE aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional (soit 124,6 M€) et d'une fraction de tarif de la TICPE aux quantités de carburants vendues sur le territoire national (soit 1,4 M€). Le produit total de la part « compensation » de la TICPE devrait s'élever à 126 M€.

▪ La participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes de train d'équilibre du territoire

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 19 janvier 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1^{er} janvier 2018. L'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de ces lignes sera égal à 49 M€ en 2019.

▪ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes des pertes de recettes subies sur la base des

recettes perçues en 2010. Son montant avait été figé. Cependant, la loi de finances pour 2017 a fait entrer la DCRTP dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, afin de financer les évolutions de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » du budget de l'Etat, la péréquation verticale en faveur du bloc communal ainsi que la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation des personnes modestes, le produit de la DCRTP devrait à nouveau être minoré, de près de 4,3 %, par rapport à l'exercice 2018. Le montant de la DCRTP devrait être égal à 19,3 M€.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Son montant étant figé, il devrait être équivalent à celui de l'exercice 2018 (24,1 M€).

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. Son montant demeure figé depuis 2009. Cependant, des ajustements sont intervenus au cours de l'exercice 2017 au titre des redevances quais et gares des exercices 2014, 2015 et 2016. Une dernière mesure corrective est intervenue au cours de l'exercice 2018 au titre de l'exercice 2017. Le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle se stabiliserait à partir de l'exercice 2019 à 22 M€.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. En conséquence, conformément au projet de loi de finances pour 2019, le montant des allocations compensatrices est minoré de 16 % pour l'exercice 2019. Le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être égal à 4,5 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement devrait être égal à 0,3 M€.

- **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets »**

La loi NOTRe prévoyait le transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » des Départements aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, dans le cadre des transferts de charges liées aux compétences transférées, des arrêtés préfectoraux ont été pris afin de déterminer le montant des charges correspondant à l'exercice pour une année pleine de ladite compétence, et conséquemment le montant de l'attribution de compensation à verser par les Départements à la Région Centre-Val de Loire. Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » est égal à 0,1 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2018	BP 2019
TICPE compensation	125 599 539	126 054 434
Participation de l'Etat au titre des trains d'équilibre du territoire	49 000 000	49 000 000
Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)	24 114 207	24 114 207
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	19 780 902	19 271 457
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	22 432 338	22 054 668
DTCE-FDL	5 725 488	4 544 980
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	250 000	300 000
Attributions de compensation (au titre des déchets)	115 895	115 895
TOTAL	247 018 369	245 455 641

En investissement, le produit des dotations et participations de l'Etat se compose de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

▪ **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2019 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

De la même manière qu'en fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). La loi de finances pour 2018, à l'article 156, intégrait le principe de la mise en œuvre du dispositif d'automatisation du FCTVA à partir des données budgétaires et comptables, pour une mise en application dès 2019. Le projet de loi de finances pour 2019 reporte cette mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020. Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2018, est estimé à 12,9 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2018	BP 2019
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 785 700	22 785 700
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	16 000 000	12 900 000
TOTAL	38 785 700	35 685 661

DETTE ET TRÉSORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	66 645 000,00	90 000 000,00	146 300 000,00	133 150 000,00
	Fonctionnement	12 836 577,78	13 011 200,00	0,00	0,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 103,150 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 22 %.

Charge de la dette et la trésorerie

- Au 1er janvier 2019, l'encours de la dette au sens réglementaire serait de 788 M€ en incluant un emprunt d'équilibre 2018 de 135,3 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 24,3 M€ (encours exprimé en TTC). Si on considère la dette au sens large, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 1,012 Md€ au 01/01/2019.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2019 pour l'annuité de la dette est fixé à 72,6 M€ soit 60 M€ pour le remboursement en capital et 12,6 M€ pour les intérêts de la dette long terme.
- La ligne frais financiers est dotée au global de 12,6 M€ soit 10 M€ pour les frais financiers de la dette long terme, 2,6 M€ pour l'inscription des Intérêts Courus Non Echus 2018. Au niveau de la gestion de trésorerie la ligne correspondante aux frais financiers liés aux lignes de trésorerie est dotée de 20 000 €. Les taux d'émission des NEU CP sont actuellement négatifs, néanmoins une ligne est également dotée à hauteur de 20 000 € pour honorer les frais financiers dans le cas où les taux d'émission redeviendraient « positifs » en 2019.
- L'annuité totale de la dette représentera 4,9 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 0,9 % au titre des seuls intérêts.
- Au 1^{er} janvier 2019, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région devrait se situer entre 1,30 % et 1,40 %.
- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,6 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,4 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Gestion active de la dette et de la trésorerie

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte 515 varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de NEU CP, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions avec phases de mobilisation revolving.
- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.
- De manière à anticiper des arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats...), il est proposé pour 2019 de reconduire une inscription sur la ligne de réaménagement de la dette tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 30 M€.
- Dans la même optique, des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 160 M€ sont également ouvertes chaque année. Un programme de NEU CP (anciennement appelés billets de trésorerie) signé pour un montant de 160 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.
- Par ailleurs, le plafond du programme NEU MTN est fixé à 120 M€. Ce programme, nouvel instrument financier dont s'est doté la Région fin 2018, permettra de réaliser des émissions obligataires à moyen terme en complément d'un programme EMTN à venir sur l'année 2019.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- de modifier la référence d'une dette :

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- de figer à l'avance un taux d'intérêt :

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2019, l'opération consiste à annuler le mandat de 2,119 M€ passé en 2018 au titre des ICNE de l'année 2017 et à passer les ICNE 2018 d'un montant prévisionnel à ce jour de 2,213 M€.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2019	CP 2019	CP 2020
AP	2019	1001	31/12/2019	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
AE	2019	1002	31/12/2019	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
	Fonctionnement	3 426 200,00	2 579 029,00	0,00	0,00

Les mouvements réels

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les créances éteintes...

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

Dans le cas des créances éteintes, l'irrecouvrabilité est définitive. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif...)

En dépense, il est prévu 1,5 M€ pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes et 1 M€ au titre des dépenses imprévues.

En recettes, 30 000 € sont prévus au titre de la vente de véhicules.

Les mouvements d'ordre

Crédits de paiements DEPENSES :

Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)

Chapitre 926 : 266 229 000 € (invt)

Chapitre 946 : 283 600 00 € (fct)

Crédits de paiements RECETTES :

Chapitre 925 : 30 000 000 € (invt)

Chapitre 926 : 283 600 000 € (invt)

Chapitre 946 : 266 229 000 € (fct)

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ...

Dotation aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement). Ainsi, l'opération d'ordre budgétaire de section à section, correspondant aux biens acquis jusqu'au 31 décembre 2018 amortis conformément aux durées votées par catégories d'immobilisation (DAP n° 15.03.02.C du 18/06/2015) consiste en :

- une dépense en section de fonctionnement (chapitre 946, compte 6811) : 283,6 M€ ;
- une recette en section d'investissement (chapitre 926, comptes 28..¹) : 283,6 M€.

¹ Compte 28 et ses déclinaisons conformément au plan de comptes par nature de la nomenclature M71 applicable aux Régions.

Dotations aux amortissements (en M€)	CA 2018	BP 2019
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région...)	38,121	45,862
Dont agencements de terrains	0,081	0,100
Dont bâtiments administratifs	0,302	0,350
Dont bâtiments scolaires	35,187	41,700
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs...)	1,767	2,502
Dont installation et aménagements des constructions	0,784	1,210
Subventions d'équipement versées :	199,864	221,368
Dont subventions d'équipement versées aux lycées publics	4,453	4,800
Dont subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	34,495	37,811
Dont subventions d'équipement versées aux organismes de transport	13,028	16,416
Dont subventions d'équipement versées aux organismes publics	136,912	150,271
Dont subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER...)	10,976	12,070
Immobilisations incorporelles et corporelles	17,038	16,370
Dont frais d'études, insertion, licences,	2,234	1,546
Dont autres immobilisations incorporelles	0,000	0,000
Dont matériels techniques, installations techniques	3,821	4,174
Dont mobiliers	1,62	1,450
Dont matériels informatiques, téléphonie	4,352	4,060
Dont matériels de transport	4,89	5,040
Dont autres immobilisations corporelles	0,121	0,100
Total	255,023	283,600

En comparaison avec les réalisations de l'exercice 2018 (255,0 M€), le montant des dotations aux amortissements devrait progresser de près de 28,6 M€ en 2019 (+ 11 %). Ainsi, le taux d'évolution annuel moyen du montant des dotations aux amortissements au cours des quatre derniers exercices budgétaires et comptables (10 %) a été corrigé des travaux en cours achevés et intégrés à l'actif en 2018 au moment de l'élaboration des documents budgétaires et dont l'amortissement débutera au cours de l'exercice 2019.

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond à celui des amortissements de l'ensemble des constructions et des équipements scolaires. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien. Cette opération d'ordre budgétaire de section à section s'équilibre ainsi :

- une dépense en section d'investissement (chapitre 926, compte 139) : 77,9 M€ ;
- une recette en section de fonctionnement (chapitre 946, compte 777) : 77,9 M€.

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€)	CA 2018	BP 2019
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	44,719	51,655
Fonds européens (FEDER, FEADER)	1,145	25,8
Autres subventions d'équipement transférables	0,256	0,454
Total	64,082	77,909

Le montant de la reprise de la DRES, correspondant à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est anticipé en progression de près de 15 % par rapport aux éléments constatés en 2018 (cf. anticipation de la dotation aux amortissements). Quant au montant de la reprise des subventions d'équipement reçues au titre des fonds européens, il correspond aux recettes anticipées sur l'exercice

2019 ; sa forte évolution s'explique par des opérations de régularisation intervenues au cours de l'exercice 2018 ayant eu pour conséquence une minoration de son montant. Globalement, le montant de la reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables devrait progresser de 31,8 M€ en 2019 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2018.

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Calcul de la neutralisation de la charge d'amortissement	BP 2019
Montant total des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées	265,9
- Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables	- 77,9
Total	188,00

Une recette de fonctionnement est ainsi constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement :

- une recette en section de fonctionnement (chapitre 946, compte 7768) : 188 M€ ;
- une dépense en section d'investissement (chapitre 926, compte 198) : 188 M€.

Opérations patrimoniales

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année. Cela consiste en une opération d'ordre au sein de la section d'investissement par laquelle le montant des avances versées aux maîtres d'ouvrage délégués correspondant (compte 238) est transféré vers les comptes d'immobilisations (comptes 231..²). Il est ainsi proposé d'inscrire, au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur des lycées, de la culture et des sports :

- une dépense en section d'investissement (chapitre 925, nature 231) : 30 M€ ;
- une recette en section d'investissement (chapitre 925, nature 238) : 30 M€.

Les travaux réalisés par le personnel de la Région Centre-Val de Loire avec des matériaux achetés par la collectivité (ou « travaux en régie ») constituent des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même (entres autres exemples : travaux réalisés par la Direction des moyens généraux ou par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels au sein des lycées). En conséquence, ces travaux, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale qui s'y rapportent, constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,3 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

² Compte 231 et ses déclinaisons conformément au plan de comptes par nature de la nomenclature M71 applicable aux Régions.

RESSOURCES HUMAINES

Le budget RH pour 2019 s'établit à hauteur de 140,800 M€ et se répartit entre deux programmes :

- La masse salariale, représentant 95 % de ce budget,
- Et les autres dépenses de personnel, représentant 5 % du budget RH.

Pour 2019, les crédits dédiés aux dépenses de personnel représentent 14 % des dépenses de fonctionnement du budget régional. Pour l'ensemble des Régions, les dépenses de personnel représentaient en moyenne 16 % des dépenses de fonctionnement (données DGCL – Budgets primitifs 2018 des Régions – France métropolitaine hors Corse).

Ces dépenses représentent un coût de 49 € par habitant, soit un coût identique à la moyenne de la France métropolitaine, hors Corse (données DGCL 2018 – INSSE population totale 2018 – année de référence 2015).

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	128 950 000,00	134 016 000,00	2 406 000,00	2 947 000,00

Le programme Masse salariale porte sur la rémunération et les cotisations sociales de l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut (titulaires et stagiaires de la fonction publique, contractuels de droit public et de droit privé).

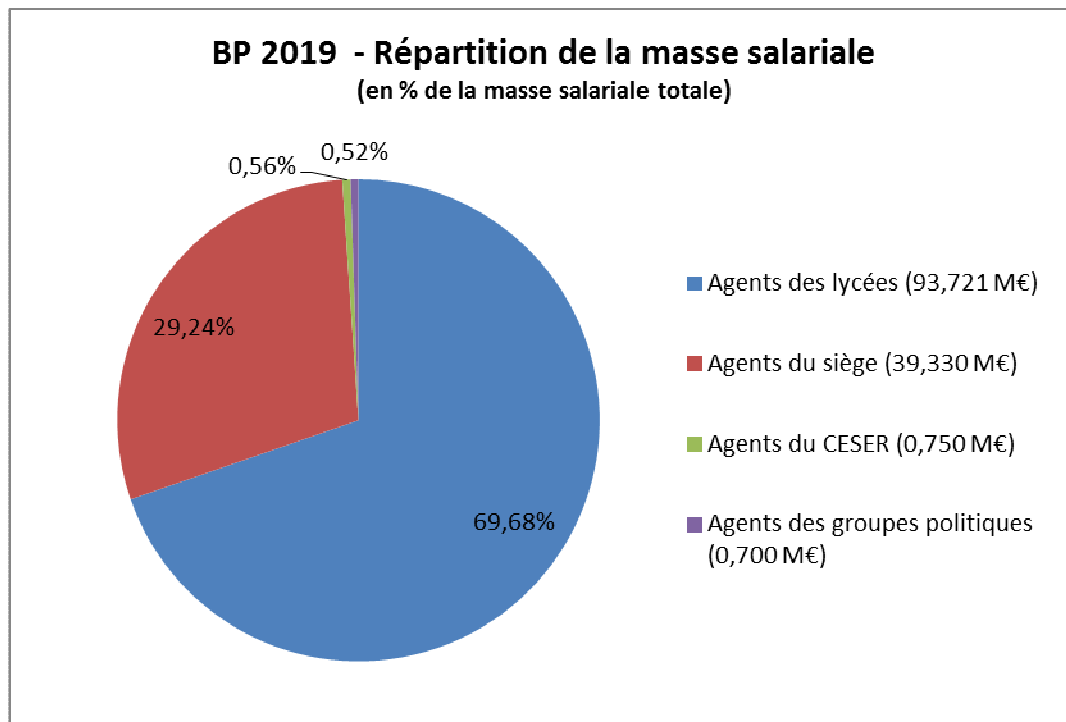
En 2019, les dépenses de masse salariale devraient atteindre 134,016 M€, soit une augmentation de 5,055 M€ (+3,93%).

Les principales mesures d'augmentation sont les suivantes :

- La mise en œuvre de la tranche 2019 du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, pour un montant de 1,320 M€,
- L'ajustement réglementaire de l'indemnité compensatrice de CSG à verser en 2019, évalué à 0,260 €,
- Les avancements de grade et promotion internes, dont le coût pourrait atteindre 0,900 M€,
- L'impact en 2019 des créations de postes décidées en 2018, pour un montant totale de 2,294 M€ :
 - o 175 postes dans les lycées pour maintenir un niveau de service équivalent malgré la fin de la politique nationale des contrats aidés : le coût net en 2019 de ces créations de poste est estimé à 2 M€ compte tenu de la fin des anciens CUI, de la diminution des contrats Emplois d'Avenir et du démarrage progressif des nouveaux CUI « Parcours Emploi Compétences »,
 - o 6 postes dans les services du siège (un cuisinier, 3 gestionnaires des fonds européens, un gestionnaire Cap'Asso, un adjoint au chef du Service Numérique Educatif) : le coût de ces créations de postes est évalué à 0,294 M€,

- Le recours à l'intérim pour le remplacement de cuisiniers dans les lycées, compte tenu de l'absentéisme constaté et des difficultés de recrutement dans ce secteur en tension : le coût maximum dédié à ces remplacements est estimé à 0,300 M€.

Les crédits dévolus au programme Masse salariale pour 2019 se répartissent de la manière suivante :



Ce budget intègre par ailleurs :

- Le paiement d'heures supplémentaires évaluées à un montant maximum de 240 000 € bruts,
- Les crédits dédiés au « remplacement temporaires de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles » (articles 3-1 et 34 de la loi n° 84-53) pour un montant total de 5,900 M€ (dont 4,900 M€ portant sur les remplacements dans les lycées).

Création de postes dans le cadre du PACTE régional d'investissement sur les compétences 2019-2022

Lors de la présente Assemblée plénière, un rapport vous est présenté concernant le PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022.

Ce PACTE s'inscrit dans le prolongement de la convention d'amorçage 2018 du Plan d'Investissement dans les Compétences signée le 17 avril avec l'Etat et les partenaires sociaux (COPAREF).

Cet amorçage du Plan visait à accroître les entrées en formation en faveur des publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés et à donner la priorité aux formations de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet.

A compter de 2019, l'Etat propose à la Région de conclure un PACTE pluriannuel dans l'objectif de construire une « société des compétences » plus inclusive et plus compétitive. Ainsi, la Région et l'Etat ont élaboré une stratégie ambitieuse pour le

territoire du Centre – Val de Loire, visant à favoriser toujours et plus encore l'emploi au profit des jeunes, des personnes peu ou pas qualifiées, des entreprises et des territoires.

La montée en puissance de la mise en œuvre de cette stratégie se fera au fil des années et ne peut se concrétiser sans étoffer les services de la Région.

Aussi, il est proposé de créer **12 postes supplémentaires financés par l'Etat : 11 postes de catégorie A et 1 poste de catégorie B. Le coût de ces postes est estimé à près de 785 000 € annuels.**

Les postes de catégorie A seront affectés dans :

- o les Directions Formation Professionnelle, Politiques d'Orientation et de Formation, Achats et Services Juridiques à ORLEANS et leurs missions porteront à titre principal sur :
 - le pilotage du PACTE,
 - l'ingénierie de l'offre de services « Attractivité des métiers » et l'évaluation du PACTE,
 - la (ré)ingénierie de l'offre de formation, l'ingénierie des parcours de formation, les achats supplémentaires de formation,
 - la stratégie achats et la sécurisation juridique de l'ensemble des actions prévues dans le PACTE.
-
- o les Espaces Région Centre – Val de Loire ERC et ces postes seront principalement consacrés :
 - à la co-construction des commandes publiques de formation au plus près des territoires, à l'instruction des offres, au suivi des actions,
 - au développement de la construction et de la mise en œuvre de cette offre avec les entreprises,
 - à l'animation au niveau local des politiques Orientation / Formation / Emploi.

Le poste de catégorie B sera quant à lui affecté au sein de la Cellule de Gestion de la DGFREE à ORLEANS au titre de la gestion administrative et financière liée au PACTE (paiement des marchés de formation professionnelle notamment).

Compte tenu des délais de recrutement, l'ajustement des crédits régionaux dédiés à ces postes interviendra dans le cadre d'une prochaine Décision modificative au BP 2019.

Les recettes sur la masse salariale augmentent en 2019, passant de 2,406 M€ à 2,947 M€. En effet, la baisse, constatée en 2018, des aides de l'Etat sur les anciens contrats aidés arrivés à terme devrait être largement compensée par les aides versées au titre des nouveaux CUI – Parcours Emploi Compétences.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2019	BP n-1	BP 2019
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 450 000,00	6 784 000,00	550 000,00	500 000,00

En 2019, les Autres dépenses de personnel sont estimées à 6,784 M€ et augmentent de 0,326 M€ par rapport à 2018.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux (subvention COS et association sportive, cotisation Neeria, tickets restaurant, CESU, remboursement des abonnements de transports domicile-travail, chèques cadeaux...) pour 2,961 M€, et intègrent la mise en œuvre de l'Indemnité Kilométrique Vélo, dès janvier 2019 ;
- Les frais de déplacements professionnels, pour 0,299 M€,
- A la formation, à l'accompagnement professionnel et au recrutement pour un montant de 0,589 M€, auquel il convient d'ajouter les formations financées par les cotisations directement versées au CNFPT, soit 0,660 M€ (montant inclus dans le programme Masse salariale),
- A la santé et à la sécurité au travail, pour un montant de 0,545 M€,
- Aux frais divers (cotisation d'assurance risques statutaires, communication interne) pour 2,390 M€, en augmentation de 0,300 M€ compte tenu de l'augmentation de la cotisation d'assurance Risques statutaires (augmentation du risque santé).

Les recettes attendues sur ce programme correspondent :

- Aux remboursements de la part agent des tickets restaurant et CESU, pour 0,400 M€,
- Aux subventions versées à la Région et notamment au 1er acompte attendu au titre de la nouvelle convention FIPHFP 2017-2019, pour un montant de 0,100 M€.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 2019

A – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2019 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement (CP)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 501 135 629 € :

- dont dépenses : 468 682 100 € en investissement et 1 032 453 529 € en fonctionnement
- dont recettes : 262 120 257 € en investissement et 1 239 015 372 € en fonctionnement.

Le virement entre sections s'établit à 189 190 843 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 769 019 843 € :

- dont dépenses : 296 229 000 € en investissement et 472 790 843 € en fonctionnement
- dont recettes : 502 790 843 € en investissement et 266 229 000 € en fonctionnement.

INVESTISSEMENT :

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	378 682 100,00	116 040 257,00	
900 Services généraux	5 361 400,00	61 000,00	
901 Formation pro. et apprentissage	16 800 000,00	0,00	
902 Enseignement	87 145 500,00	24 432 257,00	
903 Culture, sports et loisirs	10 440 000,00	60 000,00	
904 Santé et action sociale	0,00	0,00	
905 Aménagement des territoires	80 836 300,00	0,00	
906 Gestion des fonds européens	50 717 000,00	58 497 000,00	
907 Environnement	6 300 000,00	0,00	
908 Transports	63 926 600,00	25 990 000,00	
909 Action économique	57 155 300,00	7 000 000,00	
92 Opérations non ventilées	90 000 000,00	146 050 000,00	
921 Taxes non affectées	0,00	0,00	
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	12 900 000,00	
923 Dettes et autres opérations financières	90 000 000,00	133 150 000,00	
95 Chapitres de prévision sans réalisation		30 000,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations		30 000,00	
TOTAL	I 468 682 100,00	II	262 120 257,00
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	30 000 000,00	30 000 000,00	
926 Transferts entre les sections	266 229 000,00	283 600 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement		189 190 843,00	
TOTAL	III 296 229 000,00	IV	502 790 843,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :			206 561 843,00
001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 764 911 100,00	II + IV + VI + VII	764 911 100,00

FONCTIONNEMENT :

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
93 Services ventilés	980 829 138,00	149 126 017,00	
930 Services généraux	70 113 760,00	2 119 500,00	
931 Formation pro. et apprentissage	263 919 298,00	78 364 800,00	
932 Enseignement	153 524 100,00	2 863 800,00	
933 Culture, sports et loisirs	28 800 000,00	100 000,00	
934 Santé et action sociale	0,00	0,00	
935 Aménagement des territoires	9 731 730,00	114 800,00	
936 Gestion des fonds européens	56 186 900,00	58 249 000,00	
937 Environnement	7 045 000,00	251 750,00	
938 Transports	351 702 700,00	7 062 367,00	
939 Action économique	39 805 650,00	0,00	
94 Services communs non ventilés	51 624 391,00	1 089 889 355,00	
940 Impositions directes	35 307 522,00	348 266 344,00	
941 Autres impôts et taxes	0,00	612 021 804,00	
942 Dotations et participations	0,00	129 601 207,00	
943 Opérations financières	15 551 869,00	0,00	
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	765 000,00	0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	
TOTAL	I 1 032 453 529,00	II	1 239 015 372,00
OPERATIONS D'ORDRE			
946 Transferts entre les sections	283 600 000,00	266 229 000,00	
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00	
953 Virement à la section d'investissement	189 190 843,00		
TOTAL	III 472 790 843,00	IV	266 229 000,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :			206 561 843,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 505 244 372,00	II + IV + VI	1 505 244 372,00

Au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 595 284 450,17 € dont 236 612 550,08 € en investissement et 358 671 900,09 € en fonctionnement.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Chap.	Libellé	AP / AE DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
		235 612 550
C P Opérations réelles	90 Opérations ventilées	235 612 550
	900 Services généraux	2 841 000
	901 Formation professionnelle/apprentissage	6 680 000
	902 Enseignement	161 114 006
	903 Culture, sports et Loisirs	2 634 280
	904 Santé et action sociale	-
	905 Aménagement des territoires	22 444 764
	906 Gestion des fonds européens	0
	907 Environnement	0
	908 Transports	2 336 000
	909 Action économique	37 562 500
		1 000 000
	950 Dépenses imprévues	1 000 000
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	236 612 550
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
		357 671 900
C P Opérations réelles	93 Opérations ventilées	357 671 900
	930 Services généraux	345 000
	931 Formation professionnelle/apprentissage	293 602 783
	932 Enseignement	10 064 898
	933 Culture, sports et Loisirs	30 766 725
	934 Santé et action sociale	-
	935 Aménagement des territoires	1 403 000
	936 Gestion des fonds européens	0
	937 Environnement	1 164 254
	938 Transports	-15 759 160
	939 Action économique	36 084 400
		1 000 000
	952 Dépenses imprévues	1 000 000
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	358 671 900

Les AP et AE par fonction et par politique régionale

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	2550	31/12/2021	PROJET LAOS-AFD		245 000,00
AP	2019	2551	31/12/2021	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		300 000,00
AP	2016	0255		MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	360 000,00	-300 000,00
AP	2016	1694		APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	840 000,00	-495 000,00
AE	2019	2552	31/12/2019	PROJET LAOS -AFD-		110 000,00
AE	2019	2553	31/12/2019	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		290 000,00
AE	2019	2554	31/12/2019	AAP COOPERATION DE DEVELOPEMENT		60 000,00
AE	2019	1686	31/12/2019	MISE EN RESEAU DES ACTEURS		230 000,00
AE	2016	1687		APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	2 280 000,00	-1 300 000,00
AE	2018	1388		CITOYENNETE EUROPEENNE	600 000,00	-360 000,00

Au titre de l'Optimisation des ressources:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2017	1669		POSI - UN SI AGILE, SECURISE ET ADAPTE	2 409 000,00	3 091 000,00
AP	2019	1001	31/12/2019	DEPENSES IMPREVUES		1 000 000,00
AE	2019	1654	31/12/2021	GARDIENNAGE		1 000 000,00
AE	2019	1002	31/12/2019	DEPENSES IMPREVUES		1 000 000,00

Au titre de l'Europe:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AE	2019	1391	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT MONTAGE DES PROJETS		100 000,00
AE	2019	1392	31/12/2022	INTERREG ENERGIE		215 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

En dépenses :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	0179	31/12/2020	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES		80 000,00
AE	2019	1757	31/12/2020	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION		1 000 000,00
AE	2019	0577	31/12/2021	CHEQUE FORMATION 2019		1 500 000,00
AE	2019	0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2019		2 620 000,00
AE	2019	1758	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI		165 000,00
AE	2019	2607	31/12/2020	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT		2 930 000,00
AE	2019	1756	31/12/2020	CRIA ET ELS		420 000,00
AE	2019	2221	31/12/2022	PACTE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES		250 980 000,00
AE	2019	1993	31/12/2020	PCP		120 000,00
AE	2019	1755	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT VAE 2020		205 000,00
AE	2019	2101	31/12/2019	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE		260 000,00
AE	2019	1917	31/12/2019	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS		478 935,00
AE	2019	1578	31/12/2019	STRUCTURES D'AIO		200 000,00
AE	2009	0745		GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2010-2012	1 650 000,00	-50 151,61
AE	2018	1980		LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00	25 000,00

En recettes :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AE	2019	2221R	31/12/2022	PACTE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES		250 980 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	0180	31/12/2019	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE		3 000 000,00
AP	2019	2787	31/12/2019	CFA EST LOIRET		2 100 000,00
AP	2019	1313	31/12/2019	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2019		500 000,00
AP	2018	2783		AFTEC SITE ORLEANS EXTENSION	3 000 000,00	1 000 000,00
AE	2019	1621	31/12/2019	ACTIONS QUALITES ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS		4 000 000,00
AE	2019	2790	31/12/2019	EURO METIER BAC +		80 000,00
AE	2019	1546	31/12/2019	PROSPECTION DEVELOPEUR DE L'ALTERNANCE		800 000,00
AE	2019	2788	31/12/2019	CENTRE D AIDE A LA DECISION		514 000,00
AE	2019	1533	31/12/2019	AIDES AUX EMPLOYEURS D APPRENTIS		14 700 000,00
AE	2019	1593	31/12/2020	ERASMUS APPRENTISSAGE		950 000,00
AE	2019	2789	31/12/2019	TRANS EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES		130 000,00
AE	2019	1532	31/12/2019	ACTIONS PARTENARIALES		1 500 000,00
AE	2019	2680	31/12/2019	FONDS SOCIAL REGIONAL		100 000,00
AE	2019	4010	31/12/2020	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2019-2020		10 000 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	1508	31/12/2020	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE		150 000,00
AP	2019	0460	31/12/2020	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION		2 000 000,00
AE	2019	1134	31/12/2020	MOBICENTRE		1 700 000,00
AE	2019	1248	31/12/2019	INSA		135 000,00
AE	2016	36218		CRD 36 ADESI	934 000,00	176 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	0007	31/12/2019	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS		8 850 000,00
AP	2019	1214	31/12/2019	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS		8 000 000,00
AP	2019	2748	31/12/2019	GENEVOIX ADAPTATION DEMOGRAPHIQUE ACCUEIL 400 ELEVES		11 500 000,00
AP	2019	2754	31/12/2021	ENSEMBLE LYCEES ACQUISITION D UN SYSTEME D INFO EDUC PATRIMOINE		600 000,00
AP	2019	2755	31/12/2019	BENJAMIN FRANKLIN ADAPTATIONS DEMOGRAPHIQUES ACCUEIL 200 ELEVES		3 000 000,00
AP	2019	2756	31/12/2019	VOLTAIRE ADAPTATIONS DEMOGRAPHIQUES ACCUEIL DE 200 ELEVES		2 300 000,00
AP	2019	2757	31/12/2019	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET		37 000 000,00
AP	2019	2758	31/12/2019	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASSE INGRE		3 700 000,00
AP	2019	2769	31/12/2019	AGRICOLE DE LA SAUSSAYE RESTRUCTURATION DE L INTERNAT		5 700 000,00
AP	2019	2770	31/12/2019	ROTHOU CONSTRUCTION D'UN INTERNAT 120 LITS		6 000 000,00
AP	2019	0013	31/12/2019	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE		7 000 000,00
AP	2019	1216	31/12/2019	ACCESSIBILITE		32 000 000,00
AP	2019	1955	31/12/2019	EFFICACITE ENERGETIQUE		5 000 000,00
AP	2019	3775	31/12/2019	C.P.E. POUR 18 LYCEES (loyer invest L2C)		7 000 000,00
AP	2019	0933	31/12/2019	ETUDES PREALABLES ET FONCIER		250 000,00
AP	2019	1913	31/12/2019	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES		2 000 000,00
AP	2019	0012	31/12/2019	AIDE A L INVESTISSEMENT DANS L ENSEIGNEMENT PRIVE INFORMATIQUE		170 000,00
AP	2019	2753	31/12/2019	ANET AIDE A L INVESTISSEMENT PRIVE		775 000,00
AP	2019	2752	31/12/2019	POLITIQUE JEUNESSE		1 066 000,00
AP	2019	2217	31/12/2019	RESSOURCES NUMERIQUE		4 000 000,00
AP	2019	1908	31/12/2019	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES		3 000 000,00
AP	2016	1858		LYCEES TOUCHES PAR LES INTEMPERIES DE MAI-JUIN 2016	4 000 000,00	-4 322,89
AP	2016	1912		AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	2 500 000,00	800 000,00
AP	2018	2763		PASTEUR RESTRUCTURATION DE LA 1/2 PENSION ET INTERNAT	5 000 000,00	1 700 000,00
AP	2018	2771		AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT	4 000 000,00	600 000,00
AP	2011	2775		C.P.E POUR 18 LYCEES (Loyer Inv)	36 837 000,00	7 000 000,00
AP	2016	0012		AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	1 527 902,00	-42 671,19
AE	2019	1334	31/12/2019	DEMEMAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)		500 000,00
AE	2019	1915	31/12/2019	GRANDE CUISINE (AE)		46 000,00
AE	2019	1956	31/12/2019	PETITS TRAVAUX LYCEES		2 200 000,00
AE	2019	1997	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP		645 000,00
AE	2019	1169	31/12/2019	ERASMUS PLUS LYCEENS		310 000,00
AE	2019	1920	31/12/2020	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF		380 049,00
AE	2019	2749	31/12/2022	POLITIQUE JEUNESSE		600 000,00
AE	2019	2751	31/12/2020	100 % EDUCATION		1 984 849,00
AE	2019	1919	31/12/2020	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT		425 000,00
AE	2019	2750	31/12/2022	RESSOURCES PEDAGOGIQUES		2 800 000,00
AE	2019	1907	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)		18 000,00
AE	2019	1918	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)		120 000,00
AE	2010	1775		C.P.E POUR 18 LYCEES (Loyer Fonct)	43 247 000,00	-2 000 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	1899	31/12/2019	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL		1 750 000,00
AP	2019	0458	31/12/2019	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS		1 000 000,00
AP	2015	0006		OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	162 927,37	-6 798,68
AP	2018	41218		CD41 FOND INCITATIF PATRIMOINE	240 000,00	10 000,00
AP	2009	7199		VT - VELODROME DE BOURGES	16 720 880,00	-118 921,48
AE	2019	2370	31/12/2019	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES		650 000,00
AE	2019	2371	31/12/2019	CREATIONS ARTS PLASTIQUES		38 500,00
AE	2019	2372	31/12/2019	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS PLASTIQUES		179 500,00
AE	2019	2373	31/12/2019	FRAC FONCTIONNEMENT		1 032 500,00
AE	2019	2374	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CREATIVITE NUMERIQUE MESURE 15		75 000,00
AE	2019	1466	31/12/2019	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2019		1 103 100,00
AE	2019	1467	31/12/2019	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2019		3 564 000,00
AE	2019	2210	31/12/2019	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2019		275 000,00
AE	2019	1468	31/12/2019	FORMATIONS ARTISTIQUES 2019		1 478 000,00
AE	2019	2375	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE MOBILITES DES ARTISTES MESURE 13		75 000,00
AE	2019	2376	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CREATION ET PARCOURS DE PRODUCTION SOLIDAIRE MESURE12		370 000,00
AE	2019	2377	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE INSERTION PROFESSIONNELLE MESURE 5 A 18		701 900,00
AE	2019	2378	31/12/2019	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT		836 000,00
AE	2019	2381	31/12/2019	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES		182 600,00
AE	2019	2383	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE FOND DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES CNV MESURE 14		120 000,00
AE	2019	2379	31/12/2019	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT		2 622 500,00
AE	2019	2380	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CNC-ACC MESURE 9		102 400,00
AE	2019	2382	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE COM TV MESURE 9		350 000,00
AE	2019	2385	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE AAP CULTURE TOURIMES PATRIMOINE MESURE 5		150 000,00
AE	2019	1609	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE CONTRATS REGIONAUX PACT 2019		3 126 000,00
AE	2019	2384	31/12/2019	AGENCE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL		100 000,00
AE	2019	2389	31/12/2021	AUTRES OPERATIONS		476 700,00
AE	2019	2390	31/12/2021	ANIMATION CULTURELLE LOCALE		810 000,00
AE	2019	2391	31/12/2019	AMBITION CULTURELLE RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS MESURE 4		357 525,00
AE	2019	2392	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE PARCOURS EAC MESURE 7		630 000,00
AE	2019	2393	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE 6 PARCOURS EAC AUX ARTS LYCEENS MESURE 7		1 320 000,00
AE	2019	2394	31/12/2021	AMBITION CULTURELLE PARCOURS EAC YEPS MESURE 7		2 400 000,00
AE	2019	2395	31/12/2019	CHAUMONT FONCTIONNEMENT		2 230 000,00
AE	2019	2214	31/12/2019	FESTIVAL ARTS PLASTIQUES		227 000,00
AE	2019	2215	31/12/2019	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH		49 000,00
AE	2019	2396	31/12/2019	EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS MUSEES		55 000,00
AE	2019	2397	31/12/2019	RECHERCHE INVENTAIRE PARC MUSEEL REGIONAL ET ASSOCIATION REGIONALE PATRIMOINE RELIGIEUX		137 500,00
AE	2019	2212	31/12/2019	ASSOCIATION PARCS ET JARDINS APJRC		182 500,00
AE	2019	2213	31/12/2019	RECHERCHE INVENTAIRE CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL		71 000,00
AE	2019	2398	31/12/2019	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE		82 500,00
AE	2019	2399	31/12/2019	ASSOCIATION PERSONNELS SCIENTIFIQUES MUSEES REGIONAUX		30 000,00
AE	2019	1487	31/12/2019	SPORTS PARTENARIATS		1 076 000,00
AE	2019	2327	31/12/2019	POLES ESPOIRS ET PEST		411 000,00
AE	2019	2328	31/12/2021	CROS		375 000,00
AE	2019	2329	31/12/2019	MANIFESTATION SPORTIVES		785 000,00
AE	2019	1342	31/12/2019	CLUBS ELITE 2019-2020		613 000,00
AE	2015	36209		CG36-ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE	760 000,00	56 000,00
AE	2015	36210		CG36-MUSIQUE ET THEATRE PAYS	360 000,00	60 000,00
AE	2018	1387		500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	2 000 000,00	1 200 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	2503	31/12/2023	CRST VENDOMOIS CONSEQUENCE BAISSSE THD		814 200,00
AP	2019	2504	31/12/2021	CRST GRANDE SOLOGNE CONSEQUENCE BAISSSE THD		740 000,00
AP	2019	2505	31/12/2025	CRST MONTARGOIS EN GATINAIS		17 000 000,00
AP	2019	0702	31/12/2019	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2019		1 500 000,00
AP	2019	41221	31/12/2021	CD41-TIERS LIEU ET MEDIATION NUMERIQUE		400 000,00
AP	2019	41222	31/12/2021	CD41-RESEAU WIFI TERRITORIAL		400 000,00
AP	2019	37233	31/12/2021	CD37-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE INV		350 000,00
AP	2019	37234	31/12/2021	CD37-RESEAU WIFI TERRITORIAL		250 000,00
AP	2019	41220	31/12/2021	CD41-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE INV		700 000,00
AP	2008	1828		CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	6 296 600,00	-525 212,54
AP	2009	7207		VT - MAISONS MEDICALES CPER 2007-2013	4 300 000,00	-84 223,14
AE	2019	37235	31/12/2021	CD37-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE FONCT		400 000,00
AE	2019	41223	31/12/2021	CD41-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE FONCT		665 000,00
AE	2015	18237		18-37 TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	1 260 000,00	-340 000,00
AE	2015	41201		41- TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	720 000,00	678 000,00

Au titre des Transport et mobilités durables:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	1773	31/12/2021	FONDS SUD AEROPORT		900 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AE	2019	1679	31/12/2019	ARBORETUM DES BARRES		60 000,00
AE	2019	2419	31/12/2022	MOBILISATION CITOYENNE		1 030 000,00
AE	2015	15275		CPER 3 ECOPOLE 2015-2020	1 050 000,00	74 253,70

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Au titre des Transport et mobilités durables:

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	2263	31/12/2022	MOBILITES RURALES		300 000,00
AP	2019	2262	31/12/2020	CENTRALE COVOITURAGE		100 000,00
AP	2017	2196		POSI EVOLUTION DES OUTILS LOGICIELS SECTEUR TRANSPORT	1 164 000,00	1 336 000,00
AP	2017	1485		EQUIPEMENTS ACCUEIL MATERIELS ROULANTS	1 600 000,00	300 000,00
AP	2017	1453		CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	500 000,00	300 000,00
AE	2019	2264	31/12/2021	DSP 28		47 000 000,00
AE	2019	2265	31/12/2021	DSP 45		79 000 000,00
AE	2019	2266	31/12/2025	AIDES / REMBOURSEMENTS AUX FAMILLES		5 000 000,00
AE	2019	2267	31/12/2022	DSP 18		13 000 000,00
AE	2019	2268	31/12/2022	DSP 41		27 000 000,00
AE	2019	2269	31/12/2022	AMO DSP / MARCHE		600 000,00
AE	2019	2270	31/12/2025	TRANSPORT EVENEMENTIEL		350 000,00
AE	2019	1410	31/12/2020	AIDE MOBILICO		4 900 000,00
AE	2019	2271	31/12/2022	AMO NEGOCIATION TER / TET		300 000,00
AE	2019	2243	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE		2 800 000,00
AE	2019	2273	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE INTERURBAINE		3 000 000,00
AE	2019	2272	31/12/2023	MOBILITES RURALES		600 000,00
AE	2019	2274	31/12/2022	CENTRALE COVOITURAGE		600 000,00
AE	2019	2275	31/12/2022	AMO JV MALIN 4		250 000,00
AE	2018	2261		ETUDE STRATEGIE AEROPORTUAIRE	25 000,00	5 000,00
AE	2017	1539		TRANSFERT DEPARTEMENT DSP MIXTE (TTC)	235 000 000,00	-110 000 000,00
AE	2017	1542		TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN (HT)	82 000 000,00	-50 000 000,00
AE	2017	1543		TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN DSP (TTC)	63 000 000,00	-40 000 000,00
AE	2013	6000		CONTROLE QUALITE TER CENTRE	560 000,00	-214 160,00
AE	2013	1184		CONVENTION TOURS-BRESSUIRE	1 270 000,00	50 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

En recettes :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	1769R	31/12/2018	CAP CREATION REPRISE CENTRE		2 000 000,00
AP	2019	1759R	31/12/2019	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		4 500 000,00
AP	2019	4000R	31/12/2019	CAP CREATION REPRISE CENTRE		800 000,00
AP	2019	4001R	31/12/2019	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		800 000,00
AP	2019	4002R	31/12/2019	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		800 000,00

En dépenses :

N° d'enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement avant BP
AP	2019	0791	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES		800 000,00
AP	2019	1769	31/12/2020	CAP CREATION REPRISE CENTRE		4 000 000,00
AP	2019	0830	31/12/2019	FONDS REGIONAL DE GARANTIE		350 000,00
AP	2019	1759	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		9 700 000,00
AP	2019	0929	31/12/2019	CAP SOLIDAIRE		50 000,00
AP	2019	1260	31/12/2020	SCOP		300 000,00
AP	2019	14600	31/12/2019	CENTR'ACTIF		230 000,00
AP	2019	1789	31/12/2020	AIDE A LA CREATION REPRISE		100 000,00
AP	2019	4002	31/12/2020	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		1 000 000,00
AP	2019	1630	31/12/2020	FRENCH TECH		500 000,00
AP	2019	2604	31/12/2020	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES		1 000 000,00
AP	2019	2605	31/12/2021	PIA VOLETS FILIERES		500 000,00
AP	2019	1349	31/12/2021	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		50 000,00
AP	2019	0897	31/12/2020	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		6 000 000,00
AP	2019	0422	31/12/2020	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE		1 150 000,00
AP	2019	1262	31/12/2022	APPEL A PROJETS INNOVATION		4 000 000,00
AP	2019	0850	31/12/2020	APPEL A PROJETS 2019		6 100 000,00
AP	2019	1229	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT		325 000,00
AP	2019	0068	31/12/2020	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES		1 347 500,00
AP	2019	0078	31/12/2019	ITINERAIRES DE RANDONNEE		10 000,00
AP	2019	1219	31/12/2020	TOURISME EQUESTRE		50 000,00
AE	2019	1631	31/12/2020	PLATES FORMES D'INITIATIVES		300 000,00
AE	2019	1632	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE		120 000,00
AE	2019	1646	31/12/2020	BGE ET COUVEUSES		212 500,00
AE	2019	1647	31/12/2020	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE		900 000,00
AE	2019	1633	31/12/2020	ARDAN		220 000,00
AE	2019	1635	31/12/2020	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE		50 000,00
AE	2019	1636	31/12/2020	GPEC		50 000,00
AE	2019	1637	31/12/2020	OBSERVATOIRE-ETUDES		20 000,00
AE	2019	1648	31/12/2020	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES		500 000,00
AE	2019	1634	31/12/2020	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT		60 000,00
AE	2019	1791	31/12/2020	ACTION DE VALORISATION		95 000,00
AE	2019	1638	31/12/2019	ANIMATION ECONOMIQUE		436 000,00
AE	2019	1786	31/12/2019	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT		85 000,00
AE	2019	3706	31/12/2020	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI		300 000,00
AE	2019	0584	31/12/2020	CAP ASSO		9 000 000,00
AE	2019	1641	31/12/2020	TETES DE RESEAU REGIONAL		1 015 000,00
AE	2019	2601	31/12/2021	MISE EN ŒUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS		500 000,00
AE	2019	1795	31/12/2019	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE		50 000,00
AE	2019	1796	31/12/2019	FRENCH TECH		100 000,00
AE	2019	1797	31/12/2020	AIDE A LA CREATION		130 000,00
AE	2019	2602	31/12/2020	GPECT		420 000,00
AE	2019	2606	31/12/2020	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS		150 000,00
AE	2019	1347	31/12/2019	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		4 750 000,00
AE	2019	1619	31/12/2020	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES		900 000,00
AE	2019	1798	31/12/2020	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD		175 000,00
AE	2019	1617	31/12/2019	AUTRES OPERATIONS		135 000,00
AE	2019	4003	31/12/2020	CAP FORMATION CENTRE		600 000,00
AE	2019	1618	31/12/2020	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALAIRES		165 000,00
AE	2019	1799	31/12/2019	EXPERTISE DE DOSSIERS		40 000,00
AE	2019	2608	31/12/2020	CEA.TECH		180 000,00
AE	2019	1620	31/12/2020	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE		800 000,00
AE	2019	0834	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE		808 000,00
AE	2019	1623	31/12/2019	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE		160 000,00
AE	2019	1628	31/12/2020	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION		170 000,00
AE	2019	1850	31/12/2021	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT 2019		2 800 000,00
AE	2019	1428	31/12/2020	STUDIUM		600 000,00
AE	2019	0472	31/12/2020	BOURSES DOCTORALES		3 735 000,00
AE	2019	1594	31/12/2020	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES		80 000,00
AE	2019	1595	31/12/2020	CORIT		10 000,00
AE	2019	1597	31/12/2020	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		395 000,00
AE	2019	1503	31/12/2019	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES		1 090 000,00
AE	2019	1228	31/12/2019	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS		40 000,00
AE	2019	2651	31/12/2020	FESTIVAL DE LOIRE		30 000,00
AE	2019	1615	31/12/2019	UNAT		69 000,00
AE	2019	1246	31/12/2020	CRT HORS CPIER		1 753 900,00
AE	2019	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIEN (2015-2020)		1 700 000,00
AE	2019	1241	31/12/2019	DEVELOPPEMENT RESEAU ACCUEIL PAYSAN		25 000,00
AE	2019	1218	31/12/2019	FLEURISSEMENT		50 000,00
AE	2019	1235	31/12/2020	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT		100 000,00
AE	2019	1616	31/12/2019	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLABLES		10 000,00

B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

BP 2019 : répartition par politique des dépenses et des recettes

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2 018	BP 2019	BP 2 018	BP 2019	BP 2019
FONCTIONNEMENT	968 173 300	1 032 453 529	1 170 558 100	1 239 015 372	358 671 900
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 500 000	4 122 330	0	0	
ENVIRONNEMENT	6 950 000	7 045 000	192 800	251 750	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	3 147 000	3 716 400	0	0	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 200 000	1 200 000	0	30 000	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	15 797 000	16 083 730	192 800	281 750	1 597 254
ECONOMIE INNOVATION	28 540 500	28 540 500	0	0	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	7 482 500	7 320 750	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 496 000	2 416 000	0	0	
TOURISME	3 977 100	3 944 400	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	83 480 500	130 000 000	13 360 000	63 000 000	
ORIENTATION	2 532 100	2 143 000	0	0	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	128 508 700	174 364 650	13 360 000	63 000 000	298 949 183
TRANSPORTS	365 073 600	353 595 700	16 895 100	7 067 367	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	365 073 600	353 595 700	16 895 100	7 067 367	-15 759 160,00
ENSEIGNEMENT LYCEES	58 329 600	58 247 100	9 997 800	10 517 800	
APPRENTISSAGE	83 850 000	83 850 000	300 000	450 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	45 249 000	47 926 298	0	0	
CULTURE	22 617 800	24 900 000	140 000	100 000	
SPORTS	4 012 900	3 900 000	0	0	
VIE CITOYENNE	450 000	450 000			
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	214 509 300	219 273 398	10 437 800	11 067 800	71 569 623
COMMUNICATION	4 010 000	4 000 000	0	0	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15 548 700	15 911 400	70 000	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	51 570 300	50 897 751	1 076 926 700	1 079 689 355	
RESSOURCES HUMAINES	135 400 000	140 800 000	2 956 000	3 447 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	206 529 000	211 609 151	1 079 952 700	1 083 136 355	2 000 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	36 583 425	56 186 900	39 334 396	58 249 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 172 275	1 340 000	0	0	
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0	0	10 385 304	16 213 100	
TOTAL EUROPE	37 755 700	57 526 900	49 719 700	74 462 100	315 000

	DEPENSES		RECETTES		AP - AE
	BP 2 018	BP 2019	BP 2 018	BP 2019	BP 2019
INVESTISSEMENT	473 134 100	468 682 100	270 749 300	262 120 257	236 612 550
TERRITOIRES SOLIDAIRES	75 040 000	68 681 300	0	0	
ENVIRONNEMENT	3 798 100	6 300 000	60 000	0	
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	480 000	480 000			
COOPERATION INTERNATIONALE	195 000	205 000	0	61 000	
TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES	79 513 100	75 666 300	60 000	61 000	21 294 764
ECONOMIE INNOVATION	35 651 100	33 545 500	6 119 200	7 000 000	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	19 880 400	18 981 800	0	0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 377 500	6 120 000	0	0	
TOURISME	3 993 600	4 628 000	0	0	
FORMATION PROFESSIONNELLE	330 000	300 000			
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DEL'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	66 232 600	63 575 300	6 119 200	7 000 000	39 792 500
TRANSPORTS	99 491 000	75 601 600	31 000 000	25 990 000	
TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	99 491 000	75 601 600	31 000 000	25 990 000	3 236 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	97 797 400	81 025 500	1 850 000	1 646 596	
APPRENTISSAGE	10 000 000	14 800 000			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	3 600 000	1 700 000	0	0	
CULTURE	7 083 100	9 040 000	10 000	60 000	
SPORTS	1 724 100	1 400 000	0	0	
TOTAL FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	120 204 600	107 965 500	1 860 000	1 706 596	168 198 286
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	3 162 500	5 156 400	0	0	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	66 645 000	90 000 000	185 115 700	168 865 661	
Dont remboursement en capital de la dette	56 645 000	60 000 000			
Dont réaménagement de la dette	10 000 000	30 000 000	10 000 000	30 000 000	
TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES	69 807 500	95 156 400	185 115 700	168 865 661	4 091 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	37 885 300	50 717 000	46 574 400	58 497 000	
REGION BENEFICIAIRE FINAL			20 000	0	
TOTAL EUROPE	37 885 300	50 717 000	46 594 400	58 497 000	-
TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET AVEC FONDS EUROPEENS	1 441 307 400	1 501 135 629	1 441 307 400	1 501 135 629	595 284 450
Fonctionnement	968 173 300	1 032 453 529	1 170 558 100	1 239 015 372	358 671 900
Investissement	473 134 100	468 682 100	270 749 300	262 120 257	236 612 550
TOTAL GENERAL HORS REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET HORS FONDS EUROPEENS	1 356 838 675	1 364 231 729	1 345 398 604	1 354 389 629	
Fonctionnement	931 589 875	976 266 629	1 131 223 704	1 180 766 372	
Investissement	425 248 800	387 965 100	214 174 900	173 623 257	

EMPRUNT	103 150 000
---------	-------------

C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit:

A la date du 31/12/2018, l'encours de la dette prévisionnel présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 787 978 742,78 € (incluant une mobilisation d'emprunt pour 2018 de 135 300 000 €, encore prévisionnelle à la date d'établissement des annexes dette)

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

99,6 % de la dette classée 1-A,
0,4 % de la dette classée 1-B,

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2019 serait réalisé à 100 % soit 103 150 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au budget primitif 2019 soit 60 000 000 €.

Et considérant que compte tenu de l'inscription au budget primitif 2019 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 271 048,16 € l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2019 à 21 029 190,50 € (exprimé en TTC)

Encours de la dette envisagé (dont CPE) au 31/12/2019 est de : 827 857 694,62 €
Dont (en pourcentage, en valeur et en nombre de contrats) :
99,7 % de la dette classée 1-A,
0,3 % de la dette classée 1-B,

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2018 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2019 : 787 978 742,78 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre (prévisionnel à la date de réalisation des annexes de la dette) pour 2018 de 135 300 000 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 24 300 238,66 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€ et le plafond du programme de billets de trésorerie est fixé à 160 M€. Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN est fixé à 120 M€.

D – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Barème de la région pour le financement de l'apprentissage en 2019

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

✓ formations de niveaux II et I	7 380 €
✓ formations de niveau III	6 960 €
✓ formations de niveau IV	5 570 €
✓ formations de niveau V	4 160 €

B - Forfait logement (par nuitée) 4,00 €

C - Forfait par repas 1,50 €

D - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aide forfaitaire régionale par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	205 €
	De 26 à 50 kms	265 €
	De 51 à 75 kms	295 €
	Au-delà de 75 kms	325 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	105 €
	De 51 à 75 kms	135 €
	De 76 à 100 kms	170 €
	+ de 100 kms	295 €

II – DIMA (Dispositif d'Initiative aux Métiers par l'Alternance)

- forfait standard élève 4 110 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

Coût standards de formations sanitaires et sociales 2019

Coût moyens régionaux 2019 – base : Réalisé 2017

FORMATIONS SANITAIRES

Formations	Coût moyen régional (par apprenant)
Aide-soignant(e)	5 600 €
Auxiliaire de puériculture	7 200 €
Ambulancier	4 000 €
Infirmier(e)	6 700 €
Puéricultrice	8 900 €
Infirmier(e) anesthésiste	6 400 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	9 200 €
Cadre de santé	13 200 €
Masseur Kinésithérapeute	4 900 €
Psychomotricien	4 300 €
Ergothérapeute	9 400 €
Technicien en laboratoire médical	8 500 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	7 700 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	13 200 €
Sage-femme	8 600 €

FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût moyen régional (par apprenant)
Educateur de jeunes enfants	7 800 €
Educateur spécialisé	6 600 €
Moniteur-Educateur	7 200 €
Assistant(e) de service social	7 200 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5 900 €
Educateur technique spécialisé	10 000 €

Remises gracieuses

Dans le cadre de bourses octroyées dans le secteur sanitaire et social, une remise gracieuse partielle est accordée à M. GEORGE Olivier, soit d'un montant de 716,70 € sur les 1 433,40 € dus.

Admissions en non valeurs

Les admissions-en-non-valeurs suivantes sont accordées pour un montant de 20 650,86 €:

Non et prénoms des redevables	Exercice	N° du titre de recette	Montant principal	Motif d'irrecouvrabilité	Nature de la créance	Montant de la créance
BESSON Aurelie	2018	T-5925	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
CARRIO TEIXEIRA Celine	2018	T-5881	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
CORNET Sandrine	2018	T-8301	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
DAOUSSAIN Éric	2018	T-6162	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
DUPOND Martine	2018	T-4811	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
GALLAIS Annie	2018	T-5909	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
LAURENT Eudine	2018	T-5669	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
LETIENNE Frédérique	2018	T-3076	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
LOPEZ GONCALVES Jose	2018	T-6146	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
PRIEUR Frederic	2018	T-3173	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €

SALMON Valerie	2018	T-6824	25,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
COURBINEAU Joël	2018	T-2323	35,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	35,00 €
RENFER Katia	2018	T-1996	35,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	35,00 €
BOURRET Valerie	2018	T-4611	50,00 €	NPAI et demande de renseignement négative	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	50,00 €
TEOS	2017	T-4856	0,58 €	RAR inférieur seuil poursuite	CAP PRIMO	0,58 €
DJELLOUL DAOUADJI Samia	2016	T-5014	79,61 €	Poursuite sans effet	RBT DE SALAIRE	716,48 €
	2016	T-5589	636,87 €			
BOUTIN Éric	2016	T-1535	201,87 €	Poursuite sans effet	RBT DE SALAIRE	1 881,13 €
	2016	T-3094	1 679,26 €			
ASSOCIATION LES COURANTS ET CIE	2016	T- 7002000002 18	916,80 €	Poursuite sans effet	RBT DE SALAIRE	1 200,91 €
	2016	T- 7002000002 19	284,11 €			
HUART Angélique	2017	T-2175	288,86 €	Poursuite sans effet	RBT DE SALAIRE	288,86 €
LE COMMERCE SARL	2016	T-3690	325,00 €	Poursuite sans effet	CREATEM	650,00 €
	2016	T-5123	325,00 €			
AUTHIER FLORENCE - COCOON BEAUTE	2016	T-975	375,00 €	Poursuite sans effet	CREATEM	375,00 €
DEMIRALI Kumrije	2017	T-4345	516,34 €	Poursuite sans effet	RBT DE SALAIRE	516,34 €
AUTO CONTROLE ORMOIS	2017	T-4017	554,00 €	Poursuite sans effet	CREATEM	554,00 €
GUILLOU Gaetan	2017	T-4306	609,00 €	Poursuite sans effet	CAP CREATION	609,00 €
MONGREDIEN Scevole	2017	T-3473	949,14 €	Poursuite sans effet	RBT DE SALAIRE	949,14 €
KODALE Ida Madeleine	2018	T-38	990,31 €	Poursuite sans effet	RBT DE SALAIRE	990,31 €
BLF	2018	T-808	1 000,00 €	Poursuite sans effet	PRIME EMPLOYEURS APPRENTIS	1 000,00 €
BUREAU VALLEE CHATEAUROUX	2015	T-4692	1 000,00 €	Poursuite sans effet	PRIME EMPLOYEURS APPRENTIS	1 000,00 €

BIO SORELIA	2017	T-4686	3 524,50 €	Poursuite sans effet	CAR R&D&I CENTRE	3 524,50 €
REVA CYCLING LADIES	2015	T-2551630111	5 999,61 €	Poursuite sans effet	SUBVENTION MANIF SPORTIVE	5 999,61 €

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 167 414,13 € :

NOM ET PRENOMS DES REDEVABLES	Exercice	N° du titre de recette	MONTANT PRINCIPAL	Motif d'irrecouvrabilité	Nature de la créance	Montant de la créance
DMP 45	2017	T-1459	187,50 €	Clôture pour insuffisance d'actif	CREATEM	1 687,50 €
	2017	T-2846	187,50 €			
	2017	T-3889	1 312,50 €			
NONNET JULIEN COUVERTURE CHARPENTE	2011	T-5400	250,00 €	Dette irrécouvrable	CREATEM	3 000,00 €
	2011	T-7571	250,00 €			
	2012	T-934	250,00 €			
	2012	T-1274	2 250,00 €			
SAS BUTON PASCAL	2018	T-1408	333,13 €	Dette irrécouvrable	CAP CREATION	6 662,48 €
	2018	T-2237	6 329,35 €			
DUFOUR SEBASTIEN	2013	T-7556	337,40 €	Dette irrécouvrable	CREATEM	3 036,60 €
	2014	T-785	337,40 €			
	2014	T-2967	337,40 €			
	2014	T-4053	2 024,40 €			
LARPENT BATIMENT	2013	T-5617	750,00 €	Dette irrécouvrable	CREATEM	15000,00 €
	2013	T-7834	750,00 €			
	2013	T-8751	13 500,00 €			
FEIGNANT Philippe	2016	T-3957	1 411,54 €	Dette irrécouvrable	FREMA	1 411,54 €
UTCHA	2018	T-1459	6 200,00 €	Clôture pour insuffisance d'actif	CAP R&D&I CENTRE	6 200,00 €

PORCELAINE DESHOULIERES LOURIOUX	2006	T-1999	9 843,71 €	Dette irrecouvrable	CORDEX	9 843,71 €
BRASSERIE LE TRIANON	2012	T-4598	10 568,26 €	Clôture pour insuffisance d'actif	FREMA	10 568,26 €
ALFA LA SAPONAIRE	2011	T-2600	11 751,00 €	Clôture pour insuffisance d'actif	CREATEM	11 751,00 €
CHANTEREINE HORTICULTURE SPECIALISEE	2007	T-3837	98 118,93 €	Dette irrecouvrable	PPR	98 118,93 €
BOURLON Celine	2017	T-6167	25,00 €	Dette irrecouvrable	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	25,00 €
LAIGNEAU Anita	2017	T-832	39,11 €	Dette irrecouvrable	RBT DE SALAIRE	39,11 €
LEGRAND Bruno	2017	T-9407	70,00 €	Dette irrecouvrable	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES	70,00 €

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Denis Papin (41), Sonia Delaunay (41), Paul Gauguin (45), Jean Lurçat (45) et Jean de la Taille (45),
- de fixer le taux de prélèvement à 22,5% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur,
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2019 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Tableau des emplois

Il est décidé d'adopter le tableau des emplois figurant en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans ces emplois, et aux paiements des charges sociales correspondantes, sont inscrits au présent budget.

Attribution de la subvention 2019 au COS et approbation de la convention

Il est décidé :

- d'attribuer une subvention forfaitaire de 600 000€ au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2019 ;
- d'approuver la convention annuelle 2019, jointe en annexe, portant définition des droits et obligations respectives de la Région et du COS, ainsi que de l'utilisation de la subvention attribuée ci-dessus et d'habiliter le Président du Conseil régional à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Méthodes comptables

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Affectations

Il est décidé :

- d'affecter la somme de 0,205 M€ sur l'autorisation d'engagement 2019-1755 Accompagnement VAE 2019,
- d'affecter la somme de 1,5 M€ sur l'autorisation d'engagement 2019-577 Chèque Formation 2019,
- d'affecter la somme de 7 M€ sur l'autorisation de programme 2011-2775 CPE pour 18 lycées loyer investissement,
- d'affecter la somme de 7 M€ sur l'autorisation de programme 2019-3775 CPE pour 18 lycées loyer investissement L2C,

Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE

SOLIDARITE S TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2017	1614	REVERSEMENT C/VAE LOI NOTRE	31/12/2018	31/12/2020
TRANSPORT S ET MOBILITE S DURABLE S					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
908	2017	1485	CENTRE DE MAINTENANCE SAINT PIERRE DES CORPS - ETUDE	31/12/2017	31/12/2018
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902	2016	1911	AMENAGEMENT NOUVELLE EXPLOITATION - VILLAVARD	31/12/2016	31/12/2019
902	2016	1912	AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	31/12/2016	31/12/2019
902	2018	2763	PASTEUR RESTRUCTURATION DE LA 1/2 PENSION ET INTERNAT	31/12/2018	31/12/2019
902	2018	2771	AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT	31/12/2018	31/12/2019
901	2018	2783	AFTER SITE ORLEANS EXTENSION	31/12/2018	31/12/2019
901	2018	2785	OIA 36 - RESTRUCTURATION POLE AUTOMOBILE	31/12/2018	31/12/2019
932	2018	1980	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	31/12/2018	31/12/2019
903	2018	1209	VALORISATION TERRITOIRE ET PUBLIC WEB DOO	31/12/2018	31/12/2019

Annulations-clôture des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
2009-7207	VT - MAISONS MEDICALES CPER 2007-2013	4 300 000,00	-84 223,14
2008-1828	CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	6 296 600,00	-525 212,54
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
2016-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	1 527 902,00	-42 671,19
2016-1921	PREVENTION SANTE	410 223,34	0,00
2009-7199	VT - VELODROME DE BOURGES	16 720 880,00	-118 921,48
2015-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	162 927,37	-6 798,68
2016-1858	LYCEES TOUCHES PAR LES INTEMPERIES DE MAI-JUIN 2016	4 000 000,00	-4 322,89
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LE FORMATION PROFESSIONNELLE			
2018-14600	CENTR'ACTIF	130 000,00	0,00
2009-0745	GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2010-2012	1 650 000,00	-50 151,61
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES			
2013-6000	CONTRÔLE QUALITE TER CENTRE	560 000,00	-214 160,00

Changement de libellés

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION		
AP 2012-1227	VELOCENTRE	VELOCENTRE - TRAVAUX
AP 2014-1357	CAP FORET BOIS 2 ET 3	CAP FORET BOIS
AP 2018-1241	DEVELOPPEMENT RESEAU ACCUEIL PAYSAN	AGRITOURISME
AP 2013-1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT
AP 2017-1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT
AP 2018-1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INVESTISSEMENT
AE 2013-1235	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT
AE 2017-1235	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES		
2018-2227	CENTRE DE MAINTENANCE LES AUBRAIS ORLEANS PRO REA	CENTRE DE MAINTENANCE SPDC – LAB - QUEBEC PRO REA
2018-2248	REMISE A NIVEAU BOURGES MONTLUCON - SIGNALISATION	REMISE A NIVEAU BOURGES MONTLUCON
2014-1281	REPRISES DES LIGNES ROUTIERES	LIGNES ROUTIERES REGIONALES
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
2015-15003	CPER CONVERGENCE NUMERIQUE	CPER NUMERIQUE

Exonération fiscale

Sous réserve de l'adoption définitive du projet de loi de finances 2019, ajoutant l'article 1464 I bis du Code Général des Impôts, d'étendre l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, aux établissements réalisant, dans un local librement accessible au public, une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires.

Cette disposition entre en vigueur au 1er janvier 2019 selon la dérogation au I de l'article 1639 A bis du CGI.